VENDREDI 10 AVRIL 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1880
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Un syndicat qui prend date et se réforme



Gabriel Ommès

Le 80e congrès de la FNSEA, qui avait lieu à Caen du 31 mars au 2 avril a permis aux représentants du syndicat majoritaire de rappeler au gouvernement qu'il attend des actes forts sur de nombreux points, au premier rang desquels figurent des réponses à la crise énergétique. Plus largement, Arnaud Rousseau place la FNSEA dans une posture de vigilance à l'approche des élections présidentielles de 2027. Ce congrès aura aussi été marqué par une volonté affichée de réforme en interne du syndicat. *Page 03*



Rémy Collon

P.04

ACTUALITÉS *Département*

Gel dans les vignes // Le Chablisien se mobilise



L. Jung / Terres Inovia

P.12

PRODUCTIONS *Cultures*

Tournesol // Deux méthodes pour raisonner l'apport d'azote



M. Portier

P.14

DOSSIER *Machinisme*

Irrigation // Zoom sur les canons pilotés à distance

Encarts : Supplément Info PAC (exploitants abonnés) ; Brochure Agram (sur certains cantons).





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 LUTTE CONTRE LE GEL DANS LES VIGNES : INVESTIR POUR FAIRE DE BELLES VENDANGES

.05 ADMINISTRATION : RETOUR SUR LE CONTRÔLE UNIQUE

.06 MÉCANISATION : LE COLLECTIF PEUT APPORTER DES SOLUTIONS

.07 TRANSMISSION : TRAVAILLER SUR UN CAS CONCRET DE CESSATION D'ACTIVITÉ

.08 TRANSFORMATION LAITIÈRE : VERS UNE AOP SOUMAINTRAIN

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 AGROÉCOLOGIE : AGRONOV POURSUIT SON RENFORCEMENT DU LIEN AGRICULTURE-INNOVATION

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 ÉLEVAGES LAITIERS : CENT TONNES !

.11 ÉLEVAGE PORCIN : COPAINS COMME COCHONS

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 TOURNESOL : DEUX MÉTHODES POUR RAISONNER L'APPORT D'AZOTE

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 CERFRANCE : LE SECTEUR VITICOLE EN PLEINE TRANSITION

DOSSIER // MACHINISME

.14 IRRIGATION : « NOS CANONS PILOTÉS À DISTANCE RÉDUISENT L'ASTREINTE ET AMÉLIORENT LA PRÉCISION »

RURALITÉ // TERRITOIRES // SANTÉ

.16 RECONVERSION PROFESSIONNELLE : À QUETIGNY POUR CHANGER DE VIE

.17 MÉTIERS DE BOUCHE : DES MINI-BOUCHÉES POUR SÉDUIRE LES PLUS JEUNES

.18 PRÉVENTION : SANTÉ AUDITIVE EN AGRICULTURE, ATTENTION AUX RISQUES DU QUOTIDIEN

SERVICES

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.26 ARTISTE : LA PATTE DU PHOTOGRAPHE ANIMALIER

.27 JEUNES AGRICULTEURS : FROMENTEAU, C'EST BIENTÔT

.28 DÉCOUVERTE : AU LAOS, LE COMBAT POUR SAUVER LES ÉLÉPHANTS D'ASIE



// LE DESSIN

// EN BREF

GNR Bercy annonce un *« prêt flash »* sous condition d'exposition du chiffre d'affaires

Le ministère de l'Économie a annoncé le lancement prochain d'un *« prêt flash carburant »* avec Bpifrance, pour soutenir la trésorerie des petites entreprises les plus exposées à la flambée des prix des carburants. Des sommes de 5 000 à 50 000 euros pourront être prêtées au taux de 3,80 %, sans garanties, aux TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises) des secteurs éligibles : transports, agriculture, pêche, dont les dépenses de carburant représentent *« au minimum 5 % du chiffre d'affaires »*, a précisé Bercy. Les prêts seront *« distribués via un canal 100 % numérique par Bpifrance »*, la banque publique d'investissement, avec une *« mise à disposition des fonds sous 7 jours »*. Les entreprises devront cependant répondre à un certain nombre de critères pour éviter les effets d'aubaine : avoir été créées il y a plus d'un an, et accepter de donner accès à Bpifrance à leurs derniers mois de relevés de compte bancaire. La durée de ces prêts sera de 36 mois, *« incluant un différé d'amortissement du capital de 12 mois »*, selon le communiqué.

Cuma Le crédit d'impôt corrige *« un déséquilibre historique »*, rétorque la FNCuma

Réagissant aux critiques des entreprises de travaux agricoles (ETA), la fédération nationale des Cuma (FNCuma) a répondu, dans un communiqué du 3 avril, que le crédit d'impôt mécanisation collective, voté en 2026 *« ne crée pas une nouvelle distorsion : il corrige un déséquilibre historique en reconnaissant la mutualisation »*. Elle pointe le fait que *« depuis les années soixante-dix, les incitations fiscales sont orientées vers la seule mécanisation individuelle »*. Chiffres à l'appui, elle précise que *« l'écart de soutien public reste considérable : l'exonération d'impôt sur les plus-values liée à l'équipement individuel représente plus d'1 milliard d'euros par an, contre 30 millions d'euros pour le crédit d'impôt mutualisation, soit 0,03 % »*. Les Cuma répondent à la FNEDT (représentant les ETA), critique envers la mesure, dénonçant une distorsion de concurrence. La FNCuma tient d'ailleurs à ménager les ETA, expliquant qu'il existe *« une complémentarité des solutions (…) 90 % des agriculteurs en Cuma ont aussi recours à d'autres services pour externaliser certains travaux et accéder à du matériel qu'ils n'ont pas sur leur exploitation »*, dont les ETA.

Cotisations sociales Mise en œuvre de la réforme pour les exploitants le 9 avril

La réforme de l'assiette sociale et du barème des cotisations sociales des non-salariés agricoles s'appliquera pour la première fois à partir du jeudi 9 avril, à l'occasion du début de la campagne de déclaration fiscale et des revenus pour l'année 2026, rappelle la MSA. Désormais, elles sont calculées sur une assiette quasi-identique à la CSG-CRDS. Cette assiette est basée sur le revenu professionnel brut - recettes ou produits diminués des charges d'exploitation, hors cotisations sociales (modulo déductions et réintroductions fiscales), avec l'application d'un abattement forfaitaire de 26 %. *« La part des cotisations dites "contributives", c'est-à-dire celles qui ouvrent des droits comme la retraite, augmente, tandis que la part de CSG/CRDS diminue »* explique la MSA. Une cotisation RCO "additionnelle" est également mise en place, pour les chefs d'exploitation en fonction de leurs revenus, permettant d'augmenter les droits à la retraite complémentaire. Le principe d'annualité de l'assiette est maintenu, tout comme l'assiette triennale (moyenne des revenus des trois dernières années) ou la possibilité d'opter pour l'assiette annuelle (revenus de l'année précédente).

// EN IMAGE

Colza Une floraison délicate

Cette année, dans de nombreux secteurs, nous observons des colzas qui n'avancent plus : floraison en retard, boutons qui stagnent voire avortent, et des plantes qui semblent complètement à l'arrêt. Pourtant, les parcelles sont parfois bien développées en végétation. L'hiver doux et humide a entraîné une reprise et une montaison précoce et rapide, provoquant un décalage entre croissance et alimentation en azote et assimilats. Les larves d'altises ont été nettement plus présentes que les 3 ou 4 dernières années. Le charançon du bourgeon terminal s'est cantonné à ses zones historiques (Centre, Champagne, Bourgogne Franche-Comté, Auvergne) avec des dégâts réguliers sur petits colzas en particulier. Les méligèthes ont été observés précocement sur l'ensemble du territoire, avec une pression plus modérée dans le Grand Est et les Hauts-de-France. Tous ces bioagresseurs ont affaibli les plantes et accentué les pertes de boutons. Les épisodes de gels et fortes amplitudes thermiques de mars sont assez classiques pour la saison. Leur impact reste difficile à quantifier, mais ils ont probablement joué un rôle aggravant dans certaines situations, notamment en Bourgogne. La sensibilité est accrue en cas de biomasse faible ou hétérogène.



D'après Terres Inovia

Pour en savoir plus sur ce phénomène de floraison lente, rendez-vous sur notre site à l'adresse suivante : https://www.agribourgogne.fr ou directement en utilisant le QR Code avec votre smartphone.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE

// FNSEA

Un congrès pour prendre date

Organisé à Caen, le 80e congrès de la FNSEA a acté la mise en condition du syndicat pour les élections présidentielles de 2027. Une échéance qui, pour Arnaud Rousseau, doit s'accompagner de réformes en faveur d'une agriculture productive. Des réformes, il en est aussi question dans le fonctionnement même de la FNSEA.



Gabriel Ommès

La venue au congrès de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, ne s'est pas traduite par des annonces rassurantes pour le milieu agricole confronté à la crise énergétique.

« Moment de vérité », *« changer le logiciel »*, *« principe d'innovation »* Dans son discours de clôture du 80e congrès national de la FNSEA, organisé à Caen, du 31 mars au 2 avril, le président du syndicat, Arnaud Rousseau, a clairement affirmé la volonté de voir l'agriculture française changer de paradigme, poussé en cela par un contexte géopolitique et économique à la fois tendu et incertain. Car l'urgence économique a rattrapé les débats. La guerre entre l'Iran et les États-Unis fait grimper le prix des carburants, donc du gasoil non routier (GNR), indispensable pour le quotidien des agriculteurs. Certes, le gouvernement a annoncé une exonération du droit d'accise sur le GNR qui s'appliquera tout le long du mois d'avril. Elle correspond à environ 3,86 € par hectolitre, soit environ quatre centimes d'euro par litre de baisse. *« Très insuffisant »* ont estimé la FNSEA et Jeunes agriculteurs qui réclament un coup de pouce supplémentaire de 30 centimes par litre pour compenser l'explosion des coûts énergétiques. Les 1 200 congressistes présents l'ont d'ailleurs rappelé à la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, en brandissant des pancartes « GNR ».

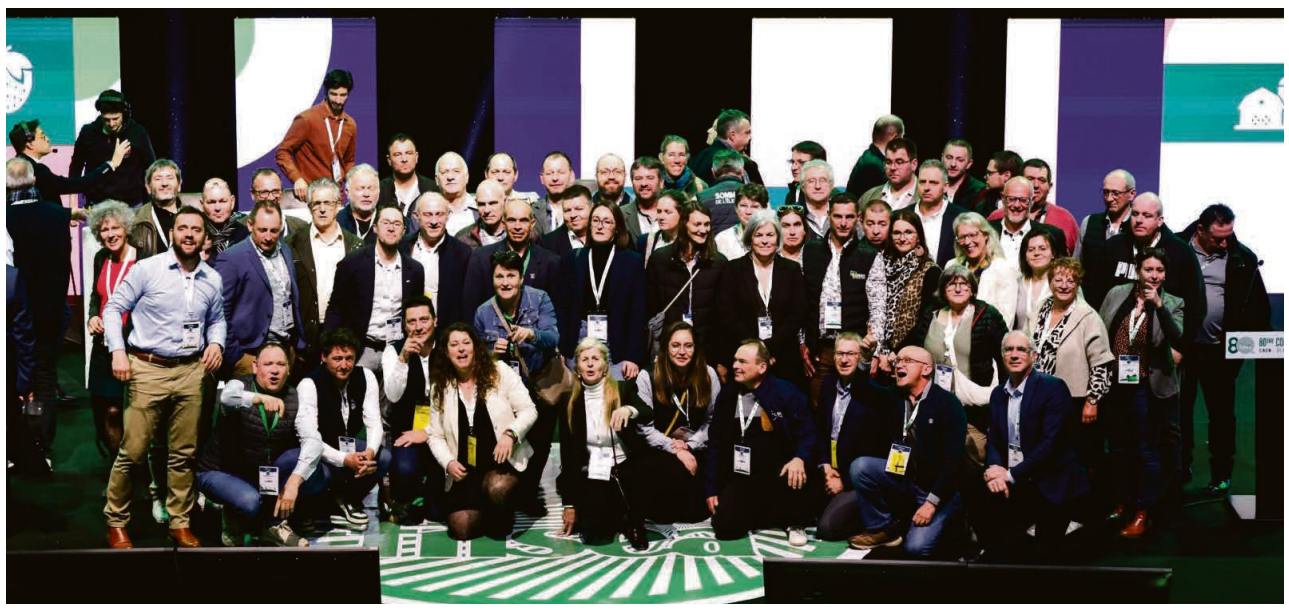
Volonté de réforme

Au-delà de cette demande conjoncturelle, la FNSEA entend préparer l'avenir avec, en ligne de mire, l'élection présidentielle de 2027. C'est pourquoi le rapport d'orientation présenté, amendé et adopté par le congrès entérine le *« changement de logiciel »* réclamé depuis plusieurs mois. Ce rapport veut ainsi engager une réforme de la Constitution pour supprimer le *« principe de précaution »*, inscrit dans la Charte de l'environnement depuis 2005. Pour le président de la FNSEA, ce principe est devenu un *« principe d'inaction »* par une confusion persistante entre risque et danger. Le syndicat majoritaire plaide pour un *« principe d'innovation »* afin de *« déverrouiller la porte du progrès »* et redonner de la visibilité aux exploitants. Autrement dit : en terminer avec l'inaction et lui substituer l'action innovante. Pour illustrer l'absurdité des blocages actuels, Arnaud Rousseau a rappelé l'exemple des incendies dans l'Aude l'été dernier, où les terres irriguées ont servi de rempart contre le feu, plaidant ainsi pour un stockage de l'eau simplifié et déchargé des recours systématiques. *« Osons engager une véritable révolution copernicienne pour privilégier l'engagement à la norme ! »*, a-t-il martelé, exigeant des preuves tangibles. Peu auparavant, Pierrick Horel, président des Jeunes Agriculteurs, a rappelé que le renouvellement des générations est « le » sujet central. Refusant le modèle de l'agrandissement par défaut, il prône des fermes à taille humaine et une PAC qui soutient réellement l'acte de production.

Impatience de la base

« Produire plus, produire mieux, produire partout » : tel est le cap fixé par les JA, qui exigent que l'agriculture ne soit plus la variable d'ajustement des accords commerciaux internationaux comme le Mercosur ou encore le traité avec l'Australie. Pierrick Horel a en outre annoncé qu'il ne renouvellerait pas son mandat de président JA lors du prochain congrès à Bourg-en-Bresse début juin. De son côté, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, n'a apporté aucune réponse sur le dossier du GNR se contentant de promettre une réévaluation selon l'évolution du conflit au Moyen-Orient. Si elle a évoqué des avancées sur l'indemnisation de la tuberculose bovine ou le refus de céder sur le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), le sentiment des congressistes a été sans appel : *« Elle est venue les mains vides »*, ont témoigné plusieurs d'entre eux. Cependant la patience de la base s'érode. Arnaud Rousseau a d'ailleurs dénoncé les délais excessifs entre les promesses et leur application concrète, citant la gestion chaotique de la PAC 2023 ou les retards de paiement du reliquat bio. La menace est désormais explicite : si les travaux battent leur plein dans les champs, le retour à la mobilisation est acté si les réponses sur le GNR, les engrais et la crise céréalière ne sont pas au rendez-vous. *« Nous reprendrons nos mobilisations là où nous les avons laissées ! »*, a conclu le président de la FNSEA sous les applaudissements.

Christophe Soulard



La Bourgogne-Franche-Comté était venue en force au congrès.

Pression allégée sur les cotisations

Le message porté lors du congrès est sans équivoque : il s'agit de *« se transformer pour reconquérir »*, a indiqué Arnaud Rousseau. Cette démarche impose de regarder le fonctionnement interne avec lucidité pour rester une force de proposition légitime. Cette réflexion, issue d'un séminaire de travail mené en novembre 2025 à Roissy, traduit une volonté de *« huiler les maillons du réseau »* entre les échelons départementaux (FDSEA), régionaux (FRSEA) et les associations spécialisées (AS). Le pivot de cette réforme est la mise en place d'un contrat d'adhésion qui vise à répondre aux demandes de clarification du réseau concernant les flux financiers, le niveau des cotisations et les missions respectives de chaque strate syndicale. L'objectif est de créer une dynamique de groupe où chacun avance dans le même sens pour accroître le nombre d'adhérents, notamment dans la perspective des élections aux Chambres d'agriculture de 2031. Comme l'a souligné le secrétaire général Hervé Lapie, *« l'exigence de proximité est une priorité absolue pour construire et garder la confiance des agriculteurs »*. Pour soutenir cette ambition, la FNSEA engage une réforme radicale de ses finances. *« On part d'une page blanche »*, affirme Éric Thirouin, trésorier. Le constat est clair : la pression financière sur la base doit être allégée. Le volume des cotisations perçues par la FNSEA sera ainsi divisé par deux, passant de 7,2 millions d'euros à 3,6 millions d'euros. Le nouveau système devrait s'articuler en deux temps : un premier appel sur une base forfaitaire, suivi d'un second basé sur la solidarité pour soutenir les FDSEA les plus fragiles. Une enveloppe de 750 000 euros sera dégagée sur le budget de la FNSEA pour accompagner les structures départementales souhaitant s'engager dans des projets structurés. Un accompagnement gradué en trois niveaux : accès pour les structures en difficulté, structuration pour celles en stabilité précaire, développement pour celles en bon état de fonctionnement. La transformation passe également par une revitalisation des échelons locaux. C'est sur le terrain, par l'explication et l'accompagnement, que se gagne l'adhésion. L'esprit de cette réforme est aussi de revenir aux fondamentaux du Serment de l'Unité paysanne de 1946 : se rassembler pour défendre les entrepreneurs du monde rural. Arnaud Rousseau prévient toutefois que cette mutation sera une *« épreuve de longue haleine »* qui nécessitera du temps. Une révision de la gouvernance et des statuts est prévue via la mise en place d'un conseil électif d'ici 2028.

// LUTTE CONTRE LE GEL

Investir pour faire de belles vendanges

Depuis deux semaines, les viticulteurs luttent, avec de nombreux moyens de protection, pour que leurs vignes les plus prometteuses soient préservées du gel nocturne. Témoignage d'un viticulteur.



FDSEA

Dans certains secteurs comme Beine, Maligny ou Chablis, l'aspersion est une méthode de lutte antigel efficace pour préserver les vignes du gel.

En ce début d'année, le climat doux a été favorable *« au développement précoce de la végétation. Par rapport à l'an dernier, la végétation de nos vignes est en avance de trois semaines »*, constate Rémy Collon, viticulteur au domaine Collon à Fleys. Malheureusement, le 15 mars dernier, la température a chuté brutalement, provoquant des dégâts dans les vignes. Toutefois les *« dégâts n'ont pas encore été estimés par des experts »*, convient-il. Pris par surprise, les viticulteurs icaunais, à l'instar du domaine Collon, ont donc utilisé des outils pour protéger leurs vignes. Situé dans une zone qui ne contient pas de bassins, le domaine Collon ne peut pas utiliser l'aspersion comme méthode de lutte contre le gel, contrairement aux vignobles de Chablis, Maligny ou encore de Beine. Au Domaine Collon, la lutte contre le gel fait appel aux câbles chauffants. Ces derniers sont installés sur les vignes et sont utiles et actifs jusqu'à une température de moins 10 degrés. *« Le câble est à température positive, protège les baguettes et les bourgeons sur gel »*, précise à son tour Rémy Collon.



FDSEA

Dans la nuit de mercredi à jeudi, de nombreuses parcelles ont été illuminées par les bougies, un moyen de lutte contre le gel largement utilisé.

Un mois à tenir

Il y a sept ans, c'est sur près de deux hectares en appellation Chablis que le domaine Collon a décidé *« d'investir dans l'installation de câbles chauffants, pour un coût, à l'époque, de 30 000 euros de l'hectare »*. À ce jour, le prix d'installation a doublé. *« Nous avons été les premiers à en mettre en place dans le vignoble chablisien. Aujourd'hui, nous trouvons que c'est l'une des solutions les plus rentables »*, commente-t-il. Les bougies, solutions largement utilisées dans la lutte contre le gel, sont désormais à *« 13 euros l'unité »*. *« Sachant que les viticulteurs en mettent 300 à l'hectare… une belle soirée de gel peut vite coûter jusqu'à 5 400 euros »*. En parallèle, le domaine Collon a décidé cette année d'investir dans une chaudière au fioul. L'objectif de cette installation est d'alimenter des souffleurs qui diffusent de l'air chaud dans les rangs de vigne. Cela permet de gagner 1 à 3 degrés. Dans un contexte actuel d'augmentation des prix du gazole non routier (GNR), Rémy Collon explique *« avoir investi en fin d'année dernière dans cet outil et dans le GNR »*, lui permettant d'éviter *« une hausse significative des charges »*. En utilisant ces deux systèmes de protection, le domaine *« souhaite se donner toutes les chances de réaliser de bonnes vendanges, malgré des pertes »*. Dans cette situation délicate pour les viticulteurs, Rémy Collon révèle faire confiance à la parole des anciens, qui est *« d'attendre les saints de glace, prévus du 11 au 13 mai prochain »* afin d'être davantage serein pour l'année.

Charlotte Sauvignac



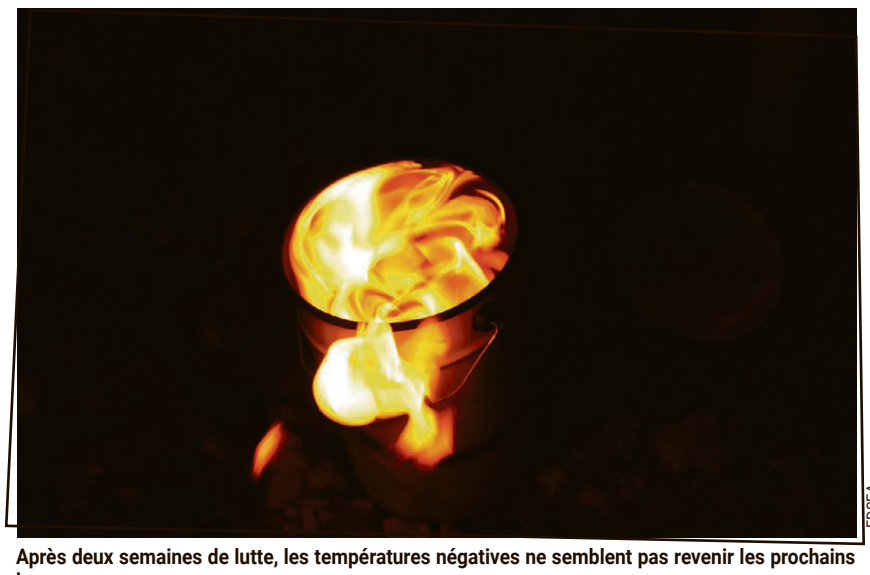
Rémy Collon

La chaudière à fioul est une méthode utilisée lorsque la température n'est pas trop basse.



Rémy Collon

De nombreux viticulteurs ont utilisé des câbles chauffants placés sur les vignes.



FDSEA

Après deux semaines de lutte, les températures négatives ne semblent pas revenir les prochains jours.

DÉPARTEMENTS

// ADMINISTRATION

Retour sur le contrôle unique

Le contrôle unique en exploitation agricole, né à la suite des manifestations de début 2024, a été expérimenté en Côte-d'Or en 2025. Les enseignements apportés par cette phase d'expérimentation débouchent sur l'instauration d'un fonctionnement normalisé pour 2026.

C'est une conséquence de l'expression de la colère agricole qui avait bloqué une bonne partie de la France, début 2024 : l'instauration d'un contrôle agricole unique, dans un objectif de simplification. Il a fait l'objet d'une expérimentation en Côte-d'Or en 2025. Olivier Ruck, chef adjoint du service Économie agricole au sein de la DDT de Côte-d'Or, revient pour nous sur la manière dont cela s'est mis en place. Pour la DDT, le contrôle unique signifie un travail accru de coordination de plusieurs organismes : *« Pour garantir une baisse de pression sur les exploitations agricoles,* explique Olivier Ruck, *nous avons recensé les corps qui interviennent dans les contrôles administratifs et regardé, avec eux, la nature et le nombre de contrôles auxquels ils procédaient, la période de l'année où ils les réalisaient. Le but était de s'assurer que, lorsqu'ils décident de programmer un contrôle, la DDT, de par son rôle de coordinateur, ait la possibilité de donner le feu vert au corps de contrôle concerné, parce que l'exploitant n'a pas encore fait l'objet d'un contrôle ou, au contraire, le feu rouge parce qu'une autre administration a déjà contrôlé cet exploitant. »*

De 4 à 10

Avant la mise en place du contrôle unique la DDT coordonnait le travail de 4 organismes, qui s'occupaient de contrôles liés à la PAC (ASP, DDT, DRAAF et DDPP). Désormais, 10 organismes sont coordonnés car, aux 4 premiers cités s'ajoutent : Service régional de l'alimentation (DRAAF/SRAL) (produits phytopharmaceutiques), France Agrimer (viticulture), Institut français du cheval et de l'équitation, Conseil régional de BFC, douanes et OFB. En 2024, 380 contrôles sur 280 exploitations avaient été conduits, dont 114 exploitations qui avaient eu deux contrôles. *« Avec le contrôle unique, on est passé de 114 exploitants, à 4, en 2025…* précise Olivier Ruck. *Pourquoi pas zéro ? Parce que ces 4 exploitations ont été sélectionnées par la Commission européenne pour faire l'objet d'un contrôle qualité sur lequel nous n'avons pas de prise. »* Début février, une Mission interservices de l'agriculture (Misa) s'est tenue à Dijon. À cette occasion, un bilan des contrôles 2025 a été partagé avec les représentants du monde agricole, en présence de l'ensemble des administrations. 762 contrôles ont été réalisés en exploitations agricoles, dont 614 qui entrent dans le champ du contrôle unique (ceux qui n'y entrent pas sont liés à des urgences sanitaires ou phytosanitaires, ou des contrôles liés à l'inspection du travail, tous non programmables). Les 614 exploitations contrôlées en 2025 ne devraient pas l'être à nouveau en 2026. *« Nous disposons d'un suivi historique,* souligne Olivier Ruck, *et nous voulons respecter, dans la mesure du possible, la règle suivante : contrôler une exploitation une fois tous les trois ans. Rien ne nous interdit de retourner en 2026 chez un exploitant contrôlé en 2025, mais nous avons fait le choix de nous fixer cette règle de conduite de ne pas venir plus d'une fois tous les trois ans chez un exploitant. »*



Faire de la pédagogie sur les contrôles doit se faire le plus tôt possible : c'est pourquoi une journée dédiée à ce thème était proposée à des élèves d'établissement agricoles le 2 avril en Côte-d'Or.

Une charte départementale sur les contrôles

Après l'expérimentation de 2025, le fonctionnement validé du contrôle unique s'institutionnalise donc en 2026, renforcé également par un outil national, Concoordea, qui devrait améliorer le travail de coordination par toutes les DDT. Tout cela ne signifie pas que les contrôles sont désormais vécus de manière idéale, néanmoins, la volonté d'en améliorer le déroulement est réelle : *« Si, à chaque contrôle, le contrôleur indique dans son rapport l'ambiance dans laquelle cette opération s'est déroulée, il apparaîtrait utile de pouvoir aussi récupérer le ressenti de l'exploitant. On réfléchit à la manière de mettre en place un tel dispositif. Dans une optique de facilitation, d'acceptation et de compréhension du contrôle, un travail est également conduit sur une Charte départementale sur les contrôles, qui existe déjà dans d'autres départements. Nous avons entamé un travail à ce sujet avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, fin 2025 et nous attendons le retour des syndicats agricoles. »* Cette charte rappelle aussi l'importance des contrôles *« qui représentent des garanties par rapport à la chaîne alimentaire et qui sont aussi en lien avec les 150 millions d'euros versés au territoire par la PAC chaque année. Enfin,* conclut Olivier Ruck, *il faut être conscient que, dans 60 % des cas, les contrôles auxquels nous procédons sont conformes. Sur les 20 ou 30 points vérifiés selon les domaines de contrôle, il suffit qu'un seul point soit non conforme pour que la conclusion du rapport soit non conforme. Nous avons donc 40 % de contrôles non conformes mais ce bilan est à relativiser dans la mesure où cela peut très bien ne concerner qu'un seul point, et que la non-conformité n'a une incidence financière que dans un nombre très limité de dossiers. »*

Berty Robert

// APRÈS LES ÉLECTIONS

Alors, ces municipales ?

Rencontre aujourd'hui avec deux agriculteurs Côte-d'Oriens, voisins l'un de l'autre et tous les deux maires de leur commune.



Didier Robin entame un deuxième mandat à Baigneux-les-Juifs.



Nicolas Porcherot, nouveau maire de Poiseul-la-Ville.

Nous ne savons pas s'ils s'appellent mutuellement *« Monsieur le maire »*, nous ne leur avons pas demandé. Toujours est-il que ces deux amis ont aujourd'hui l'écharpe tricolore de premier édile. Didier Robin l'avait déjà puisque cet homme de 43 ans rempile pour un second mandat à Baigneux-les-Juifs. Pour Nicolas Porcherot, même âge, c'est une première à Poiseul-la-Ville, bien que ce dernier faisait déjà partie du conseil municipal. Bon, comment se sont passées ces élections ? Que pensez-vous du nouveau mode de scrutin ? *« C'était un peu la découverte »*, lance Didier Robin. Par chance, la parité était déjà quasiment atteinte dans son ancienne équipe : *« il a été assez facile de recomposer une liste selon les nouvelles règles. La seule difficulté a été de trouver le dernier homme ! »*. Didier Robin partage avec nous une « drôle d'impression » : *« c'est même plus qu'une impression… Vu que nous n'avions qu'une seule liste à Baigneux, j'ai moi-même choisi les futurs élus de notre commune en composant ma propre équipe. Avant, les électeurs rayaient des noms et leurs choix permettaient de composer le nouveau conseil municipal… Ce n'est plus le cas, les règles du jeu ont changé. Il faut s'y plier mais cela est très particulier pour les petites communes comme les nôtres où il est très difficile d'avoir plusieurs listes »*. Didier Robin redoutait une forte abstention : *« il n'y avait bien sûr aucun suspense, nous allions être élus… Mais nous tenions tout de même à avoir un certain nombre de voix, histoire de ressentir du soutien et une légitimité dans nos futures actions. Finalement, même si le taux de participation a baissé d'environ 20 %, nous terminons sur un score très respectable de 62 %, cela me satisfait grandement. Merci à tous les habitants qui se sont déplacés. Voter est un droit et aussi un devoir civique, nos administrés l'ont honoré ! »*.

Une *« vraie »* élection

À seulement quelques kilomètres de là, à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière, malgré moins d'inscrits qu'à Baigneux (environ 130), deux listes s'affrontaient. Sans surprise, la participation a été très importante, proche des 90 % et il y avait beaucoup de monde au dépouillement. La victoire finale s'est joué à seulement 8 voix près… *« Ce cas de figure est totalement différent qu'à Baigneux, c'est certain. Il y avait un vrai suspense »*, reconnaît Nicolas Porcherot. Ce dernier aurait tendance à regretter l'ancien mode de scrutin : *« ces nouveautés peuvent altérer l'ambiance dans un petit village comme le nôtre, les gens sont contraints de faire un choix entre une liste ou l'autre, ils ne raisonnent plus avec de simples noms… L'exercice est compliqué, sachant que l'on ne peut pas forcément aimer toutes les personnes d'une même liste. C'était plus simple avant, c'est du moins mon ressenti. Au final, chez nous, la liste élue compte 9 membres au conseil, contre seulement deux pour l'autre équipe, qui avait pratiquement le même nombre de voix. Cela est discutable, même s'il faut bien une majorité »*. Le nouveau maire de Poiseul-la-Ville, non prévenu de notre appel concernant cet article, trouve tout de même un avantage à ces nouvelles règles : *« nous sommes allés chercher de nouvelles personnes pour compléter notre liste, chose que nous n'aurions certainement pas faite avant. Ces nouvelles personnes, j'ai envie de les appeler les nouveaux talents de notre commune ! Elles ont envie de s'investir, elles pourront le faire désormais, grâce à ce nouveau scrutin »*.

AG

// MÉCANISATION

Le collectif peut apporter des solutions

À l'occasion de l'assemblée générale des Jeunes agriculteurs, le 26 mars dernier, une intervention a été réalisée sur l'augmentation des charges de mécanisation.



Au cours de l'AG des JA, Sylvain Deseau, conseiller en agro équipement a décidé de faire une intervention sur les charges de mécanisation.

En seconde partie de l'assemblée générale des JA, Sylvain Deseau, conseiller en agroéquipement à la Chambre d'agriculture du Loiret, est intervenu pour savoir *« si les agriculteurs ont la possibilité d'enrayer l'augmentation en lien avec les charges de mécanisation »*. D'après des chiffres rendus officiels par Cerfrance, les charges de mécanisation sont passées d'environ 300 euros en 2010 à 532 euros en 2024. Ces chiffres comprennent *« 30 % de charges totales et 50 % de charges de structure »*, chiffre le conseiller en agroéquipement. En entrant dans les détails, Sylvain Deseau explique que les charges de mécanisation comprennent des charges fixes (emprunts, assurance, frais de gestion, intérêt des capitaux) et des charges variables (gazole non routier). Ces deux charges ont donc *« une incidence directe sur le prix de revient des matériels, souvent réalisés par des prestataires de services »*. Après avoir décortiqué ce à quoi correspondent *« les charges de mécanisation »*, Sylvain Deseau lance une nouvelle piste de réflexion et révèle que *« les charges fixes coûtent cher »*. Depuis la sortie de la pandémie de Covid en 2021, nous avons *« connu une explosion du prix du matériel, avec + 7 % en six mois »*. Cette hausse a continué à évoluer au cours des années. D'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), *« le prix du matériel agricole a augmenté de 58 % en 20 ans et le prix des tracteurs de près de 55 % »*. À cela s'ajoute *« le fait que les matériels agricoles ont continué à évoluer en intégrant ou améliorant le freinage, l'Isobus, l'autoguidage »*, liste-t-il, à titre d'exemple, pour qu'ils soient plus *« performants »*.

De belles perspectives ?

En poursuivant sur les raisons de l'augmentation des charges de mécanisation, il interpelle les agriculteurs, en annonçant *« que le contexte actuel au Proche et Moyen-Orient a joué un rôle direct sur le prix du gazole non routier »*. En février, on observait un prix du GNR à 1,25 euro le litre, alors qu'aujourd'hui il s'élève à près de 1,70 euro le litre. En dernier facteur, Sylvain Deseau évoque l'évolution du prix de l'entretien et de la réparation avec *« une hausse de 90 % en 30 ans, toujours d'après l'Insee »*. Cette hausse intègre bien évidemment plusieurs aspects comme *« l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, des pièces, etc. »*. En parallèle, l'usage de rendez-vous au sein de garages agricoles semble avoir changé. *« Nous observons davantage des actions préventives que des réparations suite à des pannes »*, analyse-t-il.

Pour contrer cette problématique multifactorielle, le conseiller en agroéquipement s'adresse aux agriculteurs présents dans la salle en parlant de l'importance de *« diluer les investissements pour permettre de faire des économies »*. *« En mutualisant l'achat de matériel, en partageant les coûts d'utilisation, en optimisant les chantiers et en partageant l'amortissement ; nous avons observé une reprise d'activité du réseau des Cuma, facilité par les subventions »*. Au sein d'une Cuma, les agriculteurs pourraient également *« engager un mécanicien pour s'occuper du matériel commun, ce qui permettrait aux agriculteurs de se partager les charges »*, ou de *« se former soi-même pour être le plus autonome possible »*.

Charlotte Sauvignac

// JEUNES AGRICULTEURS

Quelle popularité !

La page Facebook des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or est celle qui compte le plus d'abonnés parmi tous les autres départements français.

Cette anecdote ne va pas sauver la planète, c'est vrai, mais elle vaut peut-être le détour : avec plus de 32 000 abonnés, la page Facebook de JA21 est la plus populaire de France parmi ce réseau syndical. Nous avions une heure à perdre de notre temps et nous avons « épluché » les autres pages JA : personne ne fait mieux dans l'Hexagone !

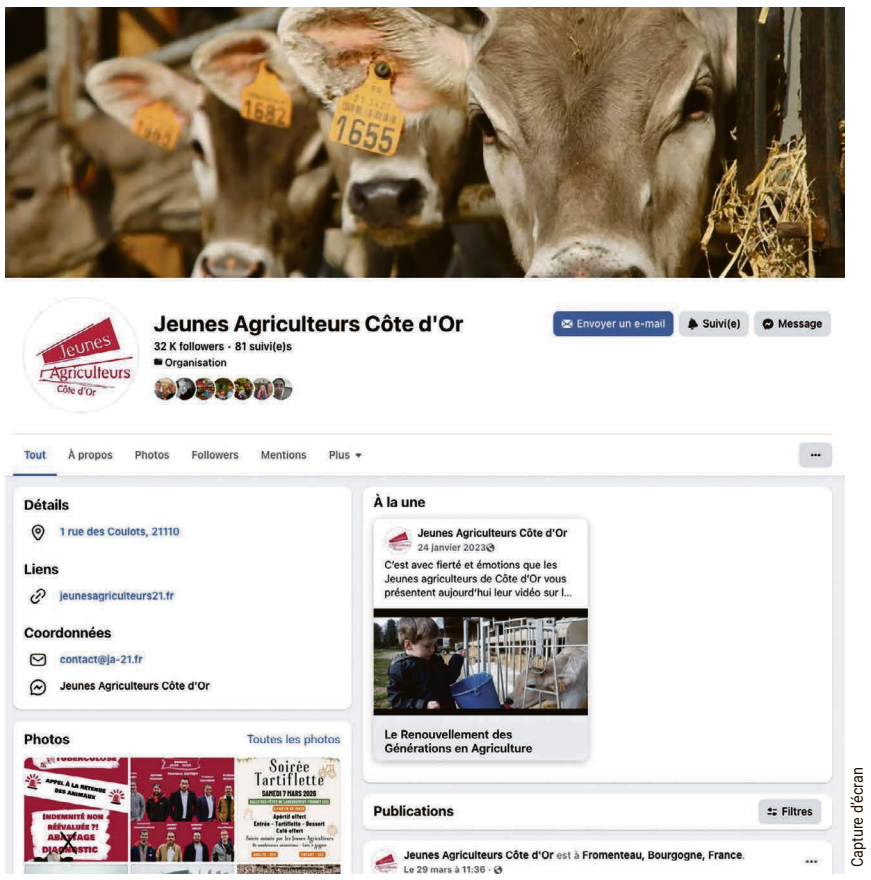
La Côte-d'Or devance la Meuse (27 000 abonnés) et la Moselle (26 000). Onze autres départements se situent entre 10 000 et 20 000 followers mais pour le reste, c'est souvent autour de 5 000. *« Notre nombre d'abonnés a surtout explosé à l'occasion des actions syndicales de fin 2025-début 2026. Nous avons eu une très belle visibilité sur internet à cette occasion »*, fait remarquer Marjolaine Perraudin, qui anime le réseau social en compagnie d'Amélie Castellano. À titre de comparaison, dans les autres départements de la Bourgogne, les JA de la Nièvre comptent 7 600 abonnés sur leur page, l'Yonne en dénombre 5 100 et la Saône-et-Loire, 3 600.

Des millions de vues

Trois vidéos de JA21 ont pulvérisé les records d'audience en début d'année : le déchargement d'une benne de fumier au péage de Pouilly-en-Auxois a comptabilisé 4,5 millions de vues, le drapeau européen retiré à Til-Châtel en a recensé 2,6 millions. La palme revient à une remorque d'oignons déchargée à Arc-sur-Tille : 5,4 millions de vues !

Sur notre lancée, nous nous sommes intéressés aux pages cantonales des JA de Côte-d'Or. L'équipe de Mirebeau-Fontaine-Pontailler est la plus populaire avec 9 800 abonnés. Viennent ensuite les JA de la Côte (4 600) puis Châtillon-Laignes-Montigny (3 000). Petite précision : nous nous sommes uniquement concentrés sur Facebook pour ces quelques lignes : d'autres réseaux sociaux existent sur internet, notamment Instagram et TikTok.

AG



La page Facebook de JA21 compte plus de 32 000 abonnés.

Capture d'écran

// TRANSMISSION

89 Travailler sur un cas concret de cessation d'activité

Après plusieurs mois de travail, les étudiants de BPREA du CFPPA d'Auxerre ont réalisé la restitution du « défi transmission » mis en place par Bio Bourgogne.



Ce lundi 30 mars, l'amphithéâtre du lycée agricole d'Auxerre la Brosse a accueilli le défi transmission organisé par les étudiants de BPREA du CFPPA d'Auxerre.

« Depuis plusieurs années, nous travaillons en collaboration avec le CFPPA sur le défi transmission. Vis-à-vis des futurs installés, l'objectif est de mesurer les enjeux d'une reprise de ferme, se rendre compte et imaginer des solutions à l'inadéquation offre/demande entre repreneurs et cédants et se permettre de se projeter dans une situation de reprise », introduisent Léo Cadie et Jean-Baptiste, animateurs à Bio Bourgogne BFC, ce lundi 30 mars à l'amphithéâtre du Lycée la Brosse. En se tournant vers Christophe Quenet, céréalier en Agriculture Biologique, ils poursuivent : *« pour les cédants, l'objectif est de se confronter à son projet de transmission et d'entamer ou de poursuivre une démarche de transmission, de rencontrer des futurs porteurs de projet et de se projeter dans une situation de reprise »*. À ce jour, la transmission est un enjeu important en agriculture : 45 % des agriculteurs auront atteint l'âge de la retraite d'ici 10 ans, 60 % des candidats à l'installation sont non issus du milieu agricole, et au sein de la région, seule la moitié des surfaces libérées par les cessations d'activité sont reprises par de nouveaux installés. Dispatché par groupes de trois, c'est le moment pour les étudiants en BPREA de monter sur scène pour débuter la restitution. Parmi eux, quatre souhaitent se lancer en maraîchage, quatre en élevage, trois en grandes cultures, deux en viticulture et un en arboriculture. Trois d'entre eux s'adressent directement à Christophe Quenet, celui chez qui *« le projet s'est déroulé »*. *« Nous remercions encore Christophe pour son accueil chaleureux et sa pédagogique à notre encontre »*, déclare l'un des étudiants. Afin de poser un contexte, les étudiants commencent par présenter la structure sur laquelle ils ont travaillé. *« Originaire de suisse, la famille de Christophe s'est installée à Molinons dans les années. La ferme a connu quelques difficultés après un redressement judiciaire »*, débutent-ils. En 2009, Christophe reprend l'exploitation de ses parents et rachète 145 hectares supplémentaires. Douze ans plus tard, le céréalier décide de réaliser une conversion en bio après *« avoir eu le sentiment que je n'étais plus en accord avec mes envies »*, confie à son tour le céréalier. Avant de passer la parole à leurs camarades, les étudiants déterminent trois types de sols : *« du limon argileux, de l'argilo siliceux, des terres de plateaux et des terres superficielles »*.

Se projeter dans la transmission

Dans un second temps, deux autres groupes d'élèves ont décidé de proposer *« deux types de reprise avec des ateliers différents »*. Le premier concerne l'ajout d'un atelier ovin en association, (GAEC). *« Étant donné que Christophe Quenet cultive de la luzerne mais qu'elle n'est pas valorisée, l'élevage semble être une bonne opportunité pour que ce soit un modèle résilient qui permet de mieux valoriser la luzerne »*, analyse l'une des étudiantes. L'atelier ovin compterait donc *« trois cents brebis »* et opterait pour un investissement de matériels : tunnel ovin avec un système en plein air intégral. Face à cette proposition, le céréalier ajoute que *« s'il me restait dix ans à travailler en plus, je me serais lancé dans l'élevage, mais peut-être plutôt en bovin »*, taquine-t-il. De manière globale, les futurs installés concluent en énonçant plusieurs faits : *« nous avançons des données économiques prometteuses, grâce aux aides, qui permettraient une reprise à deux associés. Des investissements supplémentaires ou un rachat de foncier pourrait être envisagé dès la 1re année »*, commencent-ils. Pour autant, ils confient *« qu'une réflexion technique serait à mener sur la gestion du pâturage et sur la construction des couverts à pâturer, ce qui n'a pas été intégré dans les calculs du bilan partiel »*. En dernier lieu, *« une réflexion supplémentaire doit être menée pour améliorer la durabilité agroécologique et socioterritoriale (plantation de haies, vente directe, etc.) »*, ajoutent-ils. De l'autre côté, le second groupe propose *« un atelier en bovins allaitants »* de salers. *« Nous proposons en premier lieu un petit élevage de dix vaches rustiques, avec une bonne qualité, un bon vêlage, une bonne qualité maternelle et un bon croisement »*, met en avant une étudiante. En proposant cet atelier, l'objectif est de *« valoriser des ressources disponibles et d'apporter des bénéfices agronomiques comme l'amélioration et la fertilité des sols grâce aux effluents. Il peut aussi sécuriser partiellement le revenu en diversifiant les productions. Ce serait donc un atelier complémentaire aux céréales »*, concluent-ils en chœur.

Charlotte Sauvignac

// JEUNES AGRICULTEURS

58 Cap sur le comice pour le canton de Fours !

Le 13 mars, les Jeunes agriculteurs de Fours se sont réunis à La Nocle-Maulaix pour leur assemblée générale élective. Un rendez-vous important qui a permis de renouveler le bureau tout en conservant une dynamique collective bien installée.



L'équipe des JA du canton de Fours allie nouveautés et continuité : un bon carburant pour avancer !

La nouvelle équipe des JA du canton de Fours, dans le sud de la Nièvre, s'inscrit dans la continuité, avec Arthur Petit et Clément Villette à la coprésidence. Un duo confirmé à l'issue de l'assemblée générale élective organisée à La Nocle-Maulaix, le 13 mars. À leurs côtés, Romain Bruriot occupe le poste de secrétaire général, épaulé par Claudine Jury en tant que secrétaire adjointe. Quentin Aurousseau prend en charge la trésorerie, Antoine Tricot devient vice-président, tandis que Florian Augendre rejoint le bureau en tant qu'administrateur. Faustine Villette et Amandine Petit complètent l'équipe en tant qu'administratrices stagiaires. Les JA de Fours misent sur la continuité, tout en accueillant de nouveaux adhérents. *« Nous avons fait le choix d'une coprésidence pour impliquer davantage la nouvelle génération et préparer le prochain mandat »*, explique Arthur Petit. Une organisation qui permet d'assurer la relève tout en conservant le dynamisme du groupe. Côté animations, les rendez-vous incontournables restent au programme. Le traditionnel repas « jambon à l'os » est d'ores et déjà fixé au 13 mai. Le concours de jugement de bétail, quant à lui, se tiendra autour du 11 novembre, en parallèle du concours de reproducteurs à La Nocle-Maulaix.

Le comice dans toutes les têtes

L'année sera aussi marquée par la préparation du comice rural, prévu en août. Le canton de Fours fera en effet partie des trois territoires de la Nièvre à accueillir cet événement majeur du monde agricole. Les Jeunes Agriculteurs sont déjà mobilisés, avec les premières réunions d'organisation et notamment les ateliers de confection de fleurs en papier, indispensables à la décoration des chars. Comme le veut la tradition, le bal du comice se tiendra le 2 mai au gymnase de Cercy-la-Tour, avec l'élection de la reine et de ses dauphines. Le grand rendez-vous est fixé au week-end des 22 et 23 août. Le samedi sera consacré au concours de labour à Cercy-la-Tour, accompagné d'un repas le midi préparé par les JA et d'une soirée cabaret. Le dimanche, place au défilé des chars dans les rues de Fours, avec restauration sur place. Les JA de Fours ont une année bien remplie en perspective, placée sous le signe du partage et de la valorisation du monde agricole.

Renseignement au : 06 28 63 16 18 (Arthur Petit) ou 07 80 01 99 88 (Clément Villette)



// TRANSFORMATION LAITIÈRE

Vers une AOP soumaintrain

Mardi 31 mars, l'Association de défense et de promotion du fromage soumaintrain a tenu son assemblée générale. L'occasion de faire le point sur l'état de l'Indication géographique protégée en Bourgogne Franche-Comté.

Après une visite d'exploitation de la ferme Gillot à Beugnon, Pascal Le Roux, président de l'association et ses adhérents se sont réunis à la salle des fêtes, du village emblématique de l'Indication géographique protégée (IGP) Soumaintrain. *« C'est une vraie fierté de défendre ce produit, depuis de nombreuses années, reconnu et apprécié à l'international. Nous poursuivons notre engagement de valoriser le fromage en appellation soumaintrain, en menant de nombreuses actions de communication »*, indique le président de l'association. À ses côtés, Didier Lincet, président de l'appellation Chaource et Alain Bartkowiez, président de l'appellation Époisse sont présents en ce jour afin de *« s'épauler »*. *« Nous avons à cœur que nos appellations puissent travailler ensemble et s'élever ensemble dans le marché »*, argumente Didier Lincet.

En détaillant une rétrospective de l'an passé, Pascal Le Roux rappelle que le nombre de collaborateurs au sein du conseil organoleptique, utile pour contrôler les produits sous IGP, s'est élargi avec *« de nouvelles têtes »*. Comptant parmi eux près de 22 producteurs, 4 transformateurs fermiers, deux transformateurs laitiers, un affineur et trois collecteurs laitiers, l'association de défense et de promotion du fromage soumaintrain annonce *« un tonnage de production stable par rapport à 2024, malgré le retrait d'une fromagerie »*. Quant aux *« problématiques de bleu rencontrées au sein de la production »*, l'association a collaboré avec des étudiants de l'Institut d'Agro Dijon pour trouver des solutions, se documenter et améliorer la situation. Cette maladie du « bleu » est notamment visible sur les fromages à pâtes molles à croûtes fleuries et se caractérise par la présence de taches bleuâtres à la surface du fromage. Le Soumaintrain, quant à lui est un fromage à pâtes molles à croûtes lavées mais rencontre toutefois des difficultés similaires. D'après le travail de la Station centrale de Technologie agricole de l'Institut national de la Recherche agronomique issu de l'étude *« sur l'accident du bleu en fromagerie à pâtes molles à croûte fleurie »*, ces tâches n'affectent généralement pas la saveur des produits mais peuvent toujours impacter leur commercialisation. En réalisant des audits auprès de tous les adhérents, l'association souhaite avant tout *« valoriser un produit de qualité et maintenir la confiance avec les consommateurs »*.



L'Association de défense et de promotion du fromage soumaintrain a annoncé le souhait de passer en AOP, au cours de son assemblée générale.

Une production à part

En parallèle, l'association continue de *« défendre et promouvoir le fromage »* en participant au marathon de Chablis, *« pour la première fois en 2025, ce qui permet de s'associer avec des produits de qualité comme le vin de Chablis »*, ou en organisant une demi-journée avec des étudiants en BTS Cuisine au Lycée Vauban à Auxerre *« permettant aux jeunes d'apprendre à cuisiner le fromage soumaintrain »* et en leur permettant par la suite de *« déguster le produit »*. En parallèle, les adhérents contribuent également à communiquer sur le produit, comme le Gaec Leclere qui a remporté une médaille de bronze au Championnat de France de fromages au lait cru dans la catégorie *« lait de foin »*. À ce jour, Pascal Le Roux et Grégoire Lincet, son vice-président ont pour ambition *« d'améliorer le collectif et le sentiment d'appartenance à la filière, de diminuer la fragilité au bleu en améliorant l'homogénéité de la production, de renforcer le lien à l'origine géographique et de passer de l'indication géographique protégée (IGP) à une appellation d'origine protégée (AOP) »*.

Avant de trinquer pour *« une belle nouvelle année »*, l'Association de défense et de promotion du fromage soumaintrain a fait appel à Alexandre Machin, technicien laitier à Alysé pour réaliser *« une analyse technico-économique entre l'IGP Soumaintrain et le conventionnel »*. En se basant sur plusieurs critères, le technicien commente, dans un premier temps, les systèmes de production : *« L'IGP Soumaintrain est majoritairement basée au sein d'exploitations laitières et céréalières (40 %) et par la suite laitières uniquement (30 %). Nous retrouvons en priorité des vaches prim'holstein (50 %), des montbéliardes (40 %) et des simmental (10 %) »*. De manière générale, les éleveurs sous l'appellation IGP Soumaintrain ont des systèmes de production *« moins intensifs, avec plus d'herbe mais avec des potentiels fourragers corrects. La traite robotisée est quant à elle très peu présente »*, examine-t-il. Son analyse globale aborde le fait que *« près de la moitié des élevages en IGP transforment leurs productions en lait cru et possèdent des races rustiques ce qui fait qu'ils ont un lait de meilleure qualité »*.

Charlotte Sauvignac

// ÉLEVAGE BOVIN

La décapitalisation au cœur des inquiétudes

La section bovine de la FDSEA 58 a organisé une réunion de travail autour de la thématique « Faire naître des veaux » avec les acteurs de la filière bovine le mardi 31 mars à la Sicafome.

À l'initiative de la section bovine de la FDSEA 58, une visite du marché au cadran de la Sicafome, à Moulins-Engilbert, suivie d'une réunion de travail, était organisée mardi 31 mars. La réunion de travail réunissait l'ensemble des acteurs de la filière bovine. Étaient présents : les parlementaires, le Conseil départemental de la Nièvre, la Sicafome, la Sicarev, Feder, Elvea 71-58, le Crédit Agricole, la Banque Populaire, le GDS, les vétérinaires, le Herd-Book Charolais, les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre, la Chambre d'agriculture, la DRAAF BFC et la DDT. Cette réunion avait pour but d'amorcer les réflexions autour de la thématique « Faire naître des veaux » et de remettre la productivité au centre des échanges. Romaric Gobillot, président de la section bovine, a présenté la conjoncture nationale, régionale et départementale de la filière bovine. L'inquiétude est importante compte tenu de la forte décapitalisation.

La Nièvre très affectée

Avec une baisse de 20 % des naissances des vaches allaitantes dans la Nièvre, le département a le triste trophée de la plus forte baisse de la région BFC. Les cours soutenus ne suffisent pas au maintien des vêlages. Au fil des échanges, on s'apercevait que le potentiel de production n'est pas optimisé, le chargement par hectare avoisine 1 UGB tandis qu'il y a quelques années il était à 1,2 UGB. Romaric Gobillot explique : *« cette baisse de production se traduit par le changement climatique, les hectares repris qui sont improductifs… Il y a encore du travail à faire. »* Suite à ce constat, le président de la section bovine a présenté les différents modes de commercialisation : *« dans la Nièvre nous avons deux marchés au cadran, deux coopératives, Elvea 71-58, deux abattoirs et des marchands privés ; de quoi donner un large choix aux éleveurs. »* Ces différents modes de vente des animaux sont primordiaux pour maintenir la production sur le territoire et également pour satisfaire les différents modèles d'exploitations. L'élevage est à sauvegarder : la section bovine a démontré que derrière chaque éleveur il y a 7 à 10 personnes qui ont un emploi. Ils concernent des services comme la banque, la Chambre d'agriculture, les syndicats, la DDT, les vétérinaires, les marchands de matériels et bien d'autres.

Importance économique

Dans la Nièvre, l'agriculture est le premier pôle économique, il est primordial de le préserver pour maintenir l'attractivité dans les territoires. De plus, l'élevage rend service aux territoires improductifs, à la souveraineté alimentaire, au patrimoine gastronomique, au paysage, au tourisme, à l'alimentation (humaine et animale). Il rend surtout service à l'environnement au travers de la gestion de l'eau, de la production, et au maintien de la biodiversité, de l'amélioration de la qualité de l'air, du captage du carbone, et donc à la réduction des gaz à effets de serre. La présentation du contexte s'est achevée par une parenthèse autour du sanitaire et du besoin flagrant de *« vétérinaires repartis sur le territoire car sans eux les éleveurs sont en grandes difficultés pour les vêlages, le soin aux animaux, le suivi sanitaire… »* La section bovine a aussi expliqué l'urgence d'avoir une banque d'antigène avec des vaccins efficaces pour faire face aux maladies émergentes comme la DNC, la MHE, la FCO. Le volet sanitaire des élevages est difficilement maîtrisable par les exploitants, ceux-ci demandent que l'État prenne ses responsabilités notamment face à la recrudescence de la tuberculose. À l'issue de cette présentation, les participants ont travaillé sur une première réflexion dans le but de construire ensemble l'avenir de l'élevage dans la Nièvre. Une prochaine réunion est prévue le 29 avril pour approfondir ces travaux.



La réunion tenue à la Sicafome de Moulins-Engilbert a permis un tour d'horizon assez préoccupant de l'élevage bovin dans le département.

Casandra Deperchin (FDSEA58)

// AGROÉCOLOGIE

Agronov poursuit son renforcement du lien agriculture-innovation

Le pôle d'innovation en agroécologie Agronov s'est réuni en assemblée générale, à Beaune. L'occasion de se retourner sur une année 2025 riche en évènements et nouveautés, toujours dans le but d'assurer la connexion entre les entreprises innovantes et le monde agricole. Le pôle fêtera en 2026 les dix ans de sa création.

Les adhérents du pôle d'innovation en agroécologie Agronov se sont retrouvés le 26 mars, au lycée viticole de Beaune, pour leur assemblée générale. C'était le moment propice pour observer les actions de l'année avec un constat : 2025 a su conserver le cap pour le réseau, malgré des mouvements d'équipe en interne, avec une augmentation de l'impact des actions du pôle et une montée en puissance des partenariats qu'il a noué. Le réseau fédère aujourd'hui 131 structures, dont 29 nouveaux membres accueillis en 2025. Le conseil d'administration d'Agronov s'est enrichi de deux nouveaux membres : le Comité Bourgogne, représenté par Sylvain Naulin, directeur de l'interprofession de la viti-viniculture en Bourgogne, et la coopérative Feder Élevage, représentée par son président, Josselin Lalligant.

Une année bien cadencée

Il faut aussi rappeler qu'Agronov a un nouveau président depuis novembre 2025 : l'agriculteur côte-d'orien Benoît Collardot a pris la succession de Frédéric Imbert dans cette fonction. Le pôle porte des projets ambitieux et des rendez-vous réguliers qui cadencent l'année en proposant des temps dédiés à chaque thématique agricole porteuse d'innovation. En 2025, il a assuré 260 mises en relation dont un quart a abouti à une collaboration. Il a accompagné six développements de projets, cinq financements d'entreprises, a organisé 9 événements ayant attiré, au total, 700 participants, et a participé à deux salons : le Sommet de l'Élevage, en Auvergne, et Vinéquip, à Mâcon, emmenant avec lui 20 exposants. Dans le cadre des transitions agricoles, Agronov a organisé trois journées terrain destinées à présenter des enjeux et des solutions, il a contribué à la présentation de 133 entreprises innovantes aux organisations professionnelles agricoles, au cours de rendez-vous dédiés ou d'évènements. Le pôle aura aussi eu un rôle de facilitateur pour la conduite de cinq expérimentations dans les domaines des biosolutions et de l'irrigation goutte à goutte.

Lien avec l'élevage et les grandes cultures

En 2025, Agronov a été partenaire de deux projets au service de la filière élevage :

– Le Partenariat européen pour l'innovation (PEI) Filolema, qui vise à renforcer l'autonomie protéique locale pour l'alimentation animale grâce à la récolte fractionnée de luzerne.

-L'association Ferm'Innov en Saône-et-Loire, qui, en mai 2025, organisait pour la première fois une journée portes ouvertes de sa ferme expérimentale à Jalogny dans le cadre du dispositif Dinov. Cet événement, centré sur la durabilité de l'élevage herbager, incluait des ateliers, des démonstrations de matériel innovant, des tables rondes, des échanges et des moments conviviaux pour les éleveurs, agriculteurs, étudiants et passionnés. Agronov valorise Fermi'Innov au sein de son réseau. La première cage de contention développée dans le cadre du PEI Contention animale garantie ergonomique et sécurisée (CAGES) est actuellement en usage au sein de cette ferme expérimentale. Un projet réalisé grâce à l'accompagnement d'Agronov. 2025 fut aussi l'occasion pour le pôle d'organiser la seconde édition de son évènement « La Croisée des Champs », au mois de mai, dont la thématique était l'intelligence artificielle. Un événement qui a attiré 200 participants à Bretenière, près de Dijon. Toujours au chapitre des nouveautés : 2025 aura été marquée par l'organisation de Comité d'experts (Comex) grandes cultures, après ceux sur la filière Élevage en 2024. Ces Comex sont des initiatives collectives qui offrent aux entreprises l'occasion de se présenter devant un panel d'experts filières. À la suite d'un de ces Comex, la société Humeos, qui a développé un capteur pour évaluer la vie du sol, a été intégrée au projet Adaptonsol de la Chambre d'agriculture Côte-d'Or. Une rencontre du même type a eu lieu avec des jeunes agriculteurs (JA BFC) : Agronov a sélectionné trois entreprises adhérentes pour venir présenter leurs solutions. Sur le thème « vie microbienne et stress hydrique », Amiroy, Greencell et Getade Environnement ont pu confronter leurs offres et leurs discours avec les agriculteurs élus et investis au sein des JA. Dans un avenir proche, le pôle va développer une nouvelle offre de location de bureaux à partir de début 2028. Un développement qui repose sur la réhabilitation, par Dijon Métropole, et avec le soutien du Conseil régional de BFC, d'un bâtiment attenant aux locaux actuels de Bretenière. Une structure de hangars, adaptée aux activités agricoles, a également été prévue au budget et répond à un vrai besoin des prospects pour une installation chez Agronov. Enfin, à noter qu'en 2026, Agronov célébrera les dix ans de sa création.

Berty Robert, avec communiqué

Des exemples d'accompagnement

L'un des principaux rôles d'Agronov est d'accompagner les structures adhérentes sur certains projets. Voici des exemples concrets de la forme que peut prendre cet accompagnement :

– accompagnement de l'EPL de Montmorot (Jura) dans la construction d'une licence, mention « Agronomie » sur la transition agroécologique des entreprises agricoles

– déploiement du système d'ARDPI Energy pour la surveillance automatique de chai au sein de la Maison Louis Jadot.

– organisation d'une rencontre entre la société Netafim et le service Recherche et Développement de l'Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Terre Comtoise) pour la mise en place d'un démonstrateur d'irrigation goutte à goutte.

– animation d'un groupe de travail qui a permis à la société Sylektis de proposer une réponse, sous la forme d'un système robotisé, à un cahier des charges du Vinipôle Sud-Bourgogne et de l'Union des producteurs de crémants de Bourgogne.

// FILIÈRE BOIS

Le Père Noël est passé pour les sapins du Morvan

La dénomination « Sapins de Noël du Morvan » est officiellement reconnue en Indication géographique protégée (IGP), depuis le 31 mars.

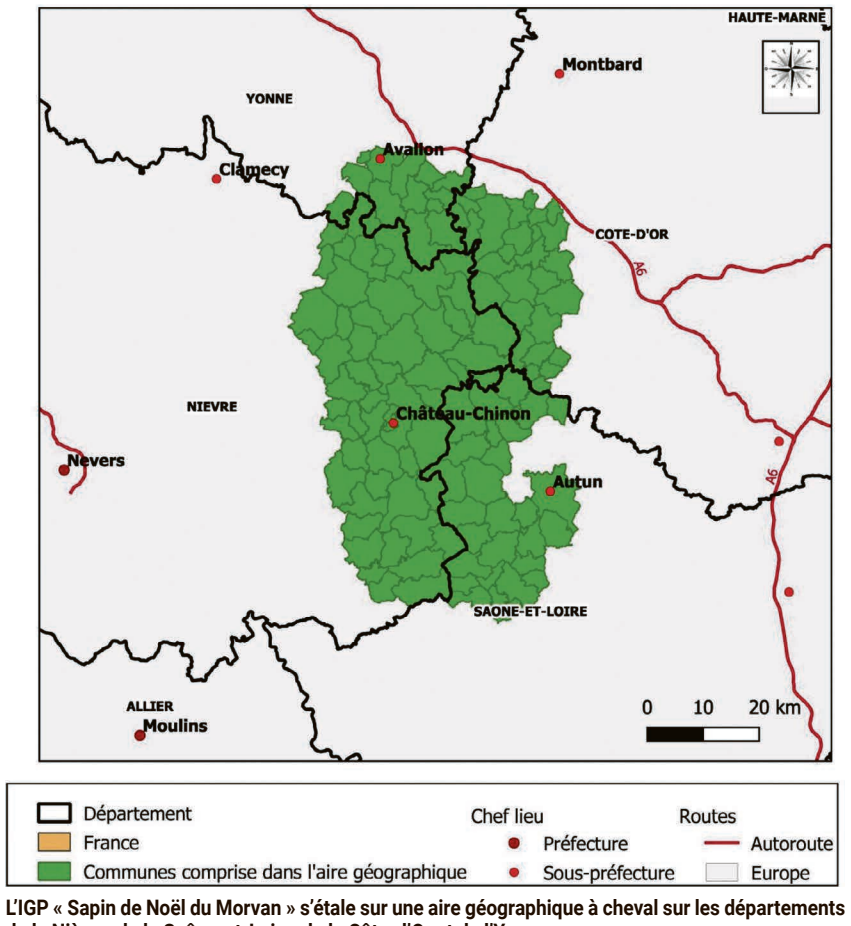
Le Morvan est aujourd'hui la première région productrice de sapins en France. Depuis le 31 mars et la publication d'un règlement d'exécution au Journal officiel de l'Union européenne, cette production peut afficher officiellement l'Indication géographique protégée (IGP) « Sapins de Noël du Morvan ». Le cahier des charges de cette IGP se distingue par un certain nombre de dispositions en faveur de la préservation de l'environnement :

- obligation de certification environnementale ;
- fertilisation sur la base d'une analyse de sol et d'un plan de fumure ;
- interdiction des engrais minéraux de synthèse ;
- interdiction des traitements chimiques sur les tournières et les bandes de roulement ;
- fauche tardive.

Aire géographique précise

L'IGP est un label lié à un savoir-faire. Elle identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. Au moins une étape, parmi la production, la transformation ou l'élaboration de ce produit doit avoir lieu dans l'aire géographique délimitée. L'IGP garantie au produit une protection à l'échelle nationale comme européenne. Le respect de son cahier des charges est régulièrement contrôlé par des organismes indépendants accrédités et supervisés par l'État. L'aire géographique sur laquelle s'étend l'IGP concerne le massif granitique du Morvan dont les conditions pédoclimatiques contribuent à la qualité des sapins. Les sols pauvres du territoire induisent une croissance lente des arbres, contribuant à une belle densité du branchage. Le climat froid et rude du Morvan entraîne une mise en dormance précoce des arbres et ainsi une meilleure résistance suite à la coupe. Les producteurs morvandiaux ont développé un savoir-faire particulier sur la production de sapins de grande dimension. L'exemple le plus emblématique de ce savoir-faire est le sapin qui, chaque année, trône dans la cour de l'Élysée. Le « Sapin de Noël du Morvan » est présenté coupé en pot et issu de trois espèces : Nordmann, Épicéa et Sapin Noble. Ses dimensions vont de 40 cm à 15 m de hauteur.

Berty Robert, avec communiqué



L'IGP « Sapin de Noël du Morvan » s'étale sur une aire géographique à cheval sur les départements de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES LAITIERS

21 Cent tonnes !

Deux vaches Montbéliardes nées en Côte-d'Or ont dépassé la barre mythique des 100 000 kg de lait produits dans leur carrière.



Bastien Lerat, l'un des deux lauréats de Côte-d'Or, avec sa vache Gazelle.

C'est une tradition dans le monde de la Montbéliarde : une vache qui atteint voire dépasse les 100 tonnes de lait est décorée, à titre post mortem, par une statuette peinte à son effigie. *« Dans d'autres races, les récompenses sont remises dès le cap des 100 000 kg. Chez nous, nous attendons la réforme des animaux. La remise des statuettes peut donc prendre beaucoup de temps, surtout pour les plus grandes productrices qui peuvent atteindre 140 000 kg »*, informe Lucas Barczynski, directeur de Montbéliarde Association.

Les statuettes décernées en 2026 sont au nombre de 147 sur le territoire national. La Côte-d'Or est citée à deux reprises avec des vaches élevées à la SCEA Lerat de Villers-les-Pots et chez Chantal Jacquet à Riel-les-Eaux. *« Avant cette remise de prix, la Côte d'Or comptait 19 statuettes. Elle en dénombre désormais 21 »*, poursuit Lucas Barczynski.

Petit tour à Villers

Nous avons rendu visite à Bastien Lerat, installé sur l'ancienne ferme de Claude et Odile Monin près d'Auxonne depuis 2017 : *« La vache en question se nomme Gazelle, elle est partie en décembre… Sa production a été précisément de 101 145 kg en 11 lactations ! Elle était née en 2011 chez mes prédécesseurs. Le troupeau que j'ai repris avait une haute valeur génétique : cette statuette est aussi une récompense pour le travail de Monsieur et Madame Monin ! Gazelle avait déjà produit pas mal de lait avec eux, avant que je reprenne la ferme. Passer la barre des 100 000 kg n'était encore jamais arrivé ici, c'est une grande première »*. Le jeune homme de 33 ans, dans le top20 Isu depuis son installation, poursuit la description de sa montbéliarde : *« c'est une fille d'Urbaniste, un taureau né en Saône-et-Loire, très connu dans la race. Nous savions depuis longtemps qu'elle avait du potentiel et ce, pour un tas de raisons : ses index, sa morphologie, sa production… »*. Mais pour dépasser les 100 000 kg de lait, rien n'était gagné d'avance. *« Les planètes doivent être toutes alignées, plusieurs facteurs entrent en jeu »*, souligne l'éleveur de 68 vaches : *« aucun problème de boiteries ne doit être rencontré, les vêlages doivent bien se passer, la qualité du lait ne doit pas être problématique à un moment ou à un autre… Gazelle, vache très solide, n'a jamais rencontré de problèmes récurrents. En plus d'être productive, elle était gentille et docile ! Nous avons souvent des vaches qui approchent les 80 000 voire 85 000 kg, mais 100 000, c'est exceptionnel »*.

De nombreuses filles

Une telle vache, on en prend soin ! Et on porte une attention toute particulière à sa descendance : *« j'ai actuellement quatorze de ses filles, petites-filles et arrière-petites-filles dans mon élevage. L'utilisation de semences sexées, qui permet d'avoir des femelles dans 92 % des cas, a assuré la relève »*. Ces montbéliardes en question prennent-elles le même chemin que Gazelle ? *« Elles sont prometteuses, mais de là à dire que certaines attendront les 100 000 kg, je ne sais pas, il faudra attendre »*, répond Bastien Lerat, qui pensait bien obtenir une seconde statuette avec Lune, une autre de ses vaches, il y a un an : *« elle était à 88 000 kg et réalisait de très grosses lactations entre 15 000 et 16 000 kg en 18,19 ou 20 mois. Mais je n'ai jamais réussi à la faire reprendre à l'insémination. J'ai actuellement une autre vache, Jaseuse, née en 2014 et actuellement à 87 000 kg : je pense qu'elle a le potentiel d'y aller, si elle ne rencontre pas de problèmes »*. Bastien Lerat termine l'entretien en insistant sur la longévité des vaches : *« c'est un élément déterminant pour la rentabilité de nos élevages. Nous comptons de plus en plus souvent en nombre de kg de lait par jour de vie. Gazelle, par exemple, était à 18,6. Économiquement parlant, cette vache était très intéressante »*.

AG

Fléchette, encore mieux



La statuette à l'effigie de la vache de Chantal Jacquet.

La deuxième vache récompensée par une statuette s'appelle Fléchette, fille d'Urbaniste, elle aussi. Née en 2010, cette Montbéliarde a été élevée chez Chantal Jacquet à Riel-les-Eaux, dans le Châtillonnais. Ses « chiffres » sont encore plus impressionnants que ceux de Gazelle avec un total de 102 829 kg de lait produits en 12 lactations, et 18,9 kg de lait produits par jour de vie ! *« Fléchette est partie de l'exploitation en début d'année et avait donc 15 ans. Comme on dit, la meilleure du troupeau, c'est celle que l'on ne voit pas, elle n'a jamais de soucis »*, nous confie Chantal Jacquet, qui décroche elle aussi sa toute première statuette.

// ANIMAUX DE BOUCHERIE

21 Vous êtes invités

Les organisateurs de la Fête du bœuf vous convient à leur concours annuel à Créancey, samedi 18 avril.

Des animaux de haute qualité bouchère, une belle ambiance, une buvette et surtout, un bon repas avec de la viande charolaise locale. Un joli programme se profile avec une nouvelle édition de la Fête du bœuf à Créancey. Jean-Louis Brazey, éleveur à Saint-Sernin-du-Plain et président de l'association organisatrice, attend un nouveau succès populaire ce samedi 18 avril : *« La présence du public nous est très chère, les visiteurs contribuent fortement au succès de notre rendez-vous ! Nous avons battu notre record de repas l'an passé lors du 10e anniversaire de notre concours, avec 485 assiettes servies. Un record est fait pour être battu, pourquoi pas 500 cette fois-ci ? »*.

Le Dauphiné d'Arnay-le-Duc sera une fois encore au service. *« Comme tous les ans, il n'est pas nécessaire de réserver, nous voyons large ! »*, poursuit Jean-Louis Brazey. Le programme de la journée reste inchangé avec l'opération du jury à partir de 8 heures.

L'ouverture au public et la vente des animaux débuteront à 10 heures. La remise des prix, elle, se fera à 15 h 30.

AG

Renseignements : 03 80 90 68 80, 06 98 92 18 60 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr





Affiche de la fête du bœuf.

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGE PORCIN

21 Copains comme cochons

Le Côte-d'Orien Antoine Leguy s'est lancé dans un atelier porcin il y a exactement un an. Son ressenti est aujourd'hui très positif : le marché est porteur et, cerise sur le gâteau, ces animaux sont agréables à élever.

Antoine Leguy : si ce nom vous dit quelque chose, il y a de fortes chances que vous l'associez aux moissonneuses. En effet, cet habitant de Thoisy-la-Berchère a réalisé des moissons en prestations durant une dizaine d'années. Sauf qu'aujourd'hui, c'est fini. *« L'ETA existe encore pour des travaux de semis et de l'ensilage, mais les batteuses, c'est terminé. Il n'en reste plus qu'une, pour nos propres exploitations »*, confie notre interlocuteur. Antoine Leguy, 32 ans, a donc totalement changé de voie, il nous résume ici sa réflexion : *« la décision d'arrêter a été prise pour plusieurs raisons, notamment la conjoncture et le prix trop important du matériel. Nous avions des machines neuves et le prix des pièces à changer était très cher. Il aurait fallu répercuter ces dépenses beaucoup trop importantes à mon goût sur nos tarifs. L'année 2024, très pluvieuse, avait été très problématique sur ce point-là, avec pas mal de casses et autres pépins… Il y a aussi l'aspect travail avec des journées sans fin. Se lever chaque matin et aller souffler cinq moissonneuses, c'est peut-être marrant au début mais un peu moins au bout de 10 ans… Nous sommes une petite équipe familiale : peut-être n'avons-nous pas assez délégué, je ne sais pas. Mais c'est comme ça, il ne faut rien regretter »*.



L'éleveur de Thoisy-la-Berchère vend entre 10 et 12 porcins chaque semaine. Entre quatre et cinq d'entre eux sont transformés par son entreprise, avant d'être valorisés localement.

La viande, déjà

Antoine Leguy a toujours eu *« un petit faible »* pour la charcuterie : *« j'ai toujours aimé transformer la viande depuis tout petit, j'en faisais déjà beaucoup durant mon temps libre et des amis m'ont poussé à en faire un véritable métier. En plus, j'avais appris qu'il n'y avait pas de produits porcins au marché de producteurs de la vallée du Serein. L'idée est donc venue de là… J'ai acheté mes premiers animaux le 20 mars 2025 à l'EARL du Serein, à Précy-sous-Thil »*. Deux de ses bâtiments avaient été préalablement aménagés pour les accueillir : *« nous avons refait tous les intérieurs, autrefois destinés à des bovins. Nous avons acheté pas mal d'équipements d'occasion, notamment en Bretagne. Bon, au final, je ne sais pas si nous avons été aussi gagnants qu'espéré, car nous y avons consacré beaucoup de temps. Aujourd'hui tout est pleinement opérationnel et satisfaisant. L'alimentation est automatisée, nous avons différentes cases selon les catégories d'animaux. Le point perfectible est l'espace pour les mises bas : il nous faudrait un endroit entièrement dédié et peut-être mieux conçu. Nous allons sans doute y remédier en faisant appel à des professionnels »*.

Déjà au taquet

Antoine Leguy élève 600 porcs par an en engraissement : *« entre 10 et 12 animaux allant de 125 à 130 kg de poids vif sont abattus chaque semaine par Clavières Viande, entreprise basée à Dole qui assure la prestation de transport des carcasses. Entre quatre et cinq de ces porcins reviennent sur notre ferme pour y être transformés. Clavières nous achète les autres »*. La Ferme de la Jette emploie un boucher, Damien Bard. *« Nous avons pour l'instant un laboratoire mobile en location, mais cela risque d'évoluer prochainement. Ces volumes sont écoulés au marché de Marcilly-Ogny le vendredi soir, à Saulieu le samedi matin et dans notre distributeur installé au centre de Thoisy. Oui, au total sur ces trois lieux de vente, nous passons presque cinq cochons par semaine ! »*, informe l'éleveur, qui compte également sur les services de son épouse Aurélie, faisant également partie de la société. Ce niveau de ventes est très largement supérieur à celui initialement espéré : *« tout va vite, très vite, nous ne pensions pas être à ce nombre de ventes en aussi peu de temps. La demande explose. Avec cet atelier porcin, je voulais être un peu plus tranquille qu'avec les moissonneuses, mais au final, au lieu d'enlever une vitesse, j'en ai remis deux ! »*.

Une belle plus-value

Concernant l'alimentation, 85 % de la ration provient des cultures d'Antoine Leguy et de son frère Alexandre, également agriculteur à Thoisy-la-Berchère : *« nous n'achetons que les minéraux et le soja. Environ 250 tonnes d'aliments sont nécessaires pour faire tourner l'atelier sur l'année. En rythme de croisière, un cochon chez nous a besoin de 2,8 kg d'aliments pour produire 1 kg de poids vif »*. Dans le cochon, tout est bon comme dit le dicton : *« il est vrai que tout est valorisé. Il n'y a bien que les yeux qui ne le sont pas, et aussi les poumons, même s'ils se mangeaient assez couramment à l'époque. Nous vendons des groins, des pieds en gelée, des jarrets, des oreilles cuites, les tripes servent à faire de l'andouille… Le rendement est très intéressant »*. La rentabilité du projet l'est tout autant, avec une belle plus-value réalisée grâce à la transformation à la ferme : *« sur ce point, c'est certain, l'activité est plus valorisante que les moissons. En contrepartie, la charge de travail est très importante, toute notre charcuterie est faite maison et cela prend beaucoup du temps. Encore plus que nous le pensions »*, termine Antoine Leguy.

AG

Contact : 06 28 40 47 44, fermedelajette@gmail.com et réseaux sociaux (Ferme de la Jette).

Qui est responsable et à quel moment ?

// VENTE DE BOVINS

Quand tout se passe bien, aucune question ne se pose. Mais en cas de problème sur un animal au cours du transport – blessure ou mort de l'animal par exemple – qui est responsable ? À partir de quel moment ? Quel élément est indispensable pour prouver sa bonne foi ?

Pour encadrer les transactions et éviter les litiges, les organisations nationales d'Interbev ont adopté un accord interprofessionnel précisant les règles d'achat et d'enlèvement des bovins. Régulièrement révisé pour s'adapter aux évolutions réglementaires et aux pratiques du terrain, le dernier accord a été signé en 2023 et étendu par arrêté ministériel.

Lors de la vente d'un bovin destiné à l'élevage ou à l'abattage, l'acheteur et le vendeur s'accordent sur le prix et sur le ou les animaux concernés. Un bordereau de vente est alors établi, idéalement le jour de la vente ou, à défaut, le jour de l'enlèvement, afin de conserver une trace écrite de la transaction. À partir de ce moment-là, l'acheteur devient le nouveau détenteur de l'animal, mais cet accord ne vaut pas transfert des risques.

Le transfert de risques correspond au moment où la responsabilité des risques pesant sur l'objet vendu passe du vendeur à l'acheteur. Cet instant a lieu lorsque le bovin pose sa première patte sur le pont de chargement du camion de l'acheteur (ventes départ). Si c'est l'agriculteur qui livre, il intervient lorsque la dernière patte du bovin quitte le pont de chargement (ventes rendues). À partir de ce moment-là, l'acheteur assume les risques d'accident, de maladie ou de mort de l'animal. Quelques exceptions existent en cas de vices cachés, de maladies contagieuses ou de vices rédhibitoires, tels que la tuberculose, la brucellose, la leucose enzootique ou la rhinotrachéite infectieuse. Pour faire appel, en cas de vices cachés, l'acheteur se doit de prouver l'antériorité à la vente par tous les moyens à sa disposition (autopsie, analyses, vidéo, photos…).

Les bovins malades, blessés ou présentant des faiblesses physiologiques, ou encore un état pathologique non conforme avant le départ, ne sont pas considérés comme aptes au transport. Il en va de même pour les animaux trop jeunes, les femelles en fin de gestation ou venant de mettre bas. Dans ces cas, l'éleveur et l'opérateur en charge du transport sont coresponsables.



J.-C. Gutner

La vente de bovins implique bien plus qu'un simple échange commercial. Si l'acheteur devient propriétaire dès la signature du bordereau de vente, le transfert des risques dépend, lui, des conditions de livraison.

Que se passe-t-il si vous vendez sur un marché ? C'est le règlement intérieur du marché qui détermine le moment du transfert des risques. À défaut de règle précise, le transfert s'effectue lorsque le bovin entre dans le parc de l'acheteur.

La vente de bovins implique bien plus qu'un simple échange commercial. Si l'acheteur devient propriétaire dès la signature du bordereau de vente, le transfert des risques dépend, lui, des conditions de livraison. Comprendre ces mécanismes est essentiel pour éviter toute ambiguïté et sécuriser la transaction. Que ce soit lors d'une vente directe ou sur un marché, il est primordial de bien connaître les règles en vigueur et de conserver son bordereau de transport d'enlèvement. En cas de litige, les bordereaux de vente et d'enlèvement seront nécessaires afin de justifier des conditions de la vente conclue entre les deux parties.

Interbev

Pour toutes questions, vous pouvez joindre votre comité régional Interbev par mail à contact@interbev-bourgognefranchecomte.fr



// TOURNESOL

Deux méthodes pour raisonner l'apport d'azote

Bien que l'oléagineux soit une culture économe en intrants, une fertilisation azotée mal ajustée peut pénaliser le rendement comme la teneur en huile. Un pilotage optimal se base sur la technique du bilan et l'outil Héliotest.

Les besoins en azote du tournesol sont modérés, comparés à d'autres grandes cultures. Ils sont proportionnels au rendement à raison de 4,5 unités absorbées par quintal produit. Ainsi, pour un objectif de rendement de 30 q/ha, la plante mobilisera environ 135 unités d'azote. Une part importante de cet azote provient directement du sol, via la minéralisation de la matière organique, les reliquats azotés en sortie d'hiver ou encore les restitutions du précédent cultural. Un apport d'azote peut compléter les fournitures du sol si nécessaire. Attention cependant aux effets indésirables des éventuels excès allant d'une végétation trop développée, à une sensibilité accrue à la verse, voire à une baisse de la teneur en huile des graines. À l'inverse, une carence précoce limite le développement du capitule et donc le rendement final. *« Deux méthodes existent pour piloter l'azote »*, affirme Louis-Marie Allard, expert Terres Inovia. La première méthode est celle du bilan. Elle prend en compte les reliquats au semis et l'objectif de rendement.



L. Jung / Teres Inovia

Comparés à d'autres cultures, les besoins en azote du tournesol restent modérés mais conditionnent toutefois le rendement et la teneur en huile.

Un outil mis au point par Terres Inovia

La seconde méthode, appelée Héliotest, est un outil visuel simple pour estimer les besoins réels de la plante. Développé par Terres Inovia, il consiste à fertiliser une bande test témoin avec 60 unités d'azote au semis. Une différence de hauteur, de volume ou de couleur entre la bande fertilisée le reste de la parcelle indique une carence en azote. Le stade d'apparition de cette différence visuelle et l'objectif de rendement module la dose à apporter en végétation.

L'essentiel de l'absorption en azote a lieu entre le stade bouton et début floraison. Ainsi, les apports en végétation sont aussi bien valorisés que les apports au semis, grâce à une meilleure synchronisation avec les besoins de la plante. L'apport en végétation offre notamment la possibilité de réajuster la dose d'azote selon l'état de la culture, en particulier du peuplement.

Clarisse Guiziou-Jaouen

		Objectif de rendement	
		25 q/ha (sols superficiels) (1)	35 q/ha (sols profonds) (2)
Reliquats d'azote au semis	Faibles (30 uN)	40 à 80 uN (3)	80 à 100 uN (3)
	Moyens (60 uN)	moins de 40 uN (3)	40 à 80 uN (3)
	Elevés (90 uN)	0 uN	moins de 40 uN

(1) Argilo-calcaire superficiel, sol sableux, cranette…
(2) Limon, limon argileux, argile limoneuse, craie…
(3) Si la minéralisation est forte, choisir la valeur basse de la fourchette et inversement.

Tableau 1 // Grille de décision de la méthode du bilan (uN : unités d'azote). La méthode du bilan prend en compte les reliquats au semis et les objectifs de rendement.

Différence visuelle observée à	Objectif de rendement		
	20 q/ha	30 q/ha	40 q/ha
7-8 feuilles	0 uN	40 uN	100 uN
9-10 feuilles	0 uN	20 uN	80 uN
11-12 feuilles	0 uN	0 uN	60 uN
13-14 feuilles	0 uN	0 uN	40 uN
Pas de différences avant 14 feuilles	0 uN	0 uN	0 uN

Tableau 2 // Grille de décision de la méthode Héliotest.

Limiter les risques de brûlures lors d'un apport en végétation

Afin de limiter les risques de brûlures sur le tournesol, il est recommandé de privilégier des engrais solides plutôt que liquides. Cet apport est à réaliser par temps sec, et avant l'apparition du bouton (viser 14 feuilles maximum). En cas de recours à la solution liquide, l'usage de pendillards est recommandé.
Dans tous les cas, respecter strictement les réglementations en vigueur, en particulier les arrêtés préfectoraux en zones vulnérables.

Contact : Louis-Marie Allard
lm.allard@terresinovia.fr

// COOPÉRATIVES AGRICOLES

Un plan de modernisation des silos à l'horizon 2040

La filière céréalière française s'engage dans un vaste chantier de modernisation de ses infrastructures de stockage. Présenté le 25 février dernier au Salon de l'agriculture par La Coopération Agricole, le plan « Infrastructures 2030 » prévoit un investissement global de 4,3 milliards d'euros d'ici 2040.

Aujourd'hui, la France dispose de 4 568 silos pour une capacité totale de 44 millions de tonnes, alors que la production annuelle moyenne atteint 60 millions de tonnes. Une part importante de ces installations est vieillissante : 40 % ont plus de 50 ans, contre seulement 15 % de moins de 25 ans. Cette situation soulève des enjeux à la fois économiques, logistiques et de sécurité.

Le plan présenté vise à restructurer en profondeur le parc existant. Il prévoit notamment la rénovation complète de 10 % des capacités (4,4 millions de tonnes) et la création de nouveaux silos représentant 11 % du parc (4,8 millions de tonnes). Des travaux plus légers concerneront 15 % des installations, tandis que 31 % des capacités actuelles, jugées obsolètes, seront démantelées sur une période de 15 ans. Parallèlement, une modernisation technologique est annoncée, notamment sur les outils de tri, d'allotement et de gestion des lots.

Quatre objectifs structurent cette feuille de route. Le premier concerne la sécurité alimentaire, avec la volonté de garantir des capacités de stockage suffisantes entre les campagnes pour faire face à d'éventuelles crises. Le deuxième porte sur l'adaptation aux évolutions du marché, notamment le développement des productions biologiques et des cahiers des charges spécifiques. Le troisième vise à améliorer la logistique, en facilitant la gestion des flux et les opérations portuaires. Enfin, le plan ambitionne de renforcer la création de valeur en dotant la filière d'infrastructures capables de traiter des produits diversifiés et à plus forte valeur ajoutée.

Ce programme repose sur une mobilisation conjointe des coopératives, négoces, instituts techniques, interprofessions et pouvoirs publics. Les travaux et leur chiffrage ont été consolidés par le cabinet Ceresco, à partir de consultations menées auprès des professionnels du secteur.

Dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques et climatiques, les acteurs de la filière estiment que la modernisation des infrastructures constitue un levier stratégique pour assurer la souveraineté agricole et la compétitivité française sur les marchés internationaux.

D'après communiqué



JC Gurner

40 % des silos français ont plus de 50 ans. Une vétusté qui constitue un risque important pour la pérennité de la filière et la sécurité alimentaire du pays.

// CERFRANCE

Le secteur viticole en pleine transition

Fin février, l'agence de comptabilité et d'expertise Cerfrance a organisé une réunion à destination des viticulteurs sur *« la notion de capitaux »*. Retour sur le paysage viticole icaunais des dernières années.

Représenté par deux appellations prédominantes, le paysage viticole icaunais connaît des années hétérogènes. D'un côté, le chablisien commercialise deux tiers de sa production à l'international, tandis que le Grand Auxerrois est davantage tourné vers le marché français. Tout commence en 2023, avec des vendanges jugées *« exceptionnelle, tant en volumes qu'en qualité, permettant de reconstituer les stocks, et notamment le volume complémentaire individuel (VCI) »*, analyse Olivier Defert, conseiller d'entreprise spécialisé en viticulture à CerFrance Chablis. Cette réserve a d'ailleurs été grandement appréciée et utilisée au cours de l'année 2024. *« Beaucoup de viticulteurs ont pu commercialiser ce stock en 2024 et ont quasiment tout écoulé cette même année »*, constate-t-il avant d'ajouter que *« cela a compliqué l'année 2025 dont la récolte est vécue comme décevante et en dessous des normales »*. En reprenant un graphique réalisé par Agreste et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), il analyse le fait que *« sur les dix dernières années, nous observons une stabilité des surfaces en production de vignes et une baisse des rendements »*. Pour illustrer son propos, il s'appuie sur des chiffres. *« Les surfaces de vigne dans l'Yonne sont de l'ordre de 8 000 hectares depuis 2017. Quant à la production, elle est très hétérogène »*. En 2023, on comptait près de 561 000 hectolitres, tandis que le volume produit en 2024 s'élevait à seulement 252 962 hectolitres. Cet écart de production s'explique par plusieurs facteurs : le changement climatique *« qui apporte des irrégularités de rendements »*, notamment par le fait *« que la végétation est plus précoce, et donc plus sensible aux périodes de gels »*. Cette situation est accentuée par l'âge médian du vignoble chablisien qui est de *« 34 ans »*, donc vieillissant. *« L'âge optimum d'un plant de vigne est de 30 ans, dès lors que l'on passe cette période, la vigne va vers une production décroissante et est donc plus sensible aux maladies »*, relaie-t-il. Depuis de nombreuses années d'ailleurs, il observe *« entre 3 à 5 % d'éco-plantation chaque année »*. Après 2024, *« nous avons observé beaucoup de déconversions en agriculture biologique, leur permettant de maîtriser plus facilement des maladies fongiques, par exemple »*, illustre-t-il.

Un écart accru entre les deux vignobles

Ce contexte complexe pousse donc Olivier Defert à revenir sur l'importance d'anticiper *« le renouvellement progressif des plants. Le gros pic de plantation était dans les années 1980-1985, lors de l'extension de plantations de vignes. Cette fois-ci, cela doit se faire progressivement pour leur permettre de continuer à produire, tout en se projetant »*. Cependant, face à *« l'arrivée de la flavescence dorée dans le vignoble icaunais, la plantation a déjà commencé. Pour l'instant, la flavescence dorée ne pénalise pas la production, il est donc important de poursuivre l'arrachage des plants pour éviter que cela devienne pénalisant »*. Une difficulté vient également se rajouter, créant un écart entre les deux vignobles icaunais : la hausse des charges. *« Depuis la sortie de la pandémie de Covid, en 2021, nous avons progressivement vu les charges augmenter, par les conflits en Ukraine ou encore au Proche-Orient »*, se souvient-il. Et l'impact est différent selon les secteurs : hausse de 28 % sur Chablis et de 48 % pour le Grand Auxerrois. Cet écart rend d'ailleurs *« plus difficile le passage des crises pour le secteur du Grand Auxerrois »*. Pour pallier cette hausse de charges, les viticulteurs icaunais ont donc *« augmenté les prix, notamment des bouteilles »*. Sur dix ans, le secteur du chablisien a augmenté ses prix en bouteille de 64 % et le Grand Auxerrois de 57 %. De manière générale, le Chablisien *« s'en sort mieux »*, dû au fait qu'il a gagné des parts de marché à l'international et poursuit sa progression. Le Grand Auxerrois, pour sa part, reste sur *« un marché plus restreint et concurrencé par d'autres vins de Bourgogne »*. Olivier Defert conseille donc de revenir aux fondamentaux en maîtrisant *« vigne et capitaux »*. Pour cela il préconise de *« stabiliser les capitaux mobilisables pour l'entreprise et de maîtriser les flux de gestion pour la pérennité de l'entreprise. Cette pérennité permettra aux viticulteurs d'anticiper les impôts sur les sociétés et sur le revenu, ainsi que les aléas climatiques qui peuvent handicaper la production »*, conclut-il.



Au cours de journée «Vitiscopie», Cerfrance a réalisé une analyse détaillée du vignoble icaunais.

Charlotte Sauvignac

// ANEFA BFC - FDSEA

Découvrez les mystères du vigneron

Le vendredi 17 avril prochain, l'Anefa BFC et la FDSEA de l'Yonne organisent un escape game à destination du grand public au sein du domaine viticole Thibaut.

En partenariat avec le domaine viticole Thibaut, l'Anefa BFC et la FDSEA de l'Yonne organisent pour la toute première fois un escape game pour le grand public, le vendredi 17 avril à partir de 16 heures. Cette activité, de 45 minutes, aura pour objectif de mettre en avant l'histoire du domaine viticole et plus largement, le métier de vigneron à travers les générations.

Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire, même si l'activité est gratuite. Nous vous proposons six créneaux au cours de la soirée. En parallèle de cet escape game, une présentation des métiers et des formations sera proposée aux visiteurs par l'Anefa BFC. Pour clôturer l'activité, les participants pourront bénéficier d'un espace photo, d'une dégustation de produits locaux issus du drive fermier, ainsi que d'un verre de vin de l'hôte. Parmi ces produits locaux, il y aura du fromage de chèvres et de vaches, du pain d'épice, des tartinables de canard ainsi que du jus de pommes. Ce nouvel événement s'intègre dans la volonté de promouvoir les métiers de la vigne auprès du grand public en retraçant l'histoire d'un viticulteur icaunais et de son arrière-arrière grand-père Auguste.

Charlotte Sauvignac

// EN SAVOIR +

Pour s'inscrire



FDSEA

Le 17 avril prochain, la FDSEA organise pour la toute première fois un escape game pour mettre en avant les métiers de l'agriculture.

// IRRIGATION

« Nos canons pilotés à distance réduise de l'irrigation »

Au Gaec L'avenue des mouettes en Vendée, les deux enrouleurs automoteurs équipés de leur canon sont pilotés à distance par le dispositif Raindancer. Une solution pour irriguer le maïs avec précision tout en limitant le temps de travail pendant la campagne.



Vincent Chupeau, polyculteur éleveur en Vendée : *« Le Raindancer offre une irrigation de précision avec des canons ».*

M. Portier



Les canons des deux enrouleurs sont équipés du système de pilotage Raindancer.

M. Portier

En périphérie de La Roche-sur-Yon, le Gaec L'Avenue des mouettes a franchi le pas de l'irrigation en 2023 et a fait le choix de canons pilotés à distance via la solution Raindancer. Deux campagnes plus tard, le rendement du maïs fourrage s'établit à 18-19 tMS/ha et la production laitière a progressé de 3 à 4 kg par vache. « *Des résultats qui valident l'investissement et la technologie choisie pour la piloter* », considèrent les trois associés Jérôme Guilbaud, sa mère Murielle et Vincent Chupeau. Implantée sur une surface de 180 hectares, l'exploitation regroupe 55 ha de maïs, 71 ha de blé, 10-15 ha de colza semence et le reste en prairies. L'élevage d'une centaine de vaches laitières affiche un million de litres de référence. L'enjeu de départ est clair : sécuriser le fourrage pour limiter les achats d'aliments lors des années sèches, qui pèsent lourd sur les charges.

Un parcellaire qui impose ses contraintes

Les 85 ha irrigables sont bien regroupés. Mais les parcelles sont biscornues, bordées de haies, de chemins ou d'habitations. Les enrouleurs classiques avec canon sur chariot à trajet rectiligne y imposeraient trop de contraintes. Les associés se tournent alors vers des automoteurs Fasterholt à canon embarqué, capables de progresser en courbes.

Autre impératif fixé d'emblée : qu'un seul associé puisse gérer seul les deux enrouleurs pendant l'absence de ses collègues. C'est ce qui oriente le choix vers le système Raindancer, un dispositif de pilotage à distance couplé à une gestion automatisée des angles du canon et de la vitesse d'avancement de l'enrouleur.

Un surcoût de 6 000 euros par enrouleur

Avant chaque campagne, les associés paramètrent leur stratégie sur une plateforme web. Ils y délimitent les zones à irriguer et les zones d'exclusion - haies, routes, bâtiments - et peuvent aussi réserver des espaces non arrosés sur les premiers passages pour ensuite accéder à la parcelle avec le tracteur et déplacer l'enrouleur sans traverser un sol gorgé d'eau.

Les trajets sont tracés au GPS RTK avec le tracteur et le broyeur quand le maïs est au stade 6-8 feuilles. « *La seule contrainte est de concevoir des courbes compatibles avec le système de direction de l'essieu* », précise Vincent Chupeau. Cette liberté de tracé a une conséquence directe sur le coût du réseau enterré : un seul hydrant par parcelle suffit pour connecter l'enrouleur. De quoi amortir en partie le surcoût du Raindancer, facturé 6 000 € par enrouleur, soit l'équivalent de 12 % du prix de celui-ci (50 000 euros).

Les secteurs et la portée du canon sous contrôle

Les principaux composants du Raindancer sont installés sur le canon : un boîtier alimenté par panneau solaire intègre une antenne GPS, un gyroscope et des accéléromètres. Il connaît en permanence la position et les mouvements



Adaptable sur de nombreux canons d'irrigation, le boîtier Raindancer, alimenté par un panneau solaire, est équipé de capteurs (GPS, gyroscope, accéléromètres). Les données, complétées par celles d'un capteur de pression, permettent d'ajuster automatiquement les butées d'angle par un dispositif de couronne actionnée par un moteur électrique.

Crédit



...ent l'astreinte et améliorent la précision

Une réserve de 55 000 m³

Le projet d'irrigation repose sur une retenue de 55 000 m³, alimentée exclusivement par les eaux de ruissellement et de drainage. *« Cet étang est totalement déconnecté du milieu naturel »*, souligne Vincent Chupeau. L'eau est acheminée vers le réseau par une pompe équipée d'un variateur de fréquence, qui maintient le réseau à 11,5 bars. Démarrage, arrêt et ajustement du débit sont entièrement automatisés. Le variateur adapte aussi la puissance selon le nombre d'enrouleurs en fonctionnement : 64 kW quand les deux tournent, moitié moins pour un seul. Un atout non négligeable pour maîtriser la facture électrique.

de l'appareil. Un capteur de pression, installé sur la conduite en eau du canon, complète le dispositif.

Ces données permettent au boîtier de piloter de petits moteurs électriques qui ajustent en temps réel les butées d'angle du canon via un système de couronne. *« Cette maîtrise très précise des angles permet d'arroser en limites de parcelle sans gaspiller d'eau. On évite aussi les chevauchements entre trajets. Outre la valorisation de toute la surface et les économies d'eau, cela permet à l'enrouleur de ne pas passer sur des zones déjà arrosées qui pourraient compromettre sa bonne avancée compte tenu du poids conséquent de l'ensemble. »* Afin de conserver une dose constante, le Raindancer est aussi raccordé au boîtier de gestion de l'enrouleur pour ajuster sa vitesse d'avancement en fonction de la surface du secteur. Un aléa technologique est d'ailleurs venu rappeler la dépendance aux réseaux mobiles : en deuxième campagne, les boîtiers des deux enrouleurs ont dû être remplacés. Ils fonctionnaient en 2G, un réseau désormais coupé. Les nouveaux modèles communiquent en 4G.

Diagnostic et réglages depuis le smartphone

Une fois la campagne lancée, la gestion se fait depuis le smartphone. L'application affiche en temps réel la position et l'état de chaque enrouleur. Démarrage, arrêt, ajustement de la dose, modification des angles, réduction de la portée par vent fort : tout se règle à distance. *« Nous ne nous déplaçons sur la parcelle que pour repositionner l'enrouleur sur le trajet suivant »*, résume Vincent Chupeau. L'historique complet est enregistré et consultable à tout moment.

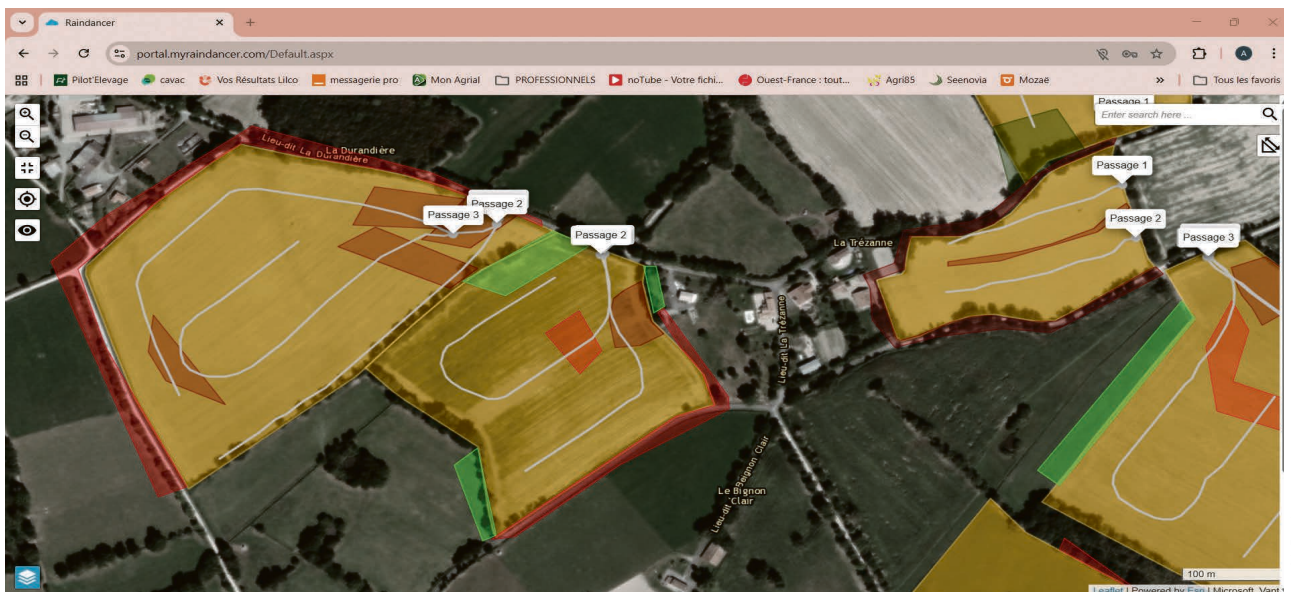
Grâce à cette précision de pilotage, les associés s'autorisent une gestion plus fine des apports. En 2025, campagne plus représentative qu'une année 2024 exceptionnellement arrosée, les associés ont réalisé 6 à 7 tours d'eau, limités à 25 mm chacun. *« Nos terres limono-argileuses sont sensibles à la battance »*, justifie l'agriculteur. Les deux enrouleurs couvrent la quarantaine d'hectares irriguée en 5 à 6 jours.

Michel Portier



Le deux enrouleurs automoteurs Fasterholt de 575 m couvrent une quarantaine d'hectares d'irrigation.

M. Portier



Grace au GPS RTK de leur tracteur, les associés ont délimité avec précision les parcelles à irriguer ainsi que les trajets des enrouleurs. Depuis la plateforme web Raindancer, ils ont aussi indiqué toutes les zones à ne pas arroser.

M. Portier

// IRRIFRANCE GROUPE

Acquisition de France Pivots

L'entreprise familiale française Irrifrance Groupe, spécialisée dans la fabrication d'équipements d'irrigation agricole, a acquis, fin 2025, France Pivots, fabricant et installateur de systèmes de pivots agricoles, au Groupe Chagneau. Fondé en 1963 et basé à Paulhan (Hérault) sur un site de 14 hectares, la société Irrifrance se complète bien à plusieurs niveaux avec France Pivots, dont le site de production de deux hectares est basé à Sabres (Landes). Sur le plan des produits, Irrifrance s'est forgé une image forte en enrouleurs, tandis que France Pivots affiche un savoir-faire dans les pivots. D'un point de vue géographique, les deux structures sont localisées sur deux régions différentes du sud de la France. Filiale de France Pivots, Challenger Agriculture, qui a développé des solutions de tensiométrie, a aussi intégré Irrifrance Groupe.

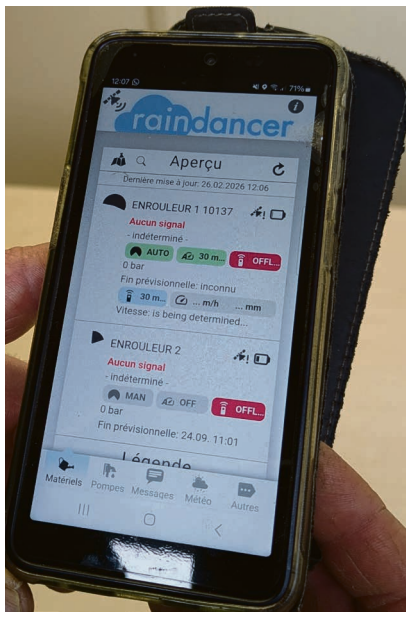
Avec un chiffre d'affaires de plus de 40 millions d'euros et 140 salariés, le nouvel ensemble pèse désormais plus de 40 % des parts de marché en France.



L. Vimond

Unigrains entre au capital d'Irrifrance

Dans le cadre de cette croissance externe, Irrifrance Groupe a ouvert son capital à Unigrains, société d'investissement spécialiste de l'agri-agroalimentaire, en tant qu'actionnaire minoritaire aux côtés des actionnaires existants. Unigrains accompagne le développement d'Irrifrance Groupe dans son déploiement en Europe du Nord et en Europe de l'Est ou encore dans l'intégration de nouvelles technologies pour optimiser l'efficience de l'apport en eau des cultures. Unigrains soutient également Irrifrance Groupe dans l'étude de futures opportunités de croissance externe en France, comme à l'étranger.



Les agriculteurs pilotent leurs canons et enrouleurs depuis l'application mobile Raindancer sur leur smartphone.



// RECONVERSION PROFESSIONNELLE

21 À Quetigny pour changer de vie

Le CFPPA de Quetigny forme les paysagistes de demain. Nous avons rencontré Mickaël Rey, ancien chef de cuisine à Paris, qui a décidé de changer totalement de voie à 40 ans.



L'ancien Parisien devant l'une des très jolies créations du CFPPA.

À 40 ans, on n'est plus tout jeune sur le marché de l'emploi, mais on n'est pas vieux pour autant ! *« C'était le bon moment pour moi de changer »*, lance Mickaël Rey, passionné de cuisine et de pâtisserie, qui avait fait *« le tour de la question »* en 18 ans de carrière dans ce domaine. *« Et le rythme parisien, je ne le supportais absolument plus. Travailler entre quatre murs non plus. Avec ma compagne, nous avons pris la décision de déménager, nous avons visité plusieurs villes en Bourgogne et nous avons atterri à Dijon »*, poursuit l'homme originaire du Puy-en-Velay, en Haute-Loire.

On repart à l'école

Une fois installé, Mickaël Rey a été séduit par une formation proposée par Agro Campus Dijon : *« j'avais envie de me reconvertir dans les métiers du paysage, un brevet professionnel spécialisé dans les aménagements paysagers a retenu toute mon attention, à tel point que j'ai débuté en octobre. Six mois de cours théoriques et trois mois de stages sont au programme. Je terminerai fin juin »*. Reprendre le chemin des cours à 40 ans, ça fait un peu *« bizarre »*, forcément : *« mon entourage m'a dit plusieurs fois que j'avais beaucoup de courage ! Mais je suis très motivé, j'ai choisi cette voie, c'est mon choix. Bon, il a fallu racheter une trousse et une règle comme autrefois, mais on s'y fait ! Et pour l'anecdote, je ne suis pas le plus vieux de la promo, nous sommes huit au total, âgés de 22 à 42 ans »*.

Des métiers plein d'avenir

Mickaël Rey est stagiaire dans deux entreprises de la métropole : MB Paysage à Talant et Design Paysage à Saint-Apollinaire. *« Tout se passe pour le mieux »*, se félicite l'apprenant, *« et au CFPPA, nous avons de bons formateurs avec de l'expérience, ils partagent leurs connaissances et leur savoir-faire avec nous. Nous avons des cours sur l'environnement, la biodiversité, la découverte des plantes, la construction d'aménagements extérieurs comme des allées, des terrasses, des escaliers, des bassins… Paysagiste est un métier très vaste. Cerise sur le gâteau : le cadre est verdoyant et très plaisant à Quetigny, c'est top »*. Fin juin, Mickaël Rey sera à la recherche d'un nouvel emploi : *« pourquoi ne pas rester à Design Paysage qui est une belle entreprise avec une quinzaine de salariés ? Ce serait vraiment bien si j'y arrive… Ce que je préfère dans ce métier ? Réaliser des bassins naturels, ou des piscines d'eau douce, cela se fait de plus en plus. Depuis le covid, la population a pris conscience qu'il était important de prendre soin de ses extérieurs et d'y passer le plus de temps possible. Pour moi, c'est la base d'une bonne santé mentale »*.

AG

Le label ÉcoJardin



Laurent Rouzeau, directeur du CFPPA Dijon Quetigny, et Frédéric Bisiaux, formateur, ont monté le dossier de demande de labellisation et contribué à l'obtention du label ÉcoJardin.

Le parc du campus de Quetigny, qui s'étend sur plus de 54 000 m² d'espaces verts, vient d'obtenir la labellisation ÉcoJardin, un label national qui récompense la gestion écologique des espaces verts publics et privés. Cette reconnaissance valorise un travail de fond mené au quotidien par les équipes et les apprenants pour entretenir le site sans produits chimiques, tout en portant une attention particulière à l'eau, aux sols et à la biodiversité. Sur l'ensemble du campus, des pratiques durables sont mises en œuvre : gestion différenciée des espaces selon les usages, maîtrise de l'eau avec absence d'arrosage systématique et suivi attentif des consommations, installation prochaine de cuves de récupération d'eau de pluie. La biodiversité occupe également une place centrale : zones laissées naturelles, paillage… Autant d'actions qui permettent d'accueillir de nombreuses espèces. Le site est d'ailleurs reconnu refuge LPO, un engagement porté par la Ligue pour la protection des oiseaux. Les apprenants participent pleinement à cette démarche, faisant des espaces verts du campus de véritables supports pédagogiques pour comprendre et expérimenter la transition écologique.

// AGROFORESTERIE

89 « Faire évoluer les mentalités »

Jeudi 2 avril, l'union de coopératives Seine Yonne a procédé, pour la première fois, à une plantation de haies au sein d'exploitations agricoles adhérentes des deux coopératives partenaires.

Dans le cadre de leur partenariat avec Harrys, l'union de coopératives Seine Yonne a organisé un chantier participatif de plantations de haies dans une exploitation agricole. C'est avec la collaboration du Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE), du Centre national pour la propriété forestière (CNPF), les Pépinières Naudet, le lycée Agricole d'Auxerre la Brosse et bien évidemment Harrys *« que ce projet a pu prendre vie »*.

Spécialisé dans chacune des étapes de la plantation, chaque organisme a œuvré à sa manière. Tout commence lorsque Damien Derelle, représentant de l'agroforesterie au sein de Seine Yonne est sollicité par Harrys, en 2024. Soucieux que chaque exploitation favorise la biodiversité, améliore le paysage rural, lutte contre les aléas climatiques, Harrys a débloqué, 200 000 euros au niveau national pour que *« les agriculteurs en contrat avec Harrys puissent être 100 % financés pendant deux ans dans la plantation de haies »*. Face à cette nouvelle, les deux coopératives 110 Bourgogne et Ynovae ont décidé de *« proposer aux agriculteurs adhérents et étant en contrat avec Harrys de rejoindre l'aventure »*. Pour cette première année, ce sont quatre agriculteurs répartis sur le territoire qui ont tenté l'expérience et qui ont pour projet de planter au total un kilomètre et demi de haies. C'est à cette étape que les autres acteurs entrent dans la danse. Le CPIE a eu pour rôle de former les agriculteurs sur *« les intérêts relatifs à la plantation de haies et sur l'orientation que doit prendre chaque agriculteur dans son projet. Pour que le projet prenne forme, c'est le CNPF qui devient utile, grâce à la réalisation de devis et aux conseils qu'ils proposent aux agriculteurs sur le choix des essences et du nombre de plants en fonction du type de sols et de l'objectif. Par la suite, les Pépinières Naudet aident à la plantation »*, liste-t-il.



Seine Yonne

La plantation de haies est une première pour l'union de coopératives Seine Yonne.

Ce jeudi matin, Guillaume Thomas, céréalier à Cravant a accueilli des étudiants en BTS agricole du Lycée agricole d'Auxerre la Brosse pour qu'ils participent à la plantation des essences. *« Nous souhaitons initier les nouvelles générations à cette pratique qui apporte des avantages considérables face aux aléas climatiques et au maintien de la biodiversité »*, confie Damien Derelle. L'après-midi a été dédiée au regarnissage des haies sur l'exploitation de Philippe Rousseau à Champlost. Les prochaines plantations auront lieu à l'automne et seront accompagnées par l'union de coopératives Seine-Yonne.

Charlotte Sauvignac

// MÉTIERS DE BOUCHE

39 Des mini-bouchées pour séduire les plus jeunes

À Gevingey (39), le concours régional des Ardoises Bourgogne Franche-Comté a réuni trois équipes d'apprentis autour d'un défi technique et créatif : imaginer des bouchées à base de viande adaptées aux enfants.



La planche lauréate, conçue par les élèves de CAP boucherie du CFA d'Auxerre.

Organisé par Interbev Bourgogne Franche-Comté, le concours des Ardoises s'est tenu le 23 mars au CFA de Gevingey. Pour cette 5e édition, le thème imposé « mini-bouchées pour les enfants » invitait les candidats à repenser les formats et les usages de la viande. Les objectifs ? Créer une planche flexitarienne qu'un restaurateur pourrait facilement proposer à ses clients ou encore imaginer une ardoise composée de différentes bouchées à venir retirer chez son boucher pour la partager entre amis.

Trois équipes étaient en lice : une classe de CAP boucherie du CFA d'Auxerre, une équipe en brevet professionnel du même établissement, et une équipe de brevet professionnel de l'École des métiers de Dijon. Une participation en recul par rapport à l'an dernier, le concours se tenant cette année en concomitance avec d'autres rendez-vous, notamment celui des Meilleurs apprentis de France.

Un exercice technique inhabituel

Les candidats avaient préparé en amont leurs recettes dans leur établissement. *« Chaque équipe a travaillé ses produits à l'école. Elles avaient aujourd'hui une demi-heure pour monter la planche avant que le jury ne la déguste. Toutes les équipes étaient très motivées et se sont investies dans la recherche »*, souligne Caroline Mousseron, directrice d'Interbev BFC.

Au-delà de la créativité, l'exercice comportait une difficulté technique supplémentaire. *« Ces élèves en boucherie apprennent à travailler la viande crue. Pour ce concours, ils ont aussi dû gérer la cuisson, ce n'est pas dans leurs habitudes »*, précise-t-elle. Les équipes devaient intégrer au moins quatre viandes parmi celles mises en avant par l'interprofession : bœuf, agneau, veau, cheval ou chèvre.

L'objectif du concours reste de rapprocher formation et attentes sociétales. *« Pour Interbev, le but est de valoriser les métiers de la filière et d'amener à réfléchir à la manière de consommer la viande différemment »*, rappelle Caroline Mousseron. Formats pratiques, portions adaptées aux enfants et approche ludique étaient au cœur des réalisations présentées.

Une ardoise audacieuse récompensée

Le premier prix a été attribué à l'équipe de CAP boucherie du CFA d'Auxerre, composée de Mathis Gomes, Enzo Franco et Robin David. *« Nous nous sommes beaucoup amusés à rechercher des idées et à tout préparer sur notre temps libre »*, expliquent-ils.

Leur ardoise s'est distinguée par son originalité, associant viandes et légumes de saison, avec une volonté assumée de revisiter certains produits peu attractifs pour les plus jeunes. Parmi les créations proposées : gaufre farcie aux épinards et carpaccio de bœuf, nuggets de cœur de bœuf panés à la betterave en forme de dinosaures, mini-cornet de tartare de veau ou encore noisettes d'agneau garnies de légumes issus d'un pot-au-feu.

Un travail salué par le jury pour sa technicité, sa créativité et sa capacité à renouveler l'image de la viande auprès d'un jeune public. *« Ils ont réussi à proposer une ardoise pour les enfants avec des abats et des épinards, c'est un exploit »*, sourit Caroline Mousseron.

S.C.



L'équipe lauréate (au premier plan), accompagnée des autres participants au concours d'ardoise.

Groupama
Toujours là pour moi

Si vous ne pouvez plus travailler,

Groupama Objectif Prévoyance est là !

Services et garanties d'assistance

Capital décès

Remboursement des frais professionnels et de remplacement

Indemnités journalières

Une solution sur mesure pour préserver ce qui compte pour vous : vos proches, vos héritiers, votre exploitation, vos associés et vous-même, quelles que soient vos priorités.

Jusqu'au 30 avril 2026, 3 mois de cotisations offerts*

Pour les conditions et limites des garanties et services présentés, se reporter au contrat.
*3 mois de cotisation offerts pour toute nouvelle souscription d'un contrat Groupama Objectif Prévoyance avant le 30/04/2026, sous réserve d'une cotisation annuelle de 150 € minimum. Après paiement par l'assuré(e) du 1er mois de cotisation, les 2ème, 3ème et 4ème mois de cotisation ne seront pas prélevés sur le compte bancaire de l'assuré. La demande d'adhésion doit être effectuée avant le 30/04/2026. Les contrats de prévoyance sont assurés par Groupama Gan Vie – Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 € – 340 427 616 RCS Paris – Code APE : 6511Z – Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris et commercialisés par GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - 60 bd Duhamel du Monceau - CS - 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 1 bis avenue du Docteur Ténine - CS 90064 - 92184 Antony Cedex - 382 285 260 RCS Nanterre - www.groupama.fr. Entreprises régies par le Code des assurances. Document et visuels non contractuels - Création : GGVie / Communication commerciale et digitale Groupama Paris Val de Loire - 04/2026.

SANTÉ

// PRÉVENTION

Santé auditive en agriculture, attention aux risques du quotidien

Entre le moteur du tracteur, les cris d'animaux ou encore la tronçonneuse, l'audition des agriculteurs est mise à rude épreuve au quotidien. Des gestes simples peuvent éviter des dommages irréversibles et préserver ce sens essentiel à la sécurité et à la vie sociale.



Shutterstock

Les pertes auditives liées au travail apparaissent souvent après 50 ans, mais peuvent débuter dès 45 ans selon le niveau et la durée d'exposition cumulée.

En agriculture, l'exposition aux bruits intenses est une réalité quotidienne. Tracteurs, tronçonneuses et autres machines dépassent souvent les 80 décibels (dB), seuil à partir duquel les cellules internes de l'oreille peuvent être endommagées de manière irréversible. À titre de comparaison, la parole humaine s'élève à 50 dB. Au-delà de 120 décibels (seuil de douleur) une seule exposition peut suffire à provoquer une atteinte auditive. À partir de 140 décibels, une surdité brutale, parfois irréversible, peut survenir. *« L'appareil auditif est l'un des rares organes à ne pas se régénérer après une blessure »* précise Carole Jeanton, médecin du travail et chef du service santé sécurité au travail de la MSA Auvergne. Protéger ses oreilles au quotidien est le seul moyen de réduire les risques.

Les pertes auditives apparaissent dès 45 ans

S'exposer aux bruits du tracteur ou de tout autre engin agricole peut altérer l'audition mais c'est avant tout contre l'effet cumulatif que met en garde le Dr Jeanton. Même fractionnée, chaque exposition non protégée s'ajoute aux précédentes, accélérant la dégradation. *« Le seuil de 80 dB est évalué sur une journée de 8 heures de travail. Les pertes auditives liées au travail apparaissent souvent après 50 ans, mais peuvent débuter dès 45 ans selon le niveau et la durée d'exposition cumulée »*. Une exposition brutale a bien évidemment un impact à tout âge. Il existe des causes génétiques de surdité, mais l'exposition au bruit peut en favoriser l'expression. *« Les fréquences les plus atteintes que l'on observe dans la perte d'audition sont celles de 4 000 Hz, qui appartiennent aux fréquences de la parole humaine »*. Pour la personne concernée, cela se traduit par des difficultés à comprendre une conversation, surtout en présence de bruit ambiant comme dans les restaurants ou lors des réunions. Certaines musiques ou sons deviennent même inaudibles. Or, l'audition est un sens précieux. *« L'audition est un sens d'alerte face au danger. Moins bien entendre peut accroître le risque d'accident »*.

Agir pour préserver l'audition

La prévention collective progresse, notamment avec l'amélioration de l'isolation des cabines de tracteurs, désormais courante. La protection individuelle reste toutefois indispensable. *« Le casque est efficace mais plus contraignant, plus encombrant. Les bouchons moulés sur mesure, adaptés aux intensités émises, constituent la protection la plus performante à ce jour, malgré un coût plus élevé. »* Le principal écueil de ces matériels de prévention reste l'oubli. Ne pas se protéger « juste cette fois » contribue à l'effet cumulatif des expositions au cours d'une journée. Ces équipements de protection individuelle (EPI) sont à la charge de l'employeur, mais aussi de l'agriculteur pour lui-même. *« Dans un contexte où l'on travaille longtemps et souvent seul, préserver son audition, c'est préserver sa sécurité, son efficacité et sa vie sociale »*, insiste Carole Jeanton.

Ne pas attendre pour consulter

Dès les premiers signes de baisse auditive (difficulté à suivre une conversation, sensation d'oreille bouchée ou sifflements), il est crucial de consulter sans tarder. *« Une perte d'audition peut aussi résulter d'autres pathologies que l'exposition professionnelle pour lesquelles il existe des traitements »*. Une perte bilatérale d'au moins 35 décibels peut être reconnue comme maladie professionnelle, permettant ainsi de bénéficier d'aides pour l'appareillage auditif, voire d'une compensation financière en cas de handicap sévère. Agir rapidement, c'est donc se donner les moyens de limiter les conséquences et d'accéder aux dispositifs d'accompagnement existants.

Mélodie Comte



AdobeStock

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont à la charge de l'employeur, mais aussi de l'agriculteur pour lui-même. Protéger ses oreilles au quotidien est le seul moyen de réduire les risques.

// ENQUÊTE

Les oreilles des enfants en surchauffe !

Un baromètre réalisé en mars 2023 avec l'Ifop a révélé une réalité préoccupante : 6 millions d'enfants de moins de 10 ans ont consulté un ORL, et 44 % d'entre eux ont été diagnostiqués avec une perte auditive.

Ce chiffre souligne l'urgence d'agir pour la protection de la santé auditive des enfants et des jeunes. L'oreille encore en maturation est fragile et toute atteinte auditive à cet âge est irréversible. Elle peut même affecter durablement l'apprentissage de la parole et scolaire, ainsi que la qualité de vie. Les mécanismes de l'oreille ont des limites. L'exposition prolongée à des sons puissants, combinée à une durée d'écoute accrue, augmente les risques de troubles auditifs : acouphènes, surdités, mais aussi fatigue et difficultés de concentration.

Stress acoustique

Écouteurs vissés aux oreilles, musiques de gaming, vidéos en boucle sur tablette… Les jeunes sont de plus en plus connectés, et de plus en plus tôt. Les bruits ambiants (rue, classe, cantine, tracteurs, tronçonneuse…) s'ajoutent à l'écoute nomade et multimédia, réduisant les temps de récupération. Résultat ? Un stress acoustique quasi continu, qui perturbe la transmission des informations au cerveau et altère la compréhension de la parole.

Une enquête réalisée à l'occasion de la Journée nationale de l'audition révèle que 56 % des 15 ans et plus souffrent de maux de tête, 64 % se disent plus nerveux, et 83 % éprouvent une fatigue persistante.

Face à l'urgence, les spécialistes recommandent des mesures concrètes : réduire le volume à 60 % du maximum et limiter l'écoute à 60 minutes par jour, une règle simple mais efficace pour protéger les oreilles. Ils insistent aussi sur l'importance d'instaurer des pauses auditives, ces moments sans écouteurs essentiels pour permettre aux mécanismes de l'oreille de récupérer. Autre levier : le dialogue. Plutôt que de diaboliser les écrans, les parents sont invités à échanger avec leurs enfants sur leurs habitudes, en fixant ensemble des limites claires. Si les enfants vont régulièrement à la ferme, munissez-vous d'un casque antibruit adapté à leur taille pour protéger leurs oreilles sensibles des bruits intenses.

Enfin, consulter un ORL dès l'apparition de signes inquiétants - fatigue persistante, acouphènes ou difficultés scolaires - permet d'agir avant que les dégâts ne deviennent irréversibles.



AdobeStock

6 millions d'enfants de moins de 10 ans ont consulté un ORL.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Concours d'animaux de boucherie à Pouilly-en-Auxois

• Samedi 18 avril

L'Association « Fête du Bœuf de Pouilly » organise son traditionnel concours d'animaux de boucherie. Il rassemblera de nombreux bovins ainsi que des ovins de haute qualité bouchère au Pôle Agricole. Vendredi 17 avril à partir de 15 heures : arrivée et installation des animaux. Samedi 18 avril : 8 heures - 10 heures : opération des jurys, classement des animaux. 10 heures : ouverture au public et vente commerciale. 13 heures : repas avec viande charolaise locale. 15 h 30 : remise des prix.

Entrée gratuite. Restauration et buvette sur place. Renseignements : 06 98 92 18 60 ou par mail : lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

// Innovations en maraîchage et grandes cultures

• Mardi 19 mai

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec Agronov et Agro Campus Dijon, organise un événement autour des innovations en agro-équipements et biosolutions, pour maraîchage et grandes cultures, à partir de 13 h 30, à la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas.

Pour participer, scannez le QR code

YONNE

// Escape Game FDSEA

• 17 avril

La FDSEA de l'Yonne organise pour la première fois, un escape game au sein de l'exploitation agricole de Jean-Baptiste Thibault, à Quenne, dès 16 heures.

Pour s'inscrire : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScMwt6rgu-tf0bfjfDEUS_UUk3E13KfRYDNv6peissKq-T9Qw/viewform?usp=send_form

// Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs

• 18 avril

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne tiendra son assemblée générale au centre culturel d'Appoigny, 22 route des Bries, à partir de 8 h 30.

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Optimiser la gestion de mon herbe pour le paturage de mes bovins

• 21 avril

Proche Pouilly-en-Auxois

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Créer mon budget de trésorerie

• 22 avril

À Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Transmettre mon exploitation, ca se prépare !

• 29 avril, 1er juillet et 7 octobre

À Saulieu

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Auto-produire ses arbres dans un contexte de changement climatique

• Lundi 13 avril

Vous souhaitez être autonome pour planter ou replanter des arbres ou arbustes ? Cette formation est pour vous ! Vous y découvrirez tout ce qu'il faut savoir et savoir faire pour réussir vos plants. Elle se tiendra au lycée agricole de Plagny.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// Quelles alternatives au maïs ensilage ?

• Jeudi 16 avril

Une nouvelle formation sur les alternatives au maïs ensilage est proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Découvrez une alternative garantissant rendement et valeur nutritive face aux aléas climatiques. Le lieu reste à définir.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// S'équiper pour protéger son troupeau

• Jeudi 16 avril

Face aux menaces de prédation, différents outils peuvent vous aider à protéger votre troupeau. Une nouvelle formation sur la protection des troupeaux est donc proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Elle se tiendra à Montigny-sur-Canne

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// S'initier à l'acupuncture en élevage

• Lundi 20 et mardi 21 avril

L'acupuncture est une médecine naturelle qui vous permet d'intervenir en urgence ou en prévention avec des gestes simples. La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose deux jours de formation sur le thème, dans un lieu qui reste encore à définir.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

YONNE

// Dresser mon chien de troupeau - Initiation

• Jeudi 23 avril

Cette formation a pour but d'apprendre aux éleveurs à bien choisir le chien en fonction de l'exploitation, à assurer son bien-être (logement, alimentation, suivi sanitaire) et à construire une relation maître-chien basée sur la confiance et la cohérence. La formation abordera aussi le fonctionnement du chien de troupeau et les grandes étapes de sa vie, puis l'éducation du jeune chien : socialisation, cadre, apprentissage des ordres de base. Enfin, la formation tente de guider les stagiaires dans le dressage au troupeau, du démarrage en conditions aménagées jusqu'au travail en libre sur un lot d'animaux pédagogiques.

Pour plus d'information : contacter Marianne Ranque par mail : m.ranque@yonne.chambagri.fr

// Réussir son installation en société

• Jeudi 30 avril

Cette formation a pour but de mettre en place un projet commun partagé et une communication efficace en prévoyant les modalités de gestion, d'information et la gestion des désaccords, en choisissant la société la mieux adaptée à mon projet.

Pour plus d'information contacter Cyrille Fournier par mail : c.fournier@yonne.chambagri.fr

Retrouvez-nous sur

agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,02
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

07/04/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 543 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,83	8,42	8,11	+ 0,50
		250-300	6,80	6,97	6,97	- 0,76
		300-350	6,53	6,98	6,80	- 0,03
		350-400	5,98	6,36	6,17	- 0,15
		400-450	5,76	6,00	5,89	- 0,10
		450-500	5,63	5,89	5,69	+ 0,03
	R	250-300	6,46	6,98	6,68	- 0,27
		300-350	6,29	6,66	6,47	- 0,35
F	U	250-300	6,09	6,28	6,19	+ 0,06
		300-350	5,69	6,21	5,90	+ 0,08
		350-400	5,48	6,15	5,59	+ 0,03
	R	300-350	5,68	5,69	5,69	+ 0,12

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 86 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	300-350	5,47	5,69	5,62	
		400-450	5,13	5,39	5,26	- 0,07
		450 et +	4,40	5,06	4,84	- 0,21

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 206 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,88	4,17	4,00	- 0,16
	R	+ 500 kg	3,79	3,87	3,82	=
F	E	24 à 36 mois	5,26	5,76	5,45	- 0,89
		- 5 ans	5,22	5,59	5,46	
	U	24 à 36 mois	4,39	5,16	4,68	- 0,18
		- 5 ans	4,45	5,11	4,70	- 0,01
		5 à 10 ans	4,36	4,99	4,54	=
		+ 10 ans	4,17	4,39	4,25	- 0,02
	R	24 à 36 mois	3,96	4,53	4,24	- 0,23
		- 5 ans	4,22	4,45	4,33	- 0,05
		5 à 10 ans	3,91	4,43	4,23	- 0,02
		+ 10 ans	3,62	4,12	3,92	- 0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 835 - Taux de vente : 98 %.
Broutards / laitonnes : Les transactions sont fluides. Relève insignifiante.
Vaches / génisses + 30 mois : Apports de saison mais de qualité très hétérogène. Moins bonne qualité par rapport au dernier marché. On ressent un tassement des cours dans les vaches de viande tandis que les herbagères sont très disputées. Cours reconduits dans l'ensemble.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/03/2026

Effectif : 184

Broutards :	(305 - 370 kg)	1950 - 2300	6,22 - 6,35
Broutards :	(375 - 465 kg)	2350 - 2490	5,33 - 6,28
Laitonnes :	(210 - 345 kg)	1310 - 1920	5,65 - 6,24
Génisses 24 - 36 mois	(490 - 815 kg)	2330 - 3480	4,24 - 4,76
Vaches légères :	1760 - 2410		
Vaches entre deux :	2420 - 2970		
Vaches lourdes :	3000 - 3860		

Vente plus rapide en males de moins de 420 kg. Cours reconduits en lourds. Pas d'invendu.
La demande en laitonnes et génisses herbagères reste forte à des tarifs stables.
En vaches, on notera un tassement des cours en lourdes proches de la finition. Tarifs toujours élevés en maigres herbagères.

Bovins gras : 13

Vaches de viande :	7,60 €	à 7,65 €	kg de viande.
Génisses de viande :	7,76 €	à 7,80 €	kg de viande.

Tarifs en replis en vaches grasses. Sensiblement reconduits en génisses.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/03/2026

Effectif : 30

Agneaux maigres :	157 - 206 €	3,81 - 5,00 €/kg
Agneaux :	230 - 251 €	4,31 - 5,00 €/kg
Brebis :	171 - 183 €	2,51 - 2,59 €/kg

Meilleure demande en agneaux et brebis accompagnée d'une hausse des tarifs.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/03/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 78 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,66	5,66	5,66	- 0,10
		de 44 à 50 kg	5,15	5,16	5,15	+ 0,15
		+ de 50 kg	4,32	4,56	4,45	+ 0,28
	R	de 32 à 38 kg	5,03	5,74	5,09	+ 0,18
		de 38 à 44 kg	5,00	5,08	5,04	
		de 44 à 50 kg	4,54	4,91	4,82	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 47 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			2,25	2,27	2,26	- 0,47
F	U	+ de 60 kg	2,45	2,71	2,62	+ 0,03

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 337 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,90	6,21	5,98	- 0,16
		> 44 kg	5,49	5,98	5,84	- 0,24
	R	de 32 à 38 kg	5,94	5,94	5,94	
		de 38 à 44 kg	5,59	5,80	5,70	+ 0,14

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 9 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	153	186	160	+ 7,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 472 - Taux de vente : 99 %
Agneaux : Dernière ligne droite pour les achats de Pâques. L'offre est globalement de qualité satisfaisante mais les volumes restent mesurés. L'équilibre offre demande est atteint avec des acheteurs présents qui bénficient de ce dernier marché pour ajuster leurs commandes. Les prix s'ajustent également en restant à un niveau satisfaisant.
Brebis : Peu d'offre qui ne suffit pas à satisfaire la très forte demande. Tarifs fermes à haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

01/04/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 307 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,56	6,08	5,92	- 0,26
		de 38 à 44 kg	5,55	6,09	5,90	- 0,31

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 30 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,08	2,76	2,48	- 0,03

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 47 - Vente : 72 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		28	121	52	- 1,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 384 - Taux de vente : 90 %
Agneaux : La fête pascale approchant à grand pas, les dernières commandes se terminent et les cours baissent délicatement.
Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

01/04/2026

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 132 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	4,14	4,84	4,32	- 0,06
		5 à 10 ans	4,02	4,58	4,24	- 0,07
		+ 10 ans	3,78	4,27	3,98	- 0,26

OBSERVATIONS

Effectif global : 167 - Taux de vente : 91 %
Vaches : Le volume présenté est important et les sorties s'accélèrent, les cours sont revus à la baisse cette semaine d'autant plus dans les sujet passés d'âge. À vérifier dans les semaines prochaines.
Génisses : Jolie présentation, le tri reste plus sélectif, cours reconduits dans les bon sujets U, plus difficile dans les sujets R.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

07 Avril 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

os bovins finis : Le marché des jeunes bovins est soumis à e forte pression. On constate plus de stabilité sur les nelles.

vins maigres : Les cours sont reconduits, avec une bonne namique sur les animaux les plus légers.

POLITIQUES

La ministre de l'Agriculture a confirmé le calendrier prévu pour l'examen de la loi d'urgence agricole. Celui-ci sera présenté ce mercredi en conseil des ministres puis sera examiné par l'Assemblée nationale en mai. Il passera ensuite au Sénat dans le cadre d'une procédure accélérée afin d'être adopté avant l'été. Le sénateur Laurent Duplomb, auteur d'un nouveau projet visant à réintroduire à titre dérogatoire des pesticides interdits en France (l'acétamipride et le flupyradiflurone), a demandé le 2 avril 2026 que son texte soit inséré dans le projet de loi d'urgence agricole.

SANITAIRE

Lors du congrès de la FNSEA les 31 mars, 1er et 2 avril, la ministre de l'Agriculture a pris la parole sur le dossier sanitaire. Elle annonce avoir tiré 4 grandes leçons de cette année de crise sur le sujet: la nécessité d'aboutissement des assises du sanitaire rapidement et le besoin de communautariser nos efforts et stratégies sanitaires à l'échelle de l'Union européenne. Elle y ajoute la relance de l'engraissement pour pallier la crise sanitaire passée et l'enrayement de la décapitalisation du cheptel.

Stratégie européenne sur l'élevage : la FNB partage ses priorités

- Retrouver de la cohérence politique entre les politiques agricoles, environnementales et commerciales : en faisant évoluer sa politique commerciale, et en reconnaissant et valorisant les services de l'élevage envers les territoires et l'environnement.
- Garantir la souveraineté agricole : au travers d'une PAC forte et indépendante, qui soutienne la production, en poursuivant la simplification administrative et en améliorant la transparence et l'information aux consommateurs.
- Anticiper et gérer les crises, sanitaires, climatiques ou de marché, en se dotant d'outils plus forts et fonctionnels, et sans surcharge administrative.

FAIT DE LA SEMAINE

Des contrôles menés par plusieurs sections bovines en départements ont confirmé la présence de viande étrangère en magasins et chez certains grossistes. La FNB appelle donc l'ensemble des sections à poursuivre et renforcer ces vérifications. L'objectif est de maintenir la pression sur les importations et de défendre la viande bovine française, gage de qualité et de traçabilité. Face à la hausse des approvisionnements étrangers, la vigilance de tous est indispensable pour protéger les éleveurs et notre souveraineté alimentaire !

FOCUS

Si l'Etat a tenté de combler les lacunes concernant l'indication de l'origine des produits au niveau de la RHD, des vides juridiques persistent concernant les produits transformés et la viande en tant qu'ingrédient au niveau des points de vente. Compte tenu de la signature d'accords commerciaux par la Commission européenne, il est plus que jamais urgent d'apporter une réelle transparence de l'origine de la viande. Espérons que les annonces de la Ministre à l'Assemblée nationale sur le sujet soient réellement suivi d'effet.

CHIFFRE A RETENIR

386 000 tonnes équivalents carcasses

C'est le cumul des volumes de viande bovine concédés par l'UE à ses partenaires (hors accords GATT), bénéficiant de tarifs préférentiels (droits de douanes réduits ou nuls). Cela concerne de nombreux pays de l'Amérique du Sud à l'Océanie, sans tenir compte des différences de conditions de productions. **Ce volume est équivalent à la production européenne d'aloyaux allaitants, avec lesquels ils sont en concurrence directe.**

EN REGION

Le 80e congrès de la FNSEA s'est tenu sur 3 jours à Caen la semaine dernière. La FNB était présente pour porter la voix des éleveurs bovins viande. Le huit-clos a permis de faire un bilan de l'année écoulée, l'occasion de rappeler les demandes des éleveurs ruminants notamment le risque climatique sur prairies, le sanitaire, la prédation ou le refus des importations déloyales. La partie publique a été consacrée a une séquence avec des regards croisés sur les 80 ans du syndicat mais aussi le bilan politique de la FNSEA ainsi qu'une conclusion par la Ministre.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

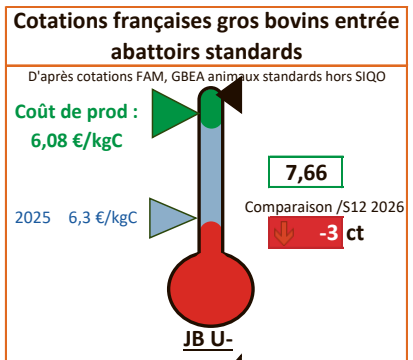
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 13

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

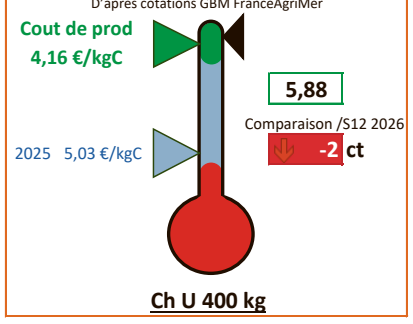
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

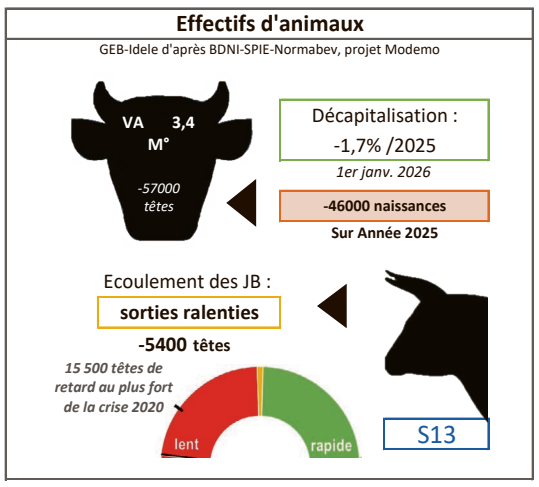
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



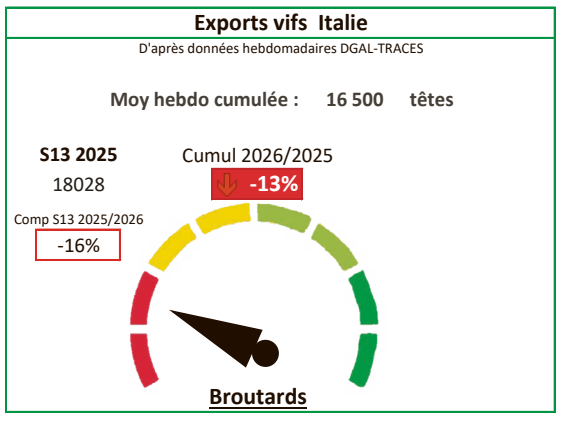
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



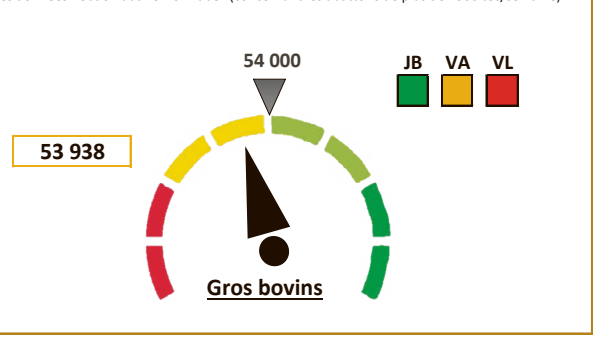
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,87	Génisse R + (€/kg éc.)
6,08	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,16	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux producteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 14 du 30 mars au 3 avril 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	1 369	=
MAIGRE	7 149	↘
VEAUX	2 614	↘
OVINS/CAPRINS	4 096	↘

• **Broutard(e)s :** la situation se montre plus équilibrée cette semaine selon les centres. Les cours sont majoritairement reconduits, avec quelques ajustements à la baisse observés sur certains marchés. Les catégories plus lourdes enregistrent des plafonnements, dans un contexte d'exportation toujours limité. Globalement, le commerce reste actif, mais avec des niveaux de prix qui se stabilisent après les hausses des semaines précédentes. En femelles, les cours sont majoritairement reconduits, avec quelques ajustements selon les centres. Les ventes restent actives.

• **Gros bovins maigres :** les échanges restent globalement soutenus cette semaine selon les catégories. Les ventes se réalisent dans de bonnes conditions, avec des cours majoritairement reconduits, voire en hausse sur certains marchés. Des plafonnements sont observés sur les animaux proches de la finition, tandis que des variations apparaissent en lien avec une qualité parfois plus hétérogène.

• **Boucherie :** le commerce apparaît contrasté selon les centres. Les cours sont majoritairement reconduits, avec une activité globalement régulière, mais des signes de ralentissement apparaissent sur certains marchés. Des replis sont observés localement, les races à viande tendent à plafonner, dans un contexte plus calme sur les bons sujets.

• **Veaux :** l'ensemble apparaît assez stable cette semaine sur la plupart des centres. Les cours sont majoritairement reconduits, dans un contexte d'apports limité. Des ajustements à la baisse sont relevés, notamment sur les veaux moyens et lourds.

• **Ovins :** des contrastes apparaissent cette semaine. Les ventes restent actives sur certains marchés mais deviennent plus poussives ailleurs. Les cours sont globalement reconduits, avec quelques ajustements à la baisse, tandis que l'équilibre offre-demande tend à se rétablir. En brebis, la demande reste forte ; les cours sont majoritairement reconduits, avec quelques ajustements lorsque les apports sont plus importants.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends micro-tracteur Kubota 4 RM avec plateau de tonte 1,20 m + herse rotative 1m.
✆ 04 72 25 75 81 HR

30 - Vends tracteur New Holland TN 75V avec cabine + pulérisateur Ideal Cedma 400 l, porté, très bon état . Prix : 13 000 € le tout
✆ 06 32 52 20 28

38 - Cherche tracteur AOO à 110 cv +verger Landini GT ou Mc Cormick ou Quantum Case avec cabine pour traitement.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends cause cessation 6190 Massey Fergusson, 6 200 h, de 1997, très bien chaussé, 140 ch, TB état, 27 500 euros à débattre.
✆ 06 89 36 89 33

42 - Vends tracteur Deutz Fahr D48 07, 48 cv, 2 RM, 1ère main, 1985, roues étroites, 2750 h, 6 000 euros.
✆ 06 67 36 26 85

69 - Enjambeur Derot DTF6065 peu d'heures, 1985 avec rogneuse Derot et charrues bon état prix 8 000 euros hors taxes, à débattre.
✆ 06 88 56 69 49

Travail du sol

42 - Cause cessation vends Tiller Quivogne 3m, 13 dents, en bon état + distributeur engrais Sulky 600 L, double plateaux.
✆ 06 87 15 94 67

Récolte

01 - Vends faucheuse frontale 24 ; faucheuse arrière 14 ; faneuse Stabilo-Agram J et Fan + divers matériels cause retraite ; matériels en bon état à saisir.
✆ 06 02 19 98 21

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani modèle GAV6 année 2008 bon état.
✆ 06 42 81 20 72

69 - Vends faucheuse Kuhn GMD 702, 7 disques.
✆ 07 50 06 40 28 HR

71 - Vends faucheuse Kuhn GMD, 602 GH, bon état, faneuse Kuhn, 2 toupies, cause retraite.
✆ 06 86 66 47 75

71 - Vends cause retraite presse Claas Quadrant 4000 et balle ronde 120x120, John Deere faucheuse conditionneuse Pottinger, faneuse Kuhn 8702 et 6401, enrubanneuse McHale.
✆ 06 37 55 24 89

71 - Vends cause cessation pirouette Lely Lotus 770, Stabilo, TBE, 6 toupies, 7,70 m.
✆ 06 80 02 02 05

Traitement

89 - Vends Pulvé Evrard Meteor Plus 4100 l, 36 m, buses anti dérives. TBE. (1506)
✆ 06 31 85 96 41

89 - Vends cause cessation : Pulvé Carvelle / Olympia 24 m 1200 l, DPAE porté, année 2000. (1504)
✆ 06 09 90 10 31

Arbo-viti

26 - Vends Intercep 2023 ID David utilisé une saison, prise de force avant , 1/2 rang, 6500 euros HT.
✆ 06 29 17 21 86

26 - Vends machine à vendanger 155 ch avec pulvé d'origine TBE - remorque vendange monocoque 6 T freins hydr.
✆ 06 25 01 40 62
ou 04 75 04 89 51

Epandage

38 - Vends épandeur fumier Deves 4m20X2m, 7 tonnes, bon état : 4000 euros.
✆ 06 21 99 72 27

42 - Vends cause cessation épandeur engrais Kuhn MDS 19.1 65678, TRE bon état, ouverture hydraulique.
✆ 06 45 35 16 72

Elevage

84 - Cause retraite vends divers matériels élevage chèvre, machine a traire cornadis, quai de traite, caisson frigo fromage.
✆ 06 30 38 06 14

Divers

01 - Vends presse moyenne densité New Holland 366, sous soleur 7 dents, pulvé semi-porté 28 disques, jumelage 15-34 et 20-38, brise motte porté 2m, vis à gr 8 m, charrue planche 2 et 3 socs, cultiv. Bonnel 11 dts.
✆ 04 74 00 38 54

10 - Retraité vds 2 sem mono Nodet-Gougis, pneu 2 6 R/3M av, 3 dist micro 1000 € HT. 8 R/4M av dist mic pneu + 3 trém Fert 2000 €. MB IH 541, 4,20 m, 2910 H pour tsol 2500 €. Cab IH XL. (1501)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

TRICO® JARDIN

TRICO AEGIS AGRO

RÉPULSIF CERVIDÉ BIOCONTRÔLE

À BASE DE GRAISSE DE MOUTON

- Protège arbustes et plantes des attaques de cervidés
- Protection longue durée jusqu'à 42 jours

250 ml ► protection de 30 à 50 plantes (rosiers...), jusqu'à 2 applications possible avec 250 ml

1L ► protection de 150 à 200 plantes (rosiers ...), jusqu'à 2 applications possibles avec 1L

Utilisation sans CERTIPHYTO

Appelez Romane au 02 31 23 10 13
rbaudin@aegis-agro.fr



N° AMM : 2180289

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (1502)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends tracteur tondeuse. Vends DPB. (1306)
✆ 06 86 71 72 18

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1305)
✆ 07 63 10 20 41

26 - Vends charrue Huard trisocs BE, un semoir engrais Vicon 600 kg BE, un tracteur Lantz Bulldog et un petit tracteur Same.
✆ 06 31 41 33 68

26 - Vends enrouleur 70 Irrifrance + semoir Nodet Gougis Pneumasem 2 maïs, tournesol, sorgho + chargeur Lyonnet adaptable sur tracteur 60 A 80 CV.
✆ 06 46 61 20 19

26 - Vends dérouleuse plastique Truchet, poutre 2,20M TBE, semoir petites graines Delympe BE.
✆ 06 81 13 70 92

26 - Cherche chariot élévateur diesel ou essence en bon état et camion 6X4 polybenne.
✆ 06 30 52 92 07

26 - Cherche citerne de 8 à 10 000 litres sur châssis ou non.
✆ 06 30 52 92 07

38 - A vendre semoir maïs, acheté en 1995 très bon état + foin 2025, 80 euros/T.
✆ 06 28 27 16 21

38 - Vends 1 pneu 380/85/R28, 50% d'usure, 1 crochet d'attelage et 1 barre oscillante pour tracteur M6050.
✆ 06 17 36 91 02

38 - Vds semoir maïs 4 rangs, équipé de micro, prix à débattre ; 1 arceau tracteur Fiat.
✆ 06 10 74 62 25

38 - Vends pulvérisateur Caffini, 400 litres, rampe 1à mètres bac de rinçage + lave mains.
✆ 06 68 94 23 22

38 - Vends broyeur Berti 2,50 m, tonne à eau 2000 l avec abreuvoir, charrue Huard 365 avec sécurité boulons, Pulvérisateur Tecnoma 800 l pompe 12 m nacelle sur 3 points, rotolabour Kuhn 3 m avec rouleau, faucheuse Krone 2m50, calèche 4 roues avec harnachement.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends remorque pour tracteur, 2,60 m long x 1,60 m large, 500 euros à déb. + petite remorque pour petit tracteur, 100 euros à déb.
✆ 07 77 05 65 04
ou 04 77 20 74 11

70 - Achète tracteurs, MB, Dtz, Class, NH, matériels de fenaison, bennes, télescopiques, tonnes à lisier, mélangeuses. (1403)
✆ 06 07 21 84 68

70 - Vends 10 auges inox pour SDT + distributeurs d'aliments.
✆ 06 08 71 52 09

71 - Vends axial 2388, chariot 7 m, coupe 6 m, cueilleur maïs Capello, état neuf, 60.000 euros à débattre.
✆ 06 18 66 34 85

71 - Vends pressoir pour pommes ou raisins, cuve de 80 Lmm.
✆ 03 85 24 82 72

Divers

38 - Vends bois de chauffage Frêne et Vernes en barre, chargement possible et vends calèche 4 roues avec harnachement.
✆ 06 81 62 15 57

89 - A vendre, bac acier 600 l, 127 cm diamètre, 52 cm hauteur. 320 € (1503)
✆ 06 79 66 86 58

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends Berlingo HDI 130 an 2020 72000 km 3 pl attelage caméra recul plaquettes pneus neufs.
✆ 06 23 46 73 24

71 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets châtaigner 2m ; échaudoir à volaille triphasé.
✆ 06 31 39 23 65 HR

Fourrage

01 - Vends foin balle rectangulaire 2025 + enrubannage 2025 très bonne qualité.
✆ 06 72 46 26 40
ou 06 08 53 29 43

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

07 - Vends belle luzerne sur pied bio ou non sur 20 ha et fin juin 9 ha paille de fétuque élevée porte graine en andain moyenne vallée du rhone secteur Loriol Le Pouzin
✆ 06 10 48 17 80

71 - Vends foin 2023-2024, balles rondes et carrées, bien récolté, à partir de 40 euros/tonne.
✆ 06 83 48 80 21

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

63 - Exploitation tout en herbe, lait + transformation fromagère, recherche salarié agricole polyvalent homme ou femme, possibilité d'évolution en CDI si sérieux.
✆ 06 21 68 22 91

71 - Domaine de la Condemine, recherche ouvrier viticole à Péronne 71260, contrat CDD, début septembre 2026, notre domaine est un domaine viticole familial, situé à Péronne au cœur du Maconnais. Nous cultivons la vigne avec passion et respect de l'environnement, pour produire des vins de qualité qui reflètent notre terroir. Vos missions : travaux manuels dans les vignes : taille, ébourgeonnage, relevage, vendanges… entretien des parcelles et matériels. Participation aux travaux de mise en bouteille, étiquetage, préparation de commande. Profil recherché : expérience en viticulture appréciée, mais débutants motivés acceptés. Bonne condition physique et goût du travail en extérieur. Sens du travail et autonomie. Candidature : envoyez votre CV et une courte lettre de motivation au mail suivant jannypierre@jannymt.com ou nous contacter pour plus d'informations.
✆ 06 89 10 70 48

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

Offre de service

38 - ETA disponible pour ensilage herbe, possibilité fauchage.
✆ 06 72 15 40 26

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Animaux

Bovin

21 - Vends taureau Charolais 18 mois, HBC. Colliette Sylvie, 21210 Villargoix. (1404)
✆ 06 70 74 97 70
03 80 64 12 78

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 15 à 18 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1103)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0704)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends 20 taureaux Charolais, 15-16 mois, HBC, vêlage facile et de très bons potentiels de croissance. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends 3 taureaux limousins 22 mois, typés viande, hivernés au pré, bonnes origines. Vends 1 taureau charolais, 5 ans, origine Marion à Luzy. Gaec Pannetier Simon. (1505)
✆ 06 81 04 68 24

58 - Vends reproducteurs Charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, livraison assurée. Gaec Langlet, 58140 Gacogne. (1205)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends veaux repro Charolais 15 mois, prêts à saillir, plusieurs origines, HBC, TGS. Gaec Deboux, Niault 58110 Chougny. (0903)
✆ 06 26 01 58 72
06 28 58 12 92

58 - Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

71 - Élevage Charolais HBC Grand choix de Taureaux de 2 ans. Earl Pacaut Jean Marc, 71 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

26 - Vends 20 chevrettes Saanen née en mars 2026 Adherent Capgènes 1200L 39TB 36TP.
✆ 06 46 78 00 72
ou 06 02 11 40 39

Des professionnels à votre service



FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

GARAGE DU MOUESSE

QUAD 4X4
à partir de 4 158,33 €HT soit 4 990 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

26 - Achète chèvres et brebis de réforme. ✆ 06 09 02 61 50

Ovin

74 - Recherche alpage pour 140 moutons. ✆ 06 15 21 42 64

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne **Abonnement**
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

RM FACILITIES
SAS au capital de 7000 €
Siège social :
12 rue de cluj 21000 Dijon
804 823 623 RCS de Dijon

Par une décision du 02/03/2026, l'associé unique a décidé, à compter du 02/03/2026, de modifier le capital social en le portant de 7 000 € à 210 000 €
Cette modification du capital résulte d'une augmentation de capital de 1 925 220 € par compensation avec une créance liquide et exigible sur la Société suivie d'une réduction concomitante du capital social de 1 722 220 € pour absorber des pertes.
Le capital ainsi, dans un premier temps, été augmenté a 1 932 220 € avant d'être ramené à 210.000€ .
Mention au RCS de Dijon

AL26022351

MODIFICATIONS MULTIPLES

GFA DOMAINE DE L'ABBAYE DE SANTENAY
Groupement Foncier Agricole
Au capital de 122 624 €
Siège Social :
Domaine de l'Abbaye de Santenay
Grande Rue 21590 SANTENAY
319 787 487 RCS DIJON

La collectivité des associés ont décidé par acte du 21 juillet 2025 :
- de modifier l'objet social du Groupement à compter du 1er juin 2023 suite au changement de statut de ce dernier, passant d'un GFA exploitant à un GFA non exploitant. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le groupement a pour objet :
-La propriété, l'exploitation et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
-Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groument fonciers agricoles.
Ce groupement foncier agricole exploitera en faire valoir direct les biens constituant son patrimoine.
Nouvelle mention :
Le groupement a pour objet :
-La propriété, l'exploitation et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
-Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.
Ce groupement foncier agricole s'interdit d'exploiter en faire-valoir les biens constituant son patrimoine.
- de proroger de 50 années la durée du Groupement à compter du 31 octobre 2025, soit jusqu'au 31 octobre 2075 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL26022533

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DU VAL DE CONQUIERT
Société coopérative
d'utilisation de matériel agricole
à capital variable
Siège social : Mairie de Pouillenay
21150 Pouillenay
RCS de Dijon 444 041 834
N° agrément : 31482

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 mars 2026 les associés ont décidé de transférer le siège social à La Mairie de la Roche-Vanneau 1 Rue du Chêne 21150 LAROCHE-VANNEAU.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Dijon .
M JACQUENET Thierry

AL26022548

DÉCÈS DU CO-GÉRANT

SCI 9 RUE DU BOCAGE
Société civile immobilière
Au capital social de 1524,49€
Siège social 3 rue du Bocage
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON n°401329081

Madame Thérèse JANIN demeurant à FONTAINE LES DIJON 3 rue du Bocage est désormais seule gérante à la suite du décès du cogérant Monsieur Denis SCHENIRER.

AL26022588

DÉCÈS DU CO-GÉRANT

LA MELINE
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000€
Siège social : 3 rue du Bocage
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON n° 829 066 938

Madame Thérèse JANIN demeurant à FONTAINE LES DIJON 3 rue du Bocage est désormais seule gérante à la suite du décès du cogérant Monsieur Denis SCHENIRER.

AL26022589

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte authentique reçu par Me Lucie LAVOILLOTTE, notaire à BEAUNE, 4 rue du faubourg St Jacques en date du 26/03/2026, la Société SYLOUIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 € ayant son siège social à FONTAINE LES DIJON (Côte-d'Or) 3 rue du Rompot, identifiée sous le n° SIREN 494686306 RCS DIJON, représentée par M. Jean-Louis HUMBERT a donné en location-gérance à la Société S2BH, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.500 € ayant son siège social à DIJON (Côte-d'Or) 11 boulevard Voltaire identifiée sous le n° SIREN 102646445 RCS DIJON, représentée par M. Steve BRULEZ, un fonds de commerce de vente à emporter, ambulante et à consommer sur place de boissons, restauration rapide, sandwicherie, café, brasserie, restaurant situé et exploité à SAINTE MARIE SUR OUCHE (21410) rue du Pré de Bain, pour une durée de 7 mois, à compter du 01/04/2026 jusqu'au 31/10/2026.
Pour avis

AL26022555

// DIVERS

LEGATIS
DIJON/QUETIGNY

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 6 août 2012, Philippe LE CLEZIO, demeurant à VAUX-SUR-MER et décédé à VAUX-SUR-MER le 28 octobre 2025 a institué un légataire universel.
L'acte contenant contrôle de la saisine du légataire a été établi par Me FOURNIER de SAINT JEAN le 16/03/2026 ; la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de SAINTES (17) le 19 mars 2026.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me LAFON, notaire chargé du règlement de la succession, à BLAGNAC (31), 227 route de Grenade dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
Pour avis, Jean-Denis FOURNIER de SAINT JEAN

AL26022549

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à ST SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, CRPCEN 89018, le 28 mars 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre : M. Islem FRIDI, gardien d'immeuble, et Mme Améline Josette Bertha RICHARDOT, aide médico-psychologique, demeurant ensemble à VERON (89510) 9 rue Villambert Appt n°3
Nés savoir : M. à BOU ISMAIL (ALGERIE) le 7 septembre 1990 et Mme à AUXERRE (89000) le 18 juillet 1997. Mariés à la mairie de BOU ISMAIL (ALGERIE) le 17 septembre 2023 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire

AL26022590

Commune de MAGNIEN

APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLU ET INSTAURATION DU DPU

Par délibérations en date du 24 février 2026, le conseil municipal de MAGNIEN a décidé d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et d'instituer un Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines du PLU.
Le dossier du PLU ainsi que le plan du DPU approuvés sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la DDT de Côte d'Or.
Ces délibérations peuvent être consultées en mairie.

AL26022604

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 29/03/2026, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : AVENIR INVESTISSEMENT
Siège social : 10 Impasse Pierre Miquelet - 21310 BEIRE LE CHATEL
Objet social : La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'apport, d'échange, de souscription ou autrement ; Tout placement de capitaux sous toute forme, y compris la souscription et l'acquisition de toute action, obligation, part sociale et toute opération financière mobilière ou immobilière de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social ;Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société ; Prise de participations dans toutes sociétés et cession à titre exceptionnel desdites participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 454 775 euros, constitué à concurrence de 10,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 454 765,00 euros au moyen de l'apport des parts sociales des sociétés PRESSING DE L'AVENIR ET AVENIR PATRIMOINE.
Gérance : Madame Virginie CHENE, demeurant 10 Impasse Pierre Miquelet - 21310 BEIRE LE CHATEL
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant plus des deux tiers du capital social.
Pour avis,La Gérance

AL26022546

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

EARL DE LANGLOIS
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 288 300 Euros
Siège social : Langlois
58250 SAINT-SEINE
421 240 292 RCS NEVERS

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er avril 2026, la collectivité des associés a décidé à effet du même jour de transformer l'exploitation agricole à responsabilité limitée « EARL DE LANGLOIS » en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun «GAEC DE LANGLOIS», agréé suivant décision préfectorale de la Nièvre du 13 mars 2026, et dont le siège social est sis au 1767 Chemin des Chênes – Lieu-dit « Langlois » – 58250 SAINT-SEINE.
Pour avis et mention, la gérance

AL26022553

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL DE L'ISLE
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
à capital variable
Siège social : Domaine de l'Isle
58340 SAINT-GRATIEN-SAVIGNY
377 897 301 RCS NEVERS

Par AGE du 02.04.2026 la collectivité des associés a nommé Co-Gérant Monsieur Etienne SAYET demeurant 6, Ter rue de Vauzelles 58300 DECIZE à partir du même jour et pour une durée illimitée, mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022598

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

MODIFICATION DU CAPITAL

RAGOT FLORENT
SARL au capital de 100.000 €
4, rue des Tilleuls
58800 PAZY

844 402 065 RCS NEVERS

Décision du 23.03.2026: L'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 100.000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes:
Ancienne mention: Capital social: 100.000 €.
Nouvelle mention: Capital social : 200.000 €.
Pour avis, La Gérance

AL26022599

// GÉRANCE

PILLER CLEANTECH SARL
SARL au capital de 60 000 €
Siège social : Technopole
58470 MAGNY-COURS
537 838 849 RCS NEVERS

AVIS DE FUSION

Le traité de fusion établi le 18/02/2026 avec la société DANIELSON ENGINEERING, société absorbante, SAS au capital social de 280 160 € ayant son siège social à MAGNY-COURS (58) – Technopole, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 409 564 481, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée, a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS le 20/02/2026, et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 23 et 24 février 2026 au nom des sociétés PILLER CLEANTECH SARL et DANIELSON ENGINEERING.
En application des dispositions de l'article du Code de Commerce L 236-11, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'Associée Unique des sociétés absorbante et absorbée.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 31 mars 2026 à 23h59.
La totalité des titres représentant la totalité du capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenue en permanence par une même société depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de la société DANIELSON ENGINEERING, et la société PILLER CLEANTECH SARL a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

AL26022560

Maître JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu Me Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LÈS AIX (58380) le 06/03/2026 enregistré le 18/03/2026 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la NIEVRE Dossier 2026 00004658 référence 5804P01 2026N 00167, Madame Florence Yvonne Lucie BORDE, coiffeuse, demeurant à SAINT-GERMAIN-CHASSENAY (58300), 2 route d'Avril, Née à DECIZE (58300), le 5 décembre 1971, Epouse de Monsieur Gilles Philippe ALEXANDRE,
A vendu à :
Madame Flavie BUCHERON, coiffeuse, demeurant à ST-LEGER-DES-VIGNES (58300), 15, rue du Pré, Née à DECIZE (58300), le 15 avril 2002.
Son fonds artisanal de COIFFURE HOMMES ET DAMES exploité à DECIZE (58300), 5 route de Moulins exploité sous le numéro SIREN 494 850 209RCS DE NEVERS.
Cette vente a été consentie au prix de TRENTE NEUF MILLE EUROS (39.000,00€) s'appliquant aux éléments incorporels pour : 34 000,00 € et Aux éléments corporels pour : 5 000,00 €, avec entrée en jouissance au 06/03/2026.
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'Office de Me Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion.

AL26022595

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 03/04/2026 concernant MID COMMERCIAL LUCAS JOHAN. Il fallait lire :
Objet social : Chargé d'affaires, contractant en travaux dans le secteur de la menuiserie et du bâtiment, prospection, vente et sous-traitance des prestations ; Achat revente de matériaux dans la menuiserie et le bâtiment.

AL26022601

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 24 août 2021, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 31 mars 2026, Madame Yvette Simone LEMAITRE, veuve de Monsieur Michel Bernard Gérard VIODE, ayant demeuré à MONCEAUX-LE-COMTE (58190), 1 quai du Moulin, née à MOULINS-ENGILBERT (58290), le 3 décembre 1934, décédée à CLAMECY (58500), le 3 janvier 2026, a institué des légataires universels.
Les oppositions devront être adressées à Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture du dit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de Nevers.
Pour avis : Me Elvira DIAS-SOUVANT

AL26022551

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SASU EMMY COIFFURE MIXTE
Société par actions
simplifiées unipersonnelle
en liquidation
Au capital de 1 000,00 €
Siège social : 3, rue du Grand Marché
58500 CLAMECY
RCS NEVERS : 951 660 224

L'assemblée générale extraordinaire des associées, réunie le 23 mars 2026 à 10 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à ATI Sonia, liquidateur, domiciliée 60 rue de la Thérouanne, 77380 COMBS-LA-VILLE, et constate la clôture de liquidation à compter du 23/03/2026.
Les comptes du liquidateur seront été déposés au Greffe du tribunal de Commerce de NEVERS.
Le Liquidateur.

AL26022544

Exco Alpha

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI ZINNIA
Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 7 622 euros
Siège social :
CHALLEMENT BRINON SUR BEUVRON
58420 BRINON SUR BEUVRON
Siège de liquidation :
CHALLEMENT BRINON SUR BEUVRON
58420 BRINON SUR BEUVRON
383 642 378 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGO en date du 31/12/2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation,donné quitus à la liquidatrice et prononcé la clôture de liquidation de la société.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nevers.
La société sera radiée au RCS de Nevers.

AL26022493

DISSOLUTION ANTICIPÉE

OX'VILLE
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
1 avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
880587241 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 28/02/2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/02/2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur El Mahjoub MISRI, demeurant 4 bis route de Bourgogne, 58000 ST ELOI,associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Bis route de Bourgogne, 58000 SAINT ELOI.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022498

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DE POUILLY
Société Civile
d'Exploitation Agricole
en liquidation
Au capital social de 2 000 Euros
Siège de liquidation : Bernay
7 rue de la Chaume
58110 BRINAY
RCS NEVERS – N° 817 795 552

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2026, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 mai 2025, déchargé M. Julien MARTIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée du RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL26022525

Exco Alpha

NON DISSOLUTION

MATHELO
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social :
Boulevard du Grand Pré des Bordes
ZAC Les Grands Champs
58000 NEVERS
829900646 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 27/10/2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL26022534

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE D'EXPLORATION ET DE TRAITEMENT DES AFFECTIONS RETINIENNES
Société civile de moyens
Au capital d'origine de 304,90 euros
Siège social : 7, avenue Colbert
58000 NEVERS
326 591 260 RCS NEVERS

Le 01/04/2026 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers
Pour avis.

AL26022567

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL ETS MORIN
En liquidation
Au capital de 7 622 €
Siège social : 50 route du Veynon
58110 SAINT PEREUSE
RCS NEVERS 383 564 564

L'assemble générale du 31/03/2026 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Monsieur MORIN Philippe, demeurant 50 route du Veynon, 58110 SAINT PEREUSE de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2026.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce NEVERS.
Philippe MORIN

AL26022605

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/03/2026, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DU TRAIT » dont le siège social est sis Cuy 2 chemin de l'ouche Jarnay – 58110 CHOUGNY
La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Le Président

AL26022556

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CAPRICES ET ATELIERS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 59 rue du Temple
89000 AUXERRE
943 663 427 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 16 mars 2026, Madame Fatima NESLANY, née LAHMER, demeurant 58 Grande Rue 89113 BRANCHES a été nommée en qualité de Directrice Générale.
POUR AVIS, le Président

AL26022592

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

JBF
SAS au capital
de 714 310 €
Siège social : ZI des Sablons
19 Boulevard du Pont Neuf
89100 SENS
RCS SENS 572 218 873

En date du 02/04/2026, l'associé unique a décidé à compter du 02/04/2026 de nommer en qualité de président Monsieur BERTHELAT Benjamin Jacques , demeurant 28 route de Saint-Nom, 78620 L ETANG LA VILLE en remplacement de Monsieur BERTHELAT Jean Jacques, pour cause de décès.
Modification au RCS SENS.

AL26022593

MODIFICATIONS MULTIPLES

GARAGE DESPRES AUTO
EURL au capital de 5000,00 €
Siège social : 20 RUE DE FRAIPONT
89270 VOUTENAY-SUR-CURE

Par assemblée générale extraordinaire du 04/04/2026, il a été décidé de transférer le siège social au :
7 Impasse Derriere les Pres 89200 Avallon, à compter du 04/04/2026.
Modification au RCS de Auxerre 993013069.
De modifier l'objet social comme suit :
La réparation de véhicules automobiles toutes marques, de poids-lourds, l'achat-vente de véhicules neufs et d'occasion, le dépannage, le remorquage, l'achat-vente de pièces détachées, la tôlerie, la mécanique générale, la location de véhicules, le gardiennage de véhicules, le nettoyage de véhicules. L'achat, l'exploitation, la vente de tous biens et droits immobiliers..

AL26022607

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Ladislas VAN ELSLANDE, Notaire Associé de la Société dénommée « NICOLAS DUVAL - LADISLAS VAN ELSLANDE, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL » domicilié à SENS (89100) 9 boulevard Maupéou, le 17 mars 2026, enregistré au SPFE DE L'YONNE, le 23 mars 2026, Références 8904P01 2026 N 00386, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée MONETTE, dont le siège est à SENS (89100) 75 Grande Rue, identifiée au SIREN sous le numéro 978372514 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
A : La Société dénommée GRAIN DE CEDRE, dont le siège est à SENS (89100) 40 rue Auguet, identifiée au SIREN sous le numéro 940486194 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
Désignation du fonds : fonds de commerce de RESTAURANT, SALON DE THE, SALLE DE RECEPTION sis à 75 Grande Rue SENS (89100), connu sous le nom commercial MONETTE.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-TROIS MILLE QUATRE-VINGT-DIX EUROS (33 090,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, SELARL SOCIETE ARCHIBALD, à SENS (89100) Résidence Le Palais, 1 rue de l'Epée, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26022569

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

FC GESTION
SC au capital de 1 000 €
Siège social : 9 LES MIGNOTS
89770 BOEURS EN OTHE
980 517 866 RCS SENS

Aux termes de l'AG du 20/03/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 20/03/2026, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Bruno FAUCON demeurant 9 LES MGNOTS, 89770 BOEURS EN OTHE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 9 LES MIGNOTS 89770 BOEURS EN OTHE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL26022550

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DE LA LUZERNE
Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
Au capital de 385 400,00 euros
Siège social et siège de liquidation :
5 rue de la Luzerne
89310 POILLY-SUR-SEREIN
752 330 340 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Mathieu NICOLLE
demeurant 5 rue de la Luzerne
89310 POILLY-SUR-SEREIN

ANNONCES LÉGALES

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2026, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet au 31 décembre 2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur

AL26022558

LDS GROUPE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EQUINOXE CONSULTANT

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Rue de Douaumont,
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 192 B Chemin
du Creux de l'Assemblée
30000 NIMES
753 080 894 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 17 février 2026 au 192 B Chemin du Creux de l'Assemblée 30000 NIMES, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Nicolas ROUSSEAU, demeurant 192 B chemin du creux de l'assemblée 30000 NIMES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée du dit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022562

// CONSTITUTION

LE 249
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
4 avenue Charles de Gaulle
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (89) du 13 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LE 249
Siège social : 4 avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE
Objet social : L'enseignement de la danse (tous styles et tous niveaux) ; L'enseignement aux métiers du chant et technique vocale, de la comédie musicale et du théâtre, de l'évènementiel, des arts scéniques et lyriques, du spectacle vivant et audiovisuel, et de l'ensemble des métiers techniques, administratifs et promotionnels qui s'y rattachent directement ou indirectement ; La création et préparation de chorégraphies pour mariage et autres évènements festifs ; L'organisation de stage et d'ateliers artistiques (danse, théâtre, chant) ; L'organisation d'évènements festifs et artistiques à destination des particuliers et des professionnels (EVJF, EVJG, anniversaires, stages…) ; La fourniture de prestations liées au bien-être, à la relaxation, à la remise en forme (cours de yoga, yoga prénatal, pilâtes, sophrologie, méditation…) ; L'organisation de spectacles, représentations et évènements culturels ; La mise en place d'activités artistiques et corporelles à destination du public et notamment à destination des personnes en situation de handicap ou des personnes à mobilité réduite ; La création, la production et la vente de produits dérivés liés aux activités artistiques
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Ava PAVIONI, demeurant 10 place Saint Etienne 89000 AUXERRE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis, La Gérance

AL26022538

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01/04/2026, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : DES BARMONTS
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Objet social : exploitation agricole
Capital social : 332.900,00 euros
Siège social : 24 Grande rue de Conty, Le Vaudevanne 89770 CHAILLEY
Durée : 99 ans
Gérance : M. Anthony MOREAU demeurant 182 avenue de la Mairie 73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE
Cessions de parts sociales : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire, sauf entre associés lorsque la société n'est composée que de deux associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
Pour insertion, la gérance.

AL26022554

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 9 mai 2023, Mme Florence Marie Laure BECANNE, écrivaine, demeurant à SAINT-LEGER-VAUBAN(89630) 36 rue de l'Eglise, née à TOULOUSE(31000) le 5 novembre 1971, célibataire, ayant conclu avec M. Mike Jean LAMY un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens déclaré le 17 décembre 2014 à LUXEMBOURG(LUXEMBOURG) et opposable le 19 décembre 2014, décédée à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 19 décembre 2025, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Marie-Laurence LEGUES, notaire à SAINTGIRONS(09200) 30 avenue Aristide Bergès, le 10mars 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200),référence CRPCEN : 89099, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Le notaire

AL26022603

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique TEOK CONSTRUCTION 19 Chemin des Béquillys 89000 Auxerre (maçonnerie). SIREN 913280954. CIP 5065. Date de cessation des paiements : 30/03/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022571

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Madame Inès KNIOINE – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 7 Rue Dunand 89000 Auxerre (prestation de mise en relation entre entreprises et micro-entrepreneurs). SIREN 983219338. CIP 5066. Date de cessation des paiements : 30/03/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022572

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sci SCI SADA 24 rue du Général Appert 75116 Paris (loueur immobilier et acquisition et administration de tous immeubles). RCS PARIS 441074010. CIP 5067. Date de cessation des paiements : 30/09/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022573

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl KASI-RENOV 53 Grande Rue 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (Entreprise générale du bâtiment, peinture, ravalement, aménagement intérieur). SIREN 822958781. CIP 5070. Date de cessation des paiements : 30/09/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022574

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Sébastien Jean MARSZALEK – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 42 rue de Bonnard 89400 Cheny (réparation vente de véhicules). SIREN 947609178. CIP 5072. Date de cessation des paiements : 30/09/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022575

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique SASU PHILCREA'TIF 26 place des Cordeliers 89000 Auxerre (coiffure). SIREN 812054260. CIP 5068. Date de cessation des paiements : 30/03/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022576

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre u 30/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique JUKE BOX 89 36 chemin de la Chapelle 89470 MONETEAU (discothèque). SIREN 831524525. CIP 5069. Date de cessation des paiements : 30/03/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022577

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de l'EARL DOMAINE LIONEL ET SEVERINE JACQUET 7 rue du Beugnon 89530 Chitry (viticulture). SIREN 440782266. CIP 5071. Date de cessation des paiements : 30/03/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022578

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Hervé BRECHOT – EXPLOITANT AGRICOLE - Le Moulin Carat 89130 Fontaines (élevage de vaches laitières). SIREN 422244723. CIP 5073. Date de cessation des paiements : 30/09/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022579

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique TOUR PAR TOUR 21 rue de l'Hôtel de Ville 89700 Tonnerre (bar à jeux). SIREN 910495886. CIP 5074. Date de cessation des paiements : 30/03/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022580

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la SAS LA CROIX BLANCHE La Tuilerie 89130 Villiers St Benoit (hôtel, restaurant). RCS Auxerre 834749749. CIP 4895. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL26022581

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Jérôme BERTHELOT 13 Lieudit Chamelard 89430 Melisey. RCS Auxerre 847816394. CIP 4753.

AL26022582

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Rémi Nicolas Maxime COULLAUT 4 Route des Survignes 89310 Noyers. RCS Auxerre 507444883. CIP 4964.

AL26022583

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique PROXIM CONSEIL & CARRIERE Zac route de Paris 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 924878481. CIP 4972.

AL26022584

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique PROXIM FORMATION Zac route de Paris 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 924984610. CIP 4973.

AL26022585

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique PROXIM CYBERSOLUTIONS Zac route de Paris 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 924874175. CIP 4974.

AL26022586

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 30/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique PROXIM GROUPE Zac Route de Paris 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 984493437. CIP 4917.

AL26022587

CLOTURE DE PROCEDURE

SASU BFC conseils 89

57, Avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre
(conseil en économie d'énergie)
RCS AUXERRE 941.711.442

Jugement du tribunal de commerce de Dijon du 31/03/2026 prononçant la liquidation judiciaire de la SASU BFC conseils 89 - 57, Avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (conseil en économie d'énergie) RCS AUXERRE 941.711.442, et mettant fin à la mission de l'administrateur, la SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU.
Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022608

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
COULANGES LA VINEUSE – verger occupé- 17 a 00 ca - 'MONTFAUCON' : ZT - 0136 –zonage : RNU
COUTARNOUX – bois taillis, landes, terres- 1 ha 67 a 64 ca - 'LES CLOSIAUX' : B – 0060 –0061 – 0071 – 0072 – 0074 – 0082 – 0149 –ZC - 0169 - 'LES APRAS' : B - 0350 - 'LES-REGUINS' : B - 0310 - 'LE VAL CEUILLE' : B –0418 - 0420 - 'SUR LE CLOS' : B – 0031 - 0033 -'VIGNES DES PRES DE VAUX' : B – 0208 -0214 - 'LA BRECHE' : B - 0319 - 'CHAMPSMARTIN' : ZC – 0040 - 0041. Zonage : RNU
DISSANGIS – bois taillis, landes - 1 ha 49 a54 ca - 'CHANTEMERLE' : A – 0567 - 0578 -'RUE DE LA ROCHE' : A - 0597 - 'BUISSON BONNET' : C – 0870 – 0875 – 0878 – 0893 –0898 - 0901 - 'LA CREUSE NORD' : C - 0374 -'LA BROSSE' : C – 0726 – 0728 - 0733 - 'LES PELLERAINES' : C - 0395 - 'BAUDOUILLE' :C – 0765 – ZI - 0062. Zonage : zone N du PLU.
EPINEUIL – vigne AOC Epineuil – fonds occupé - 30 a 35 ca - 'LES CRAYES' : ZB 0016 -zonage : zone A du PLU
FONTENOY – bois-taillis - 2 ha 25 a 10 ca -'LES TRICOTS' : B 0070 - 0071 – zonage: RNU
MASSANGIS – bois taillis, landes - 4 ha 81a 52 ca - 'VIGNES DE LA LEVE' : B - 0820 -'CHENE LANIER' : E – 0795 - 0796 - 'LES AUBUOTTES' : E – 0712 – 0713 – 0714 –0724 – 0725 – 1608 – 1611 – 1616 – 1619 -1620 - 'COME DES COTATS' : E – 0696 –0699 – 0700 – 0702 - 0704. Zonage : RNU
MOLINONS – bois taillis, futaies - 1 ha 62 a17 ca - 'LA TOMELLE' : C – 0021 – 0022 –0037. Zonage : zone N du PLU.
VAL DE MERCY – verger occupé - 6 a 90 ca - 'LA RIE' : A – 0027 – zonage : RNU
VILLEMANOCHE - Terre et sol avec cabane portant un toit en amiante délabré qu'il conviendra de nettoyer par une entreprise agréée - 16 a 20 ca - 'LE BAS DU MOULIN' :ZL – 0040 (J,K) – zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/04/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26022610

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

CHRONIQUE JURIDIQUE

Les constructions sur sol d'autrui

Le point de départ des constructions sur sol d'autrui est l'article 552 du Code civil qui nous dit que : « La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous ». Il s'agit de la théorie de l'accession qui permet au propriétaire du fonds d'acquérir tout bien qui se trouve sur le terrain, adjoint à son bien, ou incorporé par industrie, ainsi que l'ensemble des fruits issus de son bien tel que les constructions, les plantations, et les ouvrages. Le propriétaire du sol est donc propriétaire du dessous et du dessus. Or, en milieu rural, il est fréquent que des bâtiments d'exploitation ou des aménagements (drainage, irrigation) soient construits sur des sols n'appartenant pas à celui qui en fait les constructions. L'article 555 du Code civil précise que : « Lorsque les plantations, constructions et ouvrages ont été faits par un tiers et avec des matériaux appartenant à ce dernier, le propriétaire du fonds a le droit, sous réserve des dispositions de l'alinéa 4, soit d'en conserver la propriété, soit d'obliger le tiers à les enlever ». Ces constructions sur sol d'autrui peuvent donc être source de nombreux désagréments !
Dans le cadre d'une construction faite sur un terrain pris à bail rural, le fermier qui construit, est protégé par le Code rural, à condition d'avoir obtenu l'accord écrit préalable du propriétaire. Le fermier reste propriétaire de la construction durant toute la durée du bail rural. En fin de bail, il peut bénéficier d'une indemnité au preneur sortant, selon les articles 411-69 et 411-71 du Code rural.
Dans le cas d'une construction faite par une société agricole sur le terrain appartenant à un des associés, il convient de bien préciser le sort de la construction dans une convention de mise à disposition, notamment en ce qui concerne les clauses d'indemnisation. Les conventions de mise à disposition ne relevant pas du statut du fermage, comme le précise l'article 411-2 du Code rural.
Le cas le plus complexe réside dans le cas d'une construction réalisée par une société sur un terrain loué par un associé de ladite société à un tiers. Sur le plan juridique, il faut bien que le fermier ait obtenu une autorisation de construire du bailleur, même si c'est en réalité la société qui finance la construction. En fin de bail, seule la relation juridique entre fermier et bailleur est reconnue. L'indemnité éventuelle sera donc due au fermier, et non pas à la société. D'où l'importance de prévoir dans la convention de mise à disposition les modalités de reversement à la société des indemnités perçues par le fermier, soit en fin de bail, soit en cas de retrait.
Quoi qu'il en soit, les constructions sur sol d'autrui sont loin d'être anodines ou anecdotiques. Un examen juridique au cas par cas est inévitable avant tout projet de construction. Evidemment, si cela est possible, l'achat du foncier avant la construction reste la meilleure solution, surtout pour les investissements lourds.

Estelle de Plinval

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

PORTRAIT

// ARTISTE

La patte du photographe animalier

Photographe autodidacte, Franck Simon immortalise les chevaux, les chiens, les bovins… Il offre des clichés vivants, pleins d'émotions, rendant hommage aux animaux, qui se retrouvent parfois sur des affiches d'évènements agricoles d'ampleur.



Etienne Sautereau

Franck Simon, photographe animalier autodidacte, et le chien, Oréo.



Franck Simon / Grain de Pixel

C'est Franck Simon qui a pris en photo Valérie Guilloteau et Sibelle pour l'affiche de la Ferme s'invite, à Poitiers en 2025.

Originaire de Brest, Franck Simon a découvert la photo à l'âge de 13 ou 14 ans. *« C'est une éducatrice qui m'a initié à la photo argentique. Dans les années 2000, avec le développement de la photographie numérique, je me suis remis dedans. À la naissance de ma fille, j'ai acheté un bon appareil photo pour vraiment me lancer… Je n'ai pas de formation. J'ai appris dans les livres, en pratiquant, en ratant… et surtout en restant humble »*.

Passionné par le monde équin, il a d'abord suivi une formation dans les métiers du cheval, avant d'être rattrapé par le service militaire et de rentrer au 515e régiment du train à Angoulême. *« J'ai créé mon activité de photo, Grain de pixel, en 2016. Photographe animalier, ce n'est pas viable économiquement. Alors, j'ai gardé un emploi à côté »*. Il travaille avec les particuliers sur des séances avec leurs animaux, des jeunes filles passionnées de cheval, un couple qui veut être pris avec son chien… *« Parfois aussi des séances plus difficiles, avec des maîtres d'animaux en fin de vie. Ils désirent garder un beau souvenir de leur compagnon »*. Son activité s'adresse aussi aux professionnels : vétérinaires, éleveurs, et autres maréchaux-ferrants. *« Je suis dans l'échange constant, car ce sont eux qui savent comment mettre en avant leur animal, quels sont les bons aplombs, la bonne approche… »*.

En 2025, il a réalisé le cliché du taureau de l'affiche du Sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand (qu'il refera cette année avec un éleveur ovin), et celle de la Ferme s'invite, le Salon agricole qui se tient à Poitiers, dans sa région. Depuis trois ans, il est systématiquement à l'événement, capturant les agriculteurs et leurs animaux. *« Je prends des photos d'ambiance. Je saisis sur le vif les gestes, les regards, les sourires des uns et des autres »*.

Des chevaux dans des endroits improbables

Parallèlement, Franck Simon travaille sur des projets artistiques un peu fous, immortalisant des chevaux dans des endroits incroyables. *« En 2020, j'ai mené le projet «Trait de calcaire», où j'ai réalisé des clichés de chevaux dans le cloître des Carmes à La Rochefoucauld, au cinéma Mégarama de Garat, au Château-Royal de Cognac ou encore dans les carrières de Saint-Même »*. Avec "Trait de vignes", en 2023-2024, il est allé dans le vignoble girondin, chez Smith Haut-Lafitte, au Château Montlabert, mais aussi sur le miroir d'eau à Bordeaux, *« en plein mois d'août, avec sept chevaux… et des dizaines de curieux autour ! »*, raconte-t-il.

Il a aussi réalisé une série de clichés avec des maréchaux-ferrants de Charente, qu'il espère exposer. *« Cette année, j'ai commencé un projet "In Dog we trust", focalisé sur les chiens héros : chiens policiers, sauveteurs, d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap »*. Il songe à un projet avec des agriculteurs, pour mettre en valeur leur travail et leurs bêtes. *« Il faut juste trouver l'idée… et le temps ! »*.

Étienne Sautereau



Franck Simon / Grain de Pixel

Franck Simon a réalisé la photo de l'affiche du Sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand en 2025.



LOISIRS

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Fromenteau, c'est bientôt

La fête départementale de l'agriculture de Côte-d'Or approche à grands pas, elle se déroulera dans un peu plus d'un mois entre Sombernon et Saint-Seine-l'Abbaye.

Notre dernier article sur le sujet — paru début décembre — commençait à dater ! Voici donc une nouvelle annonce de l'évènement dans nos colonnes : la fête de l'agriculture 2026, en Côte-d'Or, se tient dimanche 17 mai au silo Dijon Céréales de Fromenteau. *« Ça approche vite, très vite ! »*, lance Valentin Forey, président des JA de Saint-Seine-l'Abbaye. La préparation des festivités *« suit son cours »*, nous informe ce dernier : *« tout se passe bien pour le moment, il n'y a pas de mauvaises surprises, nous avons une bonne équipe, chacun a ses responsabilités. Quelques bricoles sont encore à ajuster mais tout va bien dans l'ensemble »*. Cinquante-huit personnes sont actuellement sur le pont : *« les bénévoles répondent présent, c'est top. Les réunions vont prochainement s'enchaîner pour tout caler, ne rien manquer et proposer le plus beau rendez-vous possible le 17 mai ! Si du monde souhaite se greffer à nous, qu'ils n'hésitent pas une seule seconde, il n'y a jamais assez de bras pour une fête départementale ! Même chose pour les sponsors de dernière minute »*.

Une belle participation

Une vingtaine de C15 sont aujourd'hui inscrits : *« quelques-uns doivent encore nous confirmer leur venue. Nous serons très probablement au nombre de 25, soit l'objectif que nous nous étions initialement fixé. Aujourd'hui, il n'y a que des JA ou presque sur la ligne de départ »*, poursuit Valentin Forey. Concernant le moiss'batt cross, sept machines sont dans les starting-blocks : *« la particularité, c'est que nous avons cinq engins de la Haute-Marne. Les Côte-d'Oriens sont aujourd'hui représentés par Vitteaux et Aignay »*. Si la fête est officiellement le dimanche, la journée du samedi sera également bien remplie : *« il y aura de premières qualifications pour les différentes courses. Les concours laitiers, dont les inscriptions sont en cours, débuteront aussi le samedi. Nous aurons une soirée festive, avec un concert puis DJ Toinou aux platines ! »*. Le président de la fête lance un appel à celles et ceux qui souhaiteraient participer au marché de producteurs : *« nous avons actuellement onze stands, avec une majorité de gens de Bienvenue à la ferme. Il reste de la place, si d'autres personnes sont intéressées »*. L'ancien chef du silo de Fromenteau (il ne l'est plus depuis son installation sur la ferme familiale le 1er janvier) termine cet entretien en remerciant l'ensemble des partenaires de la fête : *« ils nous suivent et nous font confiance, je tiens à les saluer. Sans leur soutien, notre projet ne pourrait pas voir le jour, surtout dans un tel contexte »*.

AG



// TOURISME RURAL

France Passion dévoile son édition 2026

Le réseau France Passion annonce la sortie de son Guide et de son application 2026, véritables passeports pour un tourisme authentique et convivial à travers toute la France.



Disponible depuis mars, la nouvelle édition du guide France Passion confirme le succès d'un concept unique qui séduit les camping-caristes depuis plus de 30 ans. Pour 35,90 € par an, les voyageurs accèdent à près de 2 200 étapes gratuites réparties sur l'ensemble du territoire, dont 200 nouvelles adresses. Fermiers, vignerons, artisans ou fermes-auberges ouvrent ainsi leurs portes pour des haltes de 24 heures, dans un esprit de partage et de découverte des savoir-faire locaux.

Au-delà de la gratuité, France Passion mise sur l'expérience humaine. Chaque étape invite à rencontrer des producteurs passionnés et à découvrir des produits du terroir en circuits courts — miel, fromages, vins ou encore artisanat. Sans obligation d'achat, le dispositif encourage néanmoins un soutien direct à l'économie locale.

L'édition 2026 s'accompagne d'un kit complet pensé pour faciliter le voyage : un guide détaillé avec cartes et itinéraires, une application mobile enrichie (recherche d'étapes, GPS, avis, mises à jour en temps réel), ainsi qu'une carte d'invité et une vignette d'accès au réseau. Fidèle à ses valeurs, le réseau repose sur des règles simples de respect et de convivialité : se présenter, préserver les lieux et remercier les hôtes. Une philosophie qui contribue à maintenir une agriculture et une viticulture authentiques, tout en créant du lien entre voyageurs et producteurs.

Enfin, France Passion s'inscrit dans une dynamique européenne via la Fédération Européenne de la formule invitations (FEFI), qui fédère des réseaux similaires dans dix pays.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 17 et 18 avril

// Marché 100 % Côte-d'Or à Dijon

Venez fêter le printemps grâce au marché des producteurs et artisans 100 % Côte-d'Or dans les Jardins du Département (23, boulevard de La Trémouille, ou 53 bis, rue de la Préfecture), le 17 avril de midi à 21 h 30 et le 18 avril de 10 heures à 18 heures. 21 exposants seront présents.Vous pourrez goûter les produits, rencontrer les artisans et les producteurs, vous restaurer sur place. Des jeux pour les enfants sont prévus.

Entrée libre

• Samedi 18 avril

// Conférence au Muséoparc d'Alésia

Une conférence sur la principauté celtique de Vix et le Mont-Lassois aura lieu à 15 heures. Elle sera donnée par Bruno Chaume, archéologue au CNRS. Il présentera les découvertes récemment faites sur le site.

www.alesia.com

• Dimanche 19 avril

// Un vrai week-end d'âne à Saint-Germain-le-Rocheux

Dans le cadre du Printemps de l'Âne, la Fédération nationale âne et randonnée (FNAR) invite le grand public à découvrir une expérience unique : la randonnée avec un âne. En Côte-d'Or, cette découverte sera possible chez Donkey'âne, à Saint-Germain-le-Rocheux, près de Châtillon-sur-Seine. Au programme : petites balades, initiations, rencontres et ateliers animés par des professionnels passionnés. Les ânier de la FNAR partageront leurs secrets : comment préparer un âne pour une randonnée, comprendre son comportement, réaliser le bâtage.

www.donkeyane.com

• Vendredi 24 au dimanche 26 avril

// Salon Prestige Auto Beaune

L'édition 2026 de cet événement, organisé au palais des congrès de 10 heures à 19 heures et dédié aux amoureux des belles mécaniques franchit une étape symbolique avec la présence exceptionnelle de Sébastien Loeb, nonuple Champion du Monde des Rallyes WRC. Véritable légende du sport automobile, il devient ambassadeur officiel du salon. Plongez au cœur de tout l'univers de la passion automobile, avec une sélection de supercars, hypercars, GT, motos d'exception, ainsi que des pièces de haute horlogerie et d'art.

Tarifs : de 15 à 20 euros et gratuit pour les moins de 12 ans.

Nièvre

• Samedi 11 et dimanche 12 avril

// Métiers d'art à La Charité-sur-Loire

Quatre ateliers-boutiques dans le quartier historique de La Charité-sur-Loire ouvriront leurs portes, de 10 heures à 18 h 30, pour vous accueillir et échanger autour de leurs métiers. Un circuit dédié aux artistes et artisans d'art aura pour objectif de vous faire découvrir des savoir-faire variés en reliure, gravure, calligraphie, peinture, céramique, travail du verre.

Gratuit

• Dimanche 12 avril

// Marché de la butte de Montenoison

À l'occasion de la célèbre marche Nevers-Montenoison, le Marché de la Butte de Montenoison vous invite à découvrir ses artisans locaux à partir de 9 heures. Profitez de la buvette, du food truck et des animations prévues pour l'événement. C'est l'occasion parfaite pour passer un agréable moment en famille ou entre amis.

gratuit

• Vendredi 17 avril

// Tournoi de baby-foot à Marzy

Envie de passer une soirée fun, compétitive et conviviale ? Formez votre duo et venez jouer sur baby-foot dans un esprit ouvert à tous les niveaux, à partir de 19 heures au Virtual Arena, route de Fourchambault, centre commercial Carrefour. Que vous soyez pro, amateur, ou juste curieux de tester vos réflexes, ce tournoi est fait pour vous. Ambiance garantie, belles rencontres, et surtout du jeu jusqu'au bout de la soirée !

Pour vous inscrire, envoyez nom + prénom des 2 joueurs par SMS au 06 64 75 65 43. Tarif : 10 euros.

Yonne

• Samedi 11 avril

// Auxerre, Terres de Vignes

L'Office de Tourisme de l'Auxerrois organise une visite guidée pour partir à la découverte de l'histoire viticole d'Auxerre et de ses environs.

Pour plus d'information contactez l'Office de Tourisme d'Auxerre au 03.86.52.06.19.

• Samedi 25 avril

// Soirée jambon Chablis

Pour la seconde année consécutive, les jeunes agriculteurs du canton de Chablis organise une soirée Jambon Chablis, à la salle des fêtes de Beine à partir de 19 heures. Avec des animations prévues au cours de la soirée, le repas est au prix de 20 euros par personne.

Pour réserver : 06 42 94 61 89

// DÉCOUVERTE

Au Laos, le combat pour sauver les éléphants d'Asie

Autrefois omniprésents au Laos, les éléphants d'Asie paient le prix de décennies d'exploitation touristique et de bouleversements économiques. Dans la province de Sayaboury, à l'ouest du pays, l'*Elephant conservation center* s'efforce de répondre à ces enjeux en combinant soins vétérinaires, reproduction encadrée et temps dédiés à la sociabilisation.



Léa Rochon / Apasec

Chaque éléphant est quotidiennement accompagné par son mahout, également connu sous le nom de cornac.

« Le royaume du million d'éléphants ». Ce surnom laisse rêveur. Il évoque l'ancien royaume du Lan Xang, qui s'étendait sur une grande partie de l'actuel Laos. Utilisé pour le transport, l'agriculture et même dans les batailles, cet animal a côtoyé l'humain durant des millénaires. Mais depuis quelques décennies, le nombre de pachydermes n'a cessé de diminuer, atteignant péniblement les 700 individus. Braconnage pour l'ivoire, exploitation touristique, destruction de leur habitat naturel, perte de leurs capacités de sociabilisation et de reproduction… Les causes de ce déclin sont multiples et souvent liées. Face à cette urgence, les Français Sébastien Duffillot et Jean-François Reumaux, ainsi que le Laotien Inthy Deuansawan, ont fondé l'Éléphant Conservation Center (ECC) en 2010. Installé sur un site de 6 000 hectares au sein d'une forêt préservée, le centre héberge aujourd'hui 27 éléphants et propose une immersion éthique et éducative aux visiteurs.

Des pachydermes devenus trop chers à entretenir

Pour atteindre Sayaboury, le village où est établi le centre, il faut emprunter pendant trois heures une route cabossée depuis la célèbre ville de Luang Prabang. Mais une fois arrivé, ce trajet éprouvant est vite oublié. Lac bordé de montagnes, verdure foisonnante et soleil éclatant… La beauté du lieu annonce déjà une expérience hors du commun. Les visiteurs restent au minimum une nuit, dorment dans des huttes en bois installées au bord du lac. Certains choisissent de prolonger d'une nuit, soit deux jours et demi sur place. Un choix plus coûteux, mais judicieux, tant les connaissances à acquérir durant ce séjour sont nombreuses. À commencer par un point historique. *« Traditionnellement, les particuliers pouvaient utiliser les éléphants pour le bûcheronnage et le débardage, mais une loi adoptée en 2016 a limité cette pratique,* explique un premier guide. *Beaucoup de familles ont ainsi préféré vendre leurs éléphants, devenus trop coûteux à entretenir »*. Détenir un tel animal est donc devenu rare, tandis que ceux encore en vie sont souvent exploités dans des zoos ou pour des activités touristiques peu éthiques. *« La plupart des éléphants rachetés ou sauvés par le centre sont issus de ces réseaux »*, poursuit-il.

Former les cornacs

Outre la sociabilisation de chaque congénère (lire encadré), l'ECC accorde une attention particulière à la santé de ses pensionnaires. Chacun d'entre eux est quotidiennement accompagné de son mahout, également appelé cornac, à la fois maître, guide et soigneur. Ce métier, encore majoritairement masculin, se transmet de génération en génération. Un cornac s'occupe généralement d'un seul éléphant tout au long de sa vie. Le centre tient à ce qu'ils exercent une méthode dite douce : la communication se fait exclusivement par des mots, des gestes et des mouvements de pieds. Un éléphant peut ainsi réagir à une cinquantaine de mots, mais en comprend en réalité bien davantage.

Déceler et réparer les séquelles de la captivité

Bien-être animal, programme de reproduction, soins vétérinaires et formation des cornacs… Le programme de l'ECC est vaste et coûteux. Le centre est le seul du pays à disposer d'une clinique, capable d'intervenir également dans des forêts peu accessibles grâce à un véhicule adapté. Selon le vétérinaire du centre, les éléphants nécessitent une surveillance constante, en particulier lorsque les activités humaines ont altéré leur comportement et leurs habitudes. La reproduction en est un exemple frappant. *« En captivité ou en domestication, les mâles n'ont souvent pas pu apprendre à se reproduire,* explique-t-il. *Ils perdent donc cette capacité »*. Leur maturité sexuelle ne débute pourtant qu'à 25 ans, pour une espérance de vie d'une soixantaine d'années en milieu sauvage, contre une quarantaine en captivité. Depuis les postes d'observation, notre petit groupe de quatre visiteurs a pu le constater. Au bout de trente minutes, un mâle sauvé d'un zoo et en âge de se reproduire a tenté de monter… un autre mâle. *« Celui-ci n'a pas encore tous les codes, comme le fait de détecter les signaux biologiques d'une femelle prête à s'accoupler avec sa trompe. Mais le fait qu'il essaie d'interagir ainsi est un signe encourageant dans son apprentissage »*, analyse un comportementaliste, passionné par la scène qui venait de se dérouler sous nos yeux ébahis. Chez les femelles, la gestation dure de 20 à 22 mois. Selon les experts, une éléphante en bonne santé et bien intégrée à son environnement peut donner naissance jusqu'à douze fois au cours de sa vie. Mais les conditions nécessaires sont encore trop rarement réunies pour atteindre un tel chiffre. L'avenir de l'éléphant d'Asie reste donc incertain, même si les mentalités évoluent progressivement. En janvier dernier, l'Indonésie a franchi une étape clé en devenant le premier pays asiatique à interdire les promenades touristiques à dos d'éléphant.

Léa Rochon



Léa Rochon / Apasec

Afin de respecter la hiérarchie naturelle d'une harde, le bain est l'unique moment durant lequel les mâles et les femelles peuvent sociabiliser ensemble.



Léa Rochon / Apasec

Situé dans la province de Sayaboury, région que les éléphants ont historiquement habitée pendant des siècles, le centre bénéficie d'un environnement calme, isolé et écologiquement approprié.

Réapprendre à vivre en harde

En Asie, les éléphants vivent en harde : une femelle, souvent la plus âgée, dirige un groupe composé d'éléphantes et de leurs petits. Les jeunes mâles sont chassés du groupe vers l'âge de 12 ans, tandis que les femelles y restent. Cette donnée, l'ECC l'a pleinement intégrée à son programme de sauvegarde. Chaque jour, les éléphants sont placés dans de vastes aires de sociabilisation afin de recréer des interactions naturelles. Des tours d'observation permettent aux comportementalistes et aux visiteurs de scruter ces moments. *« Les mâles ne sont jamais mélangés avec les femelles et les éléphanteaux, hormis lors du moment du bain, afin de respecter cette hiérarchie naturelle »*, précise l'un des spécialistes du centre. Ces phases de sociabilisation sont très précieuses. Il ne nous aura fallu que quelques minutes pour comprendre pourquoi. La plus jeune éléphante, née au centre grâce à un programme de reproduction, a manifesté un comportement particulièrement encourageant. Tandis qu'une éléphante plus vieille et peu sociable restait isolée du groupe, le petit pachyderme s'est approché à plusieurs reprises, cherchant le contact avec sa trompe, comme pour l'intégrer à la harde. Ce à quoi sa doyenne a répondu par de forts battements d'oreilles, signe d'excitation et de confiance. *« Ce type de comportement peut paraître anodin, mais il révèle un éléphanteau qui n'a pas subi de stress, qui est capable de vivre en groupe et d'aller naturellement vers ses autres congénères, même les plus craintifs »*, explique le comportementaliste. Cette jeune femelle suscite beaucoup d'espoir pour les équipes. Tous espèrent à terme pouvoir la relâcher dans une zone naturelle protégée dédiée à la préservation des éléphants sauvages, située plus au nord, où subsistent encore quelques populations d'éléphants sauvages.